292 1952 4

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXIII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Henri Yvon, Essai de syntaxe historique, *cil* et *cist*, pronoms démonstratifs 433
Alexandre Micha, Deux études sur le Graal 462
Max Lieberman, Chronologie gersonienne (2e article) 480

MÉLANGES

André Goose, Un futur remarquable du fr. *aller* 497
Felix Lecoy, Un témoignage anglais sur la *Visitatio sepulcri* 502
— , Le *Val Soison* dans *Garin le Loherenc* 506

DISCUSSIONS

Ch. Th. Gossen et L. Carolus-Barré, A propos de la « Petite grammaire de l'ancien picard » 509

COMPTES RENDUS

Carlo Battisti, Giovanni Alessio, Dizionario etimologico italiano (André Pezard) 514
Correspondance (J. Marx et E. Faral) 531
PÉRIODIQUES 536
CHRONIQUE 544
ERRATA 552
INDEX DES MOTS 553
TABLE DES MATIÈRES 569

Les prochains fascicules contiendront :

S. Corbin, Le manuscrit 201 d'Orléans (drames de Fleury).
L.-F. Flutre, Études sur le roman de *Perceforêt* (*suite*).
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
K. Lewent, Sur le texte de quatre pastourelles de Cerveri, dit de Gerona.
M. A. Micha, Deux études sur le Graal (*suite*).
— La composition de la Vulgate du *Merlin*.
J. Monfrin, Fragments de la chanson d'*Aspremont* copiés en Italie.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ESSAI DE SYNTAXE HISTORIQUE

CIL ET *CIST*, PRONOMS DÉMONSTRATIFS

Dans un article précédent [1] nous avons constaté que les mots *cil* et *cist* employés comme articles avaient rarement la valeur démonstrative, marquant une situation dans l'espace, mais que, le plus souvent, accompagnant des noms mentionnés antérieurement, ils indiquaient une situation dans la durée; nous avons constaté également que *cil* dans cet emploi avait été peu à peu supplanté par *cist* et qu'à côté de ces deux articles s'en était à partir du milieu du XIIe siècle développé un troisième, *ce*, issu probablement de *ces* devenu pour le cas régime pluriel la forme unique de *cil* et de *cist*. Nous nous proposons maintenant d'étudier selon la même méthode et d'après les mêmes textes [2] *cil* et *cist* employés comme pronoms.

Les origines.

Les Serments de Strasbourg et la Séquence de sainte Eulalie ne présentent pas d'emplois de ce genre; le fragment d'homélie sur Jonas comporte 3 fois *cil* employé comme pronom. Dans *rogavit Deus ad un verm quet percussist cel edre sost que cil sedebat*, *cil* au masculin singulier représente le nom masculin singulier *Jonas* exprimé plusieurs lignes auparavant :

1. Voir *Romania*, LXXII (1951), p. 145-181.

2. Nous avons utilisé pour la Vie de saint Léger, l'édition G. Paris, pour le Pèlerinage, l'édition Kochwitz, pour la Chanson de Roland, l'édition J. Bédier, pour la Vie de saint Louis, l'édition de Wailly. Les autres textes ont été pris dans la collection des Classiques français du moyen âge.

cil nous semble employé ici pour représenter non le nom *edre*, ni le nom *verm*, ni le nom *Deus*, mais un nom plus éloigné encore; il aurait la nuance d'éloignement que nous lui connaissons comme adjectif; peut-être sert-il aussi à désigner le personnage bien connu au sujet duquel le texte entier a été écrit. *Cil* est employé de même dans la phrase inachevée *per cel edre dunt cil tel...*

Dans la phrase *cum cil lo fisïent dunt ore aveist odit*, la fonction de *cil* au cas sujet pluriel est différente; il ne représente aucun nom, mais en tant que masculin pluriel il évoque l'idée de *hommes*, comme le ferait le groupe *li ome*; il joue le rôle d'un nom qui sert d'antécédent au pronom relatif *dunt*. Pour distinguer ces deux valeurs de *cil* nous emploierons les termes de représentant et de nominal utilisés par F. Brunot.

Cist ne figure pas comme pronom dans les trois plus anciens textes.

Xe et XIe siècles.

L'auteur de la Vie de saint Léger a utilisé aussi *cil* comme nominal et comme représentant : *cil* nominal figure dans une formule négative au vers 737 *cil ne fut nez de medre vifs qui tel exercite vedist*, où il est encore antécédent d'un pronom relatif; *cil* est employé comme représentant au vers 56 : *un comte i ot... cil eps num auret Evruï*; enfin, *cil* en apposition à un nom qu'il représente nous semble avoir, comme dans l'Homélie, une valeur emphatique et mettre en valeur le nom auquel il est apposé : *cest homme, cel, mult aime Dieus*, v. 207 [1], et *cil biens qu'il fist, cil li pesat*, v. 279.

La Vie de saint Alexis confirme sur deux points importants les opinions que nous avons exprimées ci-dessus à propos de l'Homélie : le vers 351 où *eil* s'oppose à *il* : *il la vuelt prendre, cil ne la vuelt guerpir*, met en lumière la valeur propre de *cil* comme représentant; *il* représente le nom *Eufemïens*, sujet du verbe de la proposition précédente : *Eufemïens vuelt saveir quid espelt*, v. 350, tandis que *cil* représente un nom plus éloigné,

1. C'est cet emploi de *cel* à côté de *cest*, article, qui nous a engagé à étudier à part l'histoire de *cil* et *cist* pronoms.

li Dieu sers du vers 348 : *en son pointz tient sa chartre li Dieu sers*. Ce nom plus éloigné est en outre celui du héros du poème. Si d'autre part nous rapprochons du vers 101 : *il s'escondit com li om qui nel set* le vers 554 *cel nen*[1] *i at quin report sa dolor* nous voyons que *cil* nominal est bien synonyme de *li om*, comme nous l'avons supposé. Il se trouve ici dans une formule négative du même type que celle qui a été relevée dans la Vie de saint Léger.

Cil figure 16 fois dans la Vie de saint Alexis, 10 fois comme représentant, 6 fois comme nominal; plusieurs emplois comme représentant ne demandent pas de commentaire : *cil s'en repaidrent*, v. 126; *cil vait*, v. 175 et 181 ; *cil le menat*, v. 231; *cil li aportet*, v. 283; *toz ses menestrels : icil respondent...* v. 324-5, où *icil* suit immédiatement le nom qu'il représente, *cil ne li vuelt guerpir*, v. 351; au vers 377 : *Li chanceliers cui li mestiers en eret, cil list la chartre, cil* représente en le redoublant un nom dont il est séparé par une proposition relative; nous avons relevé une construction analogue dans la Vie de saint Léger; au vers 529 *cil* dans *cil n'en ruevent neient* ne représente pas exactement un nom mentionné mais l'idée d'*hommes* contenue dans les mots *la povre gent* du vers 527. Au vers 37 *n'avrat enfant mais que cel soul cui il par amat tant, cel* antécédent d'un pronom relatif représente certainement le nom *enfant* du vers 36.

Dans ses 6 emplois comme nominal *cil* est antécédent de pronom relatif; 3 fois il est au pluriel : *com felix cil qui par feit l'onorerent*, v. 500; *icels qui l'ont odit*, v. 509; *cil en respondent qui l'emperie baillissent*, v. 521; au singulier il a 1 fois une valeur générale dans la formule négative étudiée ci-dessus; *cel nen i at qui...*, v. 554, 1 fois une valeur particulière dans : *Çost cil qui tres l'uis siet*, v. 778 ; 1 fois enfin il exprime non pas l'idée d'*homme*, mais plutôt celle d'*être*, dans les vers : *Celui tien ad espous qui nos redemst*, v. 66-7 dans une périphrase qui désigne le Christ. Les deux derniers emplois sont dans des dialogues, tous les autres dans le récit.

Fait nouveau enfin, nous avons relevé 2 fois *cist* comme pronom dans le dialogue ; les grands personnages qui entourent

1. La graphie *n'en* nous semble inutile.

le cercueil où repose saint Alexis s'écrient : *quer par cestui avroms bon adjutorie*, v. 504, et la foule dit ensuite à peu près de même : *quer par cestui avroms nos bone aiude*, v. 535. Dans ces deux vers *cestui* est employé comme nominal ; les locuteurs le prononcent en montrant du geste ou au moins du regard le saint dans son cercueil ; il a vraiment force démonstrative. Les rapports entre *cil* et *cist* employés comme pronoms sont ceux que nous avons constatés entre les mêmes mots employés comme articles [1].

XIIe SIÈCLE.

Cist ne figure pas dans le Pèlerinage de Charlemagne et les emplois de *cil* y sont peu nombreux ; nous n'en avons relevé que 14 en 870 vers, dont 6 comme nominaux et 8 comme représentants. Dans les 6 emplois comme nominal *cil* est antécédent d'un pronom relatif ; il figure 3 fois au singulier dans des phrases de dialogue à peu près identiques : *cui en avez choisit, cil comencerat primes*, v. 691, et *cil recomencerat cui en avez choisit*, v. 739. Au vers 758 *cil sunt enchanteor qui sont entrez çaenz*, on peut penser que *cil* a la valeur démonstrative que nous avons attribuée à *cestui* dans la Vie de saint Alexis, car le roi Hugues prononce cette phrase en présence des barons dont il parle ; mais comme il formule cette opinion pour lui-même nous croyons que cette interprétation est inutile et que *cil* est seulement l'antécédent du pronom relatif. Les 2 autres emplois sont dans le récit : *cil qui od lui alerent conreat gentement*, v. 77, et *tuit cil qui sont od lui*, v. 203.

Des 8 emplois de *cil* comme représentant, 6 sont au féminin singulier dont 4 désignent la fille du roi Hugues, v. 707, 716, 725, 730, 1 la reine épouse de Charlemagne, v. 12, et 1 la femme du roi Hugues, v. 331. Les 2 autres *cil* au singulier opposent à un personnage, qui vient d'être mentionné, un personnage présenté antérieurement : *Charlemaignes l'en rent amistez et saluz, cil* (le patriarche nommé au vers 184) *li fist aporter*, v. 191 ; *chevalier apelet... et icil li at dit :...* v. 278-280. Ces 8 emplois se trouvent dans le récit.

1. Voir *Romania*, LXXII (1951), p. 147-8.

Dans la Chanson de Roland en face de 9 emplois de *cist* comme pronom nous en avons relevé 124 de *cil* sur lesquels il n'y en a que 55 où il soit représentant. Le nom représenté est parfois dans le vers précédent, parfois plus éloigné. Cet emploi est fréquent pour introduire une partie de dialogue : *Et cil respunt*, v. 644 ; *cil s'escriet*, v. 291 ; *cil respundent*, v. 2440 ; et *cil respunt*, v. 3513. *Cels* qui ne se rencontre pas comme adjectif dans la Chanson de Roland [1] est fréquent comme pronom : *si out d'icels*, v. 205 ; *apres icels en avrat altretant*, v. 3021 ; *fait cels guarder*, v. 3849 ; *en i ad d'icels...*, v. 3958. Dans le vers 2143, nous avons retrouvé une construction relevée déjà dans la Vie de saint Alexis et dans la Vie de saint Léger : *les colps des mielz cels sunt de Durendal*. Il y a aussi un féminin pluriel : ... *ses granz pels de martre : celes met jus*, v. 3941. 1 fois *cel* paraît avoir la même valeur que le pronom neutre *ço* pour annoncer une proposition ultérieure : *pur cel le fist ne fust... arissant*, v. 1779. Au vers 958 *cele nel veit vers lui ne s'esclargisset*, *cele* représentant le mot *dames* du vers précédent est sujet en même temps du verbe de la principale *veit* et de celui de la subordonnée *s'esclargisset* devant lequel il n'y a pas de pronom relatif ; enfin dans le vers 3977 *cels de Baviere et icels d'Alemaigne*, *cels* et *icels* représentent le nom *evesques* du vers 3976 *sin apelat ses evesques de France*, et comportent comme ce nom un nom complément ; c'est la première fois que nous relevons cette construction.

33 fois *cil* nominal est antécédent d'un pronom relatif comme l'est *hom* dans *hom qui la veit repairer ne s'en poet*, v. 311 ; *cil sunt muntez ki le message firent*, v. 92 ; *vengez cels que li fels fist occire*, v. 219 ; *cil est mult proz ki sunet l'olifant*, v. 3193 ; *cil ki le dragun teneit*, v. 3148 ; *d'icels ki sunt iloec*, v. 3632, etc. Précédé de *cume* dans *cume celui ki ben faire le set*, v. 427, *celui* figure dans une subordonnée qui sert à expliquer le fait exprimé dans la proposition principale : *par grant saver cumencet a parler*, v. 426 [2]. Sur ces 33 emplois, 11 se trouvent dans des formules négatives d'un type que nous avons déjà ren-

1. Voir *Romania*, ib., p. 153.

2. Au vers 3624 : *or sunt Franceis a icels qu'il demandent*, *icels* est obscur. G. Bédier traduit comme s'il y avait *iço*.

contré : *cel n'en i ad... ki ne plurt*, v. 822 ; *cel nen i a ki ne criet*, v. 1618 ; *n'ad celoi que n'i fierge*, v. 3462, etc. 4 fois le pronom relatif est absent en tête de la subordonnée : *cel nen i ad munjoie ne demant*, v. 1525 ; *n'en i ad cel sa lance n'i empleit*, v. 3418.

34 fois *cil* nominal est, comme nous l'avons relevé ci-dessus pour *cil* représentant, accompagné d'un nom complément indiquant la contrée ou la ville d'origine des personnages évoqués : *cels de France*, v. 857 ; *cil d'Espaigne*, v. 1081 ; *tuit icil de Palerne, et cil d'Affrique et cil de Califerne*, v. 2923-4 ; *de cels de Jericho*, v. 3228 ; *icels d'Alverne*, v. 3796, etc. 2 fois enfin le complément de *cil* est un adverbe : *cil devant sunt .c. milie*, v. 1041 ; *de cels devant...*, v. 2976.

Des 9 emplois de *cist* comme pronom, 2 seulement sont dans le récit, en opposition avec *altre* : *la ou cist furent, des altres i out bien*, v. 108 ; *après iceste, altre avisiun sunjat*, v. 725. *Cist* a ici la valeur que nous avons constatée ci-dessus pour *cil* ; au vers 108 il représente les noms de sept barons énumérés dans les vers 104-7 ; au vers 725, tirant son genre du nom *avisiun* qui suit, *iceste* rappelle un songe de Charlemagne raconté dans les vers 719-24. Dans les autres emplois qui sont dans le dialogue, *cist* a 6 fois la valeur démonstrative que nous avons relevée dans la Vie de saint Alexis : il s'agit de personnages placés sous les yeux du locuteur : *Icist ferunt nos Franceis grant irur*, v. 1023 ; *Cist nus sunt pres mais trop nus est loinz Carles*, v. 1100, où le contexte précise la nuance de proximité exprimée par *cist*. *Icist nos ert forsfait*, v. 1393 ; *Cist sunt bon a cunfundre*, v. 499 ; *Cist ferunt mun servise*, v. 3072 ; *Cist deit marches tenser !* v. 3168. Au vers 1105 *Ki ceste fait, jamais n'en ferat altre, ceste*, encore une fois opposé à *altre*, représente le nom *la rereguarde* du vers 1104, en même temps qu'il évoque la situation dans laquelle se trouve le locuteur au moment où il parle, c'est-à-dire qu'il marque la proximité dans la durée. *Cist* pronom conserve la valeur qu'il a comme adjectif.

Dans les 661 vers du fragment de Gormont et Isembart *cil* paraît 11 fois et *cist* 5 fois : ce dernier pronom y est relativement plus fréquent que dans la Chanson de Roland.

Cil est 7 fois nominal, antécédent d'un pronom relatif : *celui qui tint Chartres et Bleis*, v. 89 ; *celui qui le message fist*, v. 197 ; *la mei mort pardoins icil... qui m'ont occis*, v. 649-50, etc. Il figure

1 fois dans une périphrase désignant le Christ : *pur iceli qui fut par force en cruiz mis*, v. 188-9. Comme représentant *cil* se trouve aux vers 111 *e cil s'en torne de maneis*, et au vers 148 *celui l'ast geté de vie*, éloigné des noms qu'il représente, *Eodon de Campaneis* du vers 88 et *li quens de Normandie* du vers 140; au contraire dans les vers 350-1 *...la nef d'or mier; cele mis jo a scint Richier*, il suit exactement le nom représenté; 1 fois il est suivi d'un nom complément : *o vit Gormund, celui d'Oriente*, v. 69.

Cist figure 2 fois comme représentant dans une formule qui se répète : *ja l'eust mort icist*, v. 99, et *la l'eust mort icist*, v. 237; il y joue sensiblement le même rôle que *cil* dans *celui l'eust geté de vie*, v. 148. C'est peut-être parce que *cist* représente au vers 99 *il* du vers 96, et au vers 237 *Huon* du vers 234 qu'il a été préféré. Comme représentant *cist* est accompagné 1 fois d'un nom complément : *e dist Gorm[un]d cist d'Oriante*, v. 78 (alors qu'au vers 69 le pronom est *celui*); il est nominal dans *si s'enfuirent ces d'Irlande, sis enchacerent ces de France*, v. 610-11, où *ces* sert de cas sujet pluriel à *cil* dans son emploi comme pronom ainsi que nous l'avons constaté pour son emploi comme adjectif [1].

Le Charroi de Nîmes renferme 32 emplois de *cil* et 6 de *cist*; *cil* est 18 fois représentant, surtout dans des expressions telles que *cil responent*, v. 122, 947; *cil respont*, v. 909, 1272, etc. Au vers 1278 : *cil dui estoient li mestre limonier*, nous considérons comme pronom *cil*, représentant les noms de deux bœufs mentionnés aux vers 1276-7, Baillet et Lonel. *Celui* dans *aprés celui vos en fis ge une autre*, v. 162 est au féminin, représentant le nom *bataille* du vers 157. 2 fois *cil* représentant est antécédent d'un pronom relatif : *comme cele est qui el char est assise*, v. 924 [2]; *mil tonneaus... comme cil est que en ce char veez*, v. 941. Employé dans le dialogue et désignant des objets

1. Voir *Romania*, LXXII (1951), p. 153.

2. Ce féminin *cele* surprend, car le mot représenté est *tonneaus*, dans *mil tonneaus de tel guise*, v. 923. L'auteur a-t-il été amené à mettre le féminin par le mot *guise*, à la rime au vers 923 avec *assise*, ou a-t-il fait l'accord avec l'idée de *tonne* évoquée par le mot *tonneaus*. *Tonne* se trouve aux vers 958, 960, 968, 974, 978.

que le locuteur montre aux allocutaires, *cil* occupe dans ces deux passages la place où nous avons relevé *cist* dans les textes étudiés précédemment et qu'il a encore dans ce texte au vers 994; *cil* a peut-être été amené par le relatif qui suit, car 5 fois sur 14 emplois comme nominal *cil* annonce un pronom relatif. 1 fois enfin *cil* représentant est suivi d'un nom complément, *cil de Nerbone*, v. 1348, représentant *dant Aymeris* du vers 1347.

Comme nominal, *cil* est, nous l'avons vu, 5 fois antécédent d'un pronom relatif : *or prenez cels que vos avez nomez*, v. 286; *cil qui se hastent del manger conraer*, v. 789; *celui qui prent le guionnage*, v. 1106, etc.; 1 fois, ainsi construit il désigne l'être suprême : *par celui qui maint el ciel lasus*, v. 269; 4 fois il est suivi d'un nom complément : *ceus de Rome*, v. 229; *ceus de la vile*, v. 835; *de cels des chars*, v. 1022; *cil de la ville*, v. 1058; 4 fois enfin *cil* remplace des noms propres de personnages auxquels est faite une distribution de fiefs, cela dans une sorte de rapport fait au cours d'un dialogue : *cel done terre, cel chastel, cel citez, cel done vile*, v. 37-8 : c'est une valeur que nous n'avions pas encore rencontrée.

Les 6 emplois de *cist* sont dans le dialogue : dans l'un *cist* est opposé à l'article *celle* : *que celle terre ne puissiez aquiter... en ceste remanez*, v. 526-7, *ceste* désignant la terre où se trouvent locuteur et allocutaire; 1 fois, dans *autre me done, que de cestui n'ai soing*, v. 314, il s'oppose à *autre* (nous avons vu le même usage dans la Chanson de Roland) et représente le nom *terre* du vers 309 : *prenez la terre au preu conte Foucon*. Au vers 994, Bertrand emploie *cist* en parlant des souliers qu'il vient de chausser et qui ont été décrits aux vers 990-1 : *Cist m'avront sempres trestoz les piez froé*, dit-il, en montrant les souliers à son oncle Guillaume; dans ces trois passages *cist* conserve sa valeur propre. Au contraire au vers 718 : *cist a premiers vostre erre chalengié, cist* représente le nom *Aymes le viell* du vers 707; nous avons vu *cil* employé de même au vers 157. Enfin sous la forme du cas régime pluriel *ces*, il s'applique encore à des personnages montrés par le locuteur : *Veez le la, cel prudome avenant... qui a ces autres vet son bon commandant*, v. 1117-9; *moi et ces autres qui somes bacheler*, v. 1160, mais il est employé comme nominal, avec la valeur qui appartient habituellement

à *cil*; c'est par la forme seulement qu'il se rattache à *cist* comme nous l'avons constaté ci-dessus dans le fragment de Gormont et Isembart.

Il y a dans les 921 vers de Piramus et Tisbé 11 emplois de *cil* et 1 seulement de *cist*, et celui-ci est douteux : *ces* dans : *aiez merci de ces destrois*, v. 468, est peut-être un pronom par lequel le locuteur se désigne à l'allocutaire (la paroi que Piramus invoque) avec celle qui lui est unie par l'amour et le tourment; il serait à peu près synonyme de *nous* et *destrois* serait adjectif. Il vaut mieux sans doute le considérer comme un article et voir dans *destrois* un nom; c'est ainsi que nous avons interprété *cest chaitif* au vers 654 du fragment de Gormont, *qu'il ait merci de cest chaitif*. Si cette interprétation est juste, *cil* est le seul pronom démonstratif employé dans Piramus.

3 fois *cil* et *cele* représentent l'un le nom de Piramus, l'autre celui de Tisbé : *celle lesse toute esmarie, cil est mors et cele est pasmée*, v. 905-6; *Piramus* est au vers 892, *Tisbé* au vers 900; de même dans *cil dui*, v. 66, *cil* représente les noms des deux enfants mentionnés au début du récit au vers 12. 6 fois comme nominal *cil* est antécédent d'un pronom relatif : *cil qui por vos me font garder*, v. 380; *nis uns de ceulz qui nous menace*, v. 482; *de cele qui le cuer de moi... a tret*, v. 485-6 et vers 607, 713, 725-6. 1 fois enfin *cil* comporte un nom complément : *tous ceulz de la cité*, v. 66.

Nous avons relevé dans le Tristan de Béroul 90 emplois de *cil* et *cist*, 83 du premier et 7 du second. Dans ce dernier nombre nous ne comptons pas *cest* du vers 2017 : *et se g'esvel cest endormi*, qui pose le même problème que *ces destrois* de Piramus et Tisbé. Le roi Marc prononce ce vers tandis qu'il a sous les yeux Tristan endormi à côté d'Yseut; il est tentant de considérer *cest* comme un pronom démonstratif, représentant le nom Tristan, et auquel *endormi* serait apposé; mais plus loin, pour annoncer un changement de scène, l'auteur écrit : *Mais or oiez des endormis que li rois out el bois gerpis*, v. 2163-4; *endormis* est employé là comme nom. Il est raisonnable de lui donner la même valeur au vers 2017 et de faire de *cest* un article. Ainsi se trouve justifiée notre interprétation de *ces destrois* dans Pirame et Tisbé et de *cest chaitif* dans le fragment de Gormont.

Les 7 emplois de *cist* figurent dans le dialogue, ce qui confirme

à nouveau l'opinion que nous avons exprimée à propos de *cil* et *cist* article [1]. Yseut demandant à Tristan de lui laisser Husdent affirme qu'aucun chien ne sera soigné *con cist sera*, v. 1699. Governal ayant mis sous les yeux de Tristan la tête d'un des trois « félons » lui dit : *cist ert vostre anemis*, v. 1744. Le roi Artur montrant à Périnis ses chevaliers prêts à défendre Yseut déclare : *cist penseront de li vengier*, v. 3506, et *cest* dans *qu'a cest ne falle*, v. 4465, désigne Godoïne que Tristan prend pour but de sa flèche ; dans ces 4 passages *cist* est employé certainement comme nominal avec valeur démonstrative. Aux vers 1181-2 : *si tu m'enseignes cest sans falle qu'elle vive, cest* annonce la proposition subordonnée *qu'elle vive* ; c'est le rôle habituel du pronom *ce*, par exemple : *ge li dis ce qu'il s'en alast*, v. 435. Il reste 2 emplois de *ces*, qui est représentant devant des adjectifs numéraux ; le premier figure dans une remarque de l'auteur : *Dex les venga de toz ces quatre*, v. 2763 ; il s'agit des ennemis de Tristan et d'Yseut énumérés à partir du vers 2754 ; le second est prononcé par Yseut : *ces deus* (le ladre et le roi Marc mentionnés vers 4206 et 4208) *ost de mon serment*, v. 4209. *Ces* correspond là pour le sens, sinon pour la forme, au cas sujet de *cil* du vers 4602 : *saciez que cil dui sont faé* prononcé par Gauguin qui voit à quelque distance Governal et Tristan.

Le classement des emplois de *cil* en nominaux et représentants présente des difficultés. Certains cas sont clairs : *ceus de Tintajol*, v. 1040 ; *trestuit cil de la cité*, v. 1031 ; *tuit cil de la Table reonde*, v. 3706 ; *ceus du taier*, v. 3831, renferment certainement des nominaux, tandis que *cel* suivi d'un nom complément dans *entre son lit et cel au roi*, v. 695 est le représentant du nom *lit* : c'est la première fois que nous rencontrons un pronom démonstratif relié par une conjonction de coordination au nom qu'il représente et jouant le même rôle grammatical que lui. C'est quand *cil* est antécédent d'un pronom relatif qu'il est plus difficile d'en affirmer la valeur. Dans *cil vos het qui te fit croire tel merveille*, v. 562-3, *cil* a le même sens que *li on* dans : *con li hon qui an Deu croit*, v. 2664. *Cil* est nominal encore dans la formule négative du type

1. Voir *Romania*, LXXII (1951), p. 154.

usuel : *n'a celui ne face duel*, v. 879 ; mais dans : *n'i a celui n'ait son puiot*, v. 1232 venant après : *des autres meseaus li complot, cil* n'est pas synonyme de *li on*, mais rappelle le nom *meseaus* du vers précédent. *A celi qui mot en fu lie*, v. 3560 s'applique à *la roïne* mentionnée au vers 3555. Dans *Cil l'esgardoient qui outre le Mal Pas estoient*, v. 3883-4 *cil* désigne probablement *la fole des deus rois et de lor barnage*, v. 3880-1. Au vers 4203 *celes* dans *totes celes qui ci ne sont* représente le nom *reliques* du vers 4202. Enfin *cil* dans *cil qui Dex doinst anor conquerre*, v. 4450 concerne Tristan dont il a été parlé aux vers 4441-4.

Dans d'autres passages deux interprétations sont possibles : *ceus* dans *le plor que faisoient la povre gent por ceus qui eirent a torment* est peut-être nominal, mais il peut aussi évoquer Tristan et Yseut dont le roi Marc a ordonné la mort aux vers 881-3. Dans *luin arire vit cel venir que il bien set que ses sires onques plus het*, v. 1686-8 *cel* peut soit équivaloir à *l'homme*, soit rappeler *un des trois* du vers 1681 ; de même dans : *ne savoit mie que cil eüst perdu la vie par qui il dut mort recevoir*, v. 1731-3, et *cil est ocis qu'il plus dotoit*, v. 1746. Yseut disant en elle-même : *mes sires s'est irascuz vers ceus par qui blasme est levé*, v. 3204-5, pense sans doute aux *trois felons* que le roi Marc a menacés de la vengeance de Tristan au vers 3198, plutôt qu'à des hommes en général ; elle songe aussi sans doute au roi Artur et à *sa mesnie*, v. 3249, quand elle dit aux vers 3252-3 : *cil me voudroient escondire, qui auront veü ma deraisne*. Enfin Tristan disant au vers 4361 *que cil qui vient ne m'aperçoive*, songe soit à l'homme qu'il voit venir, soit plutôt à *Gondoïne* qu'il *vit venir*, v. 4356.

Compte tenu de ces observations, nous considérons que sur les 83 emplois de *cil* relevés dans Tristan, 39 sont nominaux dont 34 antécédents de propositions relatives, 4 avec un nom complément, 1 ayant valeur démonstrative : *saciez que cil dui sont faé*, v. 4062 (il s'agit de deux chevaliers situés à distance du locuteur) ; 44 sont représentants dont 13 antécédents de proposition relative, 2 avec nom complément, les autres étant isolés : *cil en entra*, v. 675 ; *cil l'atendent*, v. 958 ; *con cele seut*, v. 3776, etc. Nous avons relevé en outre un emploi de *cel* équivalent à *ço* : *cel sai je bien que ja resort, Tristran, n'avreit contre la mort*, v. 185-6.

Le Roman d'Enéas, écrit aux environs de 1150, renferme

299 emplois de *cil* et *cist* parmi lesquels *cil* figure 269 fois et *cist* 30 fois seulement.

Cist est 22 fois au singulier et 8 fois au pluriel sous la forme *ces* au cas régime. *Ces* employé comme nominal joue exactement le même rôle que *ceaus*, soit comme antécédent d'un pronom relatif : *de ces qu'il an porent tenir*, v. 569 (*de çaus qu'ils virent noier*, v. 297), soit devant un nom complément : *a ces de Grece*, v. 1079 (*çaus de Troie*, v. 96). Il figure comme représentant dans des constructions où *cil* est également employé : *de ces ert la porpre vermeille*, v. 482 (*de çaus estoient curios*, v. 295), surtout devant un adjectif numéral : *l'un de ces deus*, v. 5825 (*cil dui*, v. 4986). C'est pour la forme seulement que *ces* se rattache à *cist*. Nous avons déjà constaté ce fait pour l'emploi comme pronom [1] et pour l'emploi comme article [2].

Des 22 emplois de *cist* au singulier, 20 se trouvent dans le dialogue, 2 dans le récit; ces deux derniers sont au féminin : *plus l'en a ceste antalantee*, v. 1386; *se li a ceste amonestee*, v. 1390. Ces deux *ceste* dans le même passage représentent le nom *sa suer* du vers 1384; *et sa suer l'a an greignor mise*. Au contraire *sa seror* du vers 385 est représenté au vers 387 par *cele*, ainsi que *Anna* du vers 1925 au vers 1951, *cele vait aprester le ré*; *ceste* n'a donc pas de valeur propre dans le récit. Dans le dialogue *cist* est fréquemment opposé à *cil* : Didon désigne par *cist* Enéas dont elle se sent éprise au moment où elle en parle et par *cil* Sicheüs qu'elle a aimé auparavant; *je l'ai celui donee, ja par cestui n'ert violee*, v. 1307-8. Aux vers 1320[a], 1364, 1992, 1999, *cist* et *cestui* dans la bouche de Didon et dans celle de sa sœur désignent Enéas présent à leur pensée, sinon à leurs yeux et faisant l'objet de leur entretien. De façon analogue le roi Latinus emploie *cist* pour désigner Enéas qu'il veut donner pour époux à sa fille, de préférence à Turnus qu'il avait accepté pour gendre : *ne la donrai pas a celui, li deu l'otroient a cestui*, v. 3345-6. Ni Enéas ni Turnus ne sont présents à ce moment; *cist* et *cil* n'ont pas là de valeur démonstrative dans l'espace; le premier marque proximité, l'autre éloignement dans le temps [3].

1. Voir *supra*, p. 440.
2. Voir *Romania*, LXXII (1951), p. 156.
3. Ailleurs c'est *lui* que Lavine oppose à *cestui* pour parler de Turnus

La reine pour se faire entendre de Lavine parle de la même façon : *t'amor torne vers celui dont ge te pri, se lai cestui*, v. 8619-20; *cestui* c'est Enéas auquel Lavine s'est attachée. Une fois enfin *cist* est opposé à *cil*, mais avec valeur démonstrative à propos de personnages montrés par le locuteur : *enprés cestui quarz estera cil*, v. 2943-4, dit Anchises présentant à Enéas ses descendants futurs : *cestui* est Silvius qu'il vient de nommer au vers 2940 alors que *cil* s'applique à Silvius Enéas dont le nom ne paraît qu'au vers 2947. L'auteur a-t-il pensé que *celui* ne se distinguerait pas de *cil* qu'il emploie aux vers 2935, 2944 et 2951 ? *Cestui*, outre sa valeur démonstrative, joue ici le rôle de représentant. Il est representant aussi aux vers 6720-1 dans la réponse ironique que Turnus fait à Drancès : *n'i a des enfans vostre mere ne mes sol vous, cest angardez*. Dans ces deux derniers passages *cist* est employé comme dans le récit, avec une valeur qui appartient aussi à *cil*, v. 887 et 9941.

Réserve faite de quelques cas douteux les emplois de *cil* se répartissent en 167 représentants et 127 nominaux. Plusieurs passages confirment un usage que nous avons constaté dans la Vie de saint Alexis [1] : lorsque l'auteur a mis en scène deux personnages du même sexe, il représente par *il* ou *elle* celui dont le nom a été exprimé en dernier lieu et par *cil* ou *celle* le premier nommé : *el* (Anna) *ne sot por quoi cele* (Didon) *li comandot*, v. 1953-4; *il* (Lausus) *ert a pié, cil* (Enéas) *a cheval*, v. 5903; *il* (Turnus) *vet devant et cil* (ses chevaliers) *après*, v. 6863. Quelquefois cette distinction est négligée, au détriment de la clarté : *cil* (les défenseurs du château) *sont dessus et cil* (les assaillants) *sont bas*, v. 5331 [2]. Nous avons relevé aussi *cil* opposé à *je : cil n'a po ne grant forfeit, mais ge sols ai tot le malfait*, v. 5227-8. *Cil* semble avoir pris ici la place de *cist*,

---

dont elle repousse l'amour et d'Enéas qu'elle aime : *je ne avrai lui à seignor, mais a cestui otroi m'amor*, v. 8563-4; il ne s'agit plus d'espace ni de temps, puisque Enéas et Turnus se présentent ensemble à l'esprit de Lavine : il s'agit d'éloignement ou de rapprochement sentimental.

1. Voir *supra*, p. 434.

2. Nous ne pensons pas que *cil* répété ait ici la valeur nominale que nous avons constatée dans le Charroi de Nîmes (*supra*, p. 440); il s'agit de deux groupes de combattants mentionnés dans les vers précédents.

car Nisus a sous les yeux Eurialus que Volcens se dispose à frapper.

Parmi les emplois de *cil* comme représentant à toutes les formes du singulier et du pluriel 119 (dont 14 fois *ceaus* ou *cels* et 4 fois *celles*) sont sans complément : *cil sont livré*, v. 58, *cil s'est colchiez*, v. 1210, *cele te condura*, v. 2212, *il tiendroit çals*, v. 4197, *celes atachent al rivage*, v. 279, etc. ; 4 comportent un complément, nom ou adverbe : *et cels apelent del païs* v. 3094 (*lor dieus*, v. 3092); *cele desoz*, v. 7579 (*la meisiere*, v. 7577); *cele desuz*, v. 7625 (*cele meson*, v. 7620); *de son dart, de celui d'or*, v. 8160-1. Nous avons relevé dans Tristan le premier exemple de cette construction[1]. 23 fois *cil* est antécédent d'une proposition relative : *cil* (Synons) *qui sot del cheval les estres*, v. 1155, *ses barons... çals que il sot les plus senez*, v. 2229-30, *s'espee... cele que Vulcans ot forgiie*, v. 5649-50, etc. Dans quelques cas il est difficile d'affirmer le rôle que l'auteur attribuait à *cil* : aux vers 8619-20 : *t'amor torne celui dont ge te pri, se lai cestui, cestui* représente Énéas; il est possible que symétriquement *celui* représente Turnus, la subordonnée *dont ge te pri* étant construite comme apposition à *celui*; l'auteur a pu aussi lui attribuer une valeur nominale : *celui dont ge te pri* serait alors l'équivalent de *l'homme dont ge te pri* et la subordonnée serait l'épithète de *celui*. La difficulté est la même pour les vers : *tu doiz amer de bone amor celui qui t'aime par enor*, v. 8481-2, venant après : *Turnus t'aime, s'i a lonc tens*, v. 8479. Les vers 7882-5 *tu t'i doiz traire volentiers envers celui qui forment t'aimme ; celui qui a force te claimme de tot ton cuer le doiz haïr* suivent de près *Turnus te vialt avoir qui t'aimme et Eneas sor lui te claimme et par force te vialt conquerre*, v. 7863-5 ; comme les deux rivaux y sont également désignés par *celui* il est raisonnable de penser que ce pronom a valeur nominale dans les vers 7882-5 et de lui attribuer par suite la même valeur dans les vers 2619 et 8482. Cela modifie peu les chiffres indiqués ci-dessus.

Employé comme nominal *cil* est fréquent surtout comme antécédent de pronom relatif; nous en avons relevé 75 cas dont 4 dans des formules négatives d'un type souvent relevé :

1. Voir *supra*, p. 442.

cel nen i a qui... v. 5570, *n'i a celui qui...* v. 5655, etc. 48 fois il est suivi d'un complément nom ou adverbe, *ceaus de Troie*, v. 96, *cil de la contree*, v. 2363, *cil del chastel*, v. 6085, *cil o le mort*, v. 6227, *çals defors*, v. 8027, etc.

Le passage dans lequel Anchise présente à Enéas ses descendants futurs contient des emplois intéressants de *cil* :

Cel damoisel ki cele lame
tient.....
cel ira primes de ceüs.
...
An une selve cil naistra
...
Emprés cestui quarz estera
cil qui forment te portraira.
...
voiz celui la, c'est Romulus.
cil ert setmes de ta ligniee. v. 2933-51.

On peut estimer que *cil* du vers 2935 représente *cel damoisel* du vers 2933 (dans une construction que nous avons constatée dans la Vie de saint Léger)[1], et au vers 2951 *Romulus* ; mais certainement au vers 2939 dans *cil naistra*, et au vers 2944 dans *cil qui forment te portraira*, *cil* évoque un geste par lequel le locuteur présente à l'allocutaire des personnages qui ne sont sans doute pas très éloignés. La valeur démonstrative est précisée au vers 2950 d'abord par la présence du verbe *voiz*, ensuite par l'adjonction au pronom *celui* de l'adverbe de lieu *la*. Faut-il comprendre que Romulus, qui sera le septième de la lignée, est plus éloigné que les autres personnages ? son rôle de fondateur de Rome énoncé au vers 2953 *cil tuens niés Rome fera* lui donne-t-il une importance que l'auteur a voulu souligner ? Ce qui est sûr c'est que *celui* ne lui a pas suffi pour ce qu'il voulait exprimer et qu'il a ajouté au pronom l'adverbe *la* ; cela constitue une alliance de termes que nous n'avons pas encore rencontrée.

Datée de 1274 la Vie de saint Thomas Becket (6.180 vers) renferme 215 emplois des mots *cil* et *cist* employés comme

1. Voir *supra*, p. 434.

pronoms, avec une majorité de *cil*, 189 en face de 26 emplois de *cist*; en outre parmi les emplois de *ces* que nous comptons dans ceux de *cist* plusieurs sont pour le sens à rattacher à *cil*.

Cil est employé 106 fois comme nominal, 83 fois comme représentant; 7 fois il figure sous la forme du sujet neutre *cel* dans la locution *puet cel estre* intercalée dans une proposition ou annonçant une idée : *mais le contraire vols, puet cel estre, noter*, v. 3483; *puet cel estre li reis le voleit esmaier*, v. 1714; *puet cel estre qu'il s'est en sei reconeüz*, v. 5624, etc. 4 fois *cil* est employé comme un équivalent de nom propre pour désigner des personnages réels ou fictifs dont le nom n'est pas exprimé : *entre les lais se cil ou cil fust avoez, entre les clers se cil ou cil fust presentez*, v. 2397-8. Nous avons constaté un emploi analogue dans le Charroi de Nîmes. 4 fois seulement *cil* est accompagné d'un nom complément : *cil del conseil*, v. 1810, *vers cels de mon fié*, v. 4227, etc. 91 fois il est l'antécédent d'un pronom relatif soit au singulier soit au pluriel; *celui kil requiert*, v. 75, *luz cels qui serunt salvé*, v. 661, etc. et dans une formule négative d'un type fréquent *n'i a celui de vus qui n'entende raisun*, v. 23, 3 fois *cil* figure dans des périphrases qui désignent l'être tout-puissant : *cil qui ne chancele*, v. 2942, *cil qui puet les angles guverner*, v. 3507, *cil... qui nuls d'els ne deceit*, v. 4570.

Cil est employé 83 fois pour représenter un nom exprimé soit dans ce qui précède immédiatement : *a un mult prudome s'en esteit conseilliez, priour de Kenilerthe, cil li a draps tailliez*, v. 577-8, soit dans un passage antérieur : *cist forains habiz*, v. 5786 est rappelé au vers 5796 par *desuz cel*, v. 5796. Dans la première phrase *cil* indique que le sujet du verbe *ad tailliez* diffère de celui du verbe *s'esteit conseilliez*; le pronom *il* ou l'absence de pronom devant *ad tailliez* aurait marqué que les deux verbes avaient même sujet. *Cil* représentant est 42 fois sans complément : *cuida cil que...*, v. 314, *cil sunt a vie destiné*, v. 662: *cele su le trova*, v. 2030, *cil dui...*, v. 4553, *cels en deit hum... blasmer*, v. 5139, etc. 28 fois il est suivi d'un nom complément : *fors de celui de Lundres*, v. 478, *cil de Salesbire*, v. 993, *cele d'Everwic*, v. 1063, etc. 1 fois d'un adverbe de lieu, *cil de desuz*, v. 5529 et 12 fois il est antécédent d'une proposition relative : (*li clerc*) *cil ki... serunt trové*, v. 1152, (*des leis*) *u celes qu'establirent... u celes que firent*, v. 1218-20, *prelaz e baruns...*

cels qu'il voldra apeler, v. 2510, *ceaus qu'um n'i purra aveir*, v. 4798, etc.

Des emplois de *cist* 16 sont au singulier, 10 au pluriel ; au singulier *cist* est employé 4 fois comme un suppléant de nom propre pour désigner des personnages opposés entre eux : *cist sera feniz en felonie et cist en bonne foi*, v. 658-9, *u d'absudre cestui u de cestui damner*, v. 3132. Nous avons vu ci-dessus *cil* employé de la même façon par Guernes. 4 fois, aux vers 518, 2213, 2215, 2258 il concerne un personnage montré par le locuteur à celui ou à ceux auxquels il parle, 5 fois le personnage dont il est parlé dans le récit ou le dialogue sans qu'il soit présent, vers 35, 1940, 3725, 5619, 5960. 3 fois enfin *cist* représente comme le fait plus souvent *cil* un nom ou un pronom exprimé antérieurement : au vers 659 dans *a cestui Deus aïe* montre qu'il s'agit du personnage désigné au même vers par *cist : e cist en bone foi* et non de celui qui a été désigné également par *cist* au vers 658 : *cist sera feniz en felonie*. De même *cestui* du vers 160 s'applique au roman que Guernes a *amendé e finé* pour le présenter au lecteur en opposition avec *cel premier romanz* qui lui a été volé, v. 151. Au pluriel *ces* au cas régime figure 5 fois comme antécédent de pronom relatif, par ex. : *de ces ki l'aveient... servi*, v. 149 où il est nominal, *ces qu'il sorent qui voldrent en lealté ester*, v. 4785 où *ces* rappelle *pluisurs des evesques* du vers 4784 ; il joue là le même rôle que *cels* ou *ceaus* étudiés ci-dessus. 5 fois *ces* est suivi d'un adjectif numéral : *sur ces treis*, v. 2755, *en ces dous... se metra*, v. 4052, etc. : dans tous ces cas il représente un nom précédent comme le fait *cil* au cas sujet : *se teneient cil trei al rei*, v. 2771.

XIIIe SIÈCLE.

Dans la Conquête de Constantinople de Robert de Clari écrite vers 1220, le récit occupe de beaucoup la plus grande place : nous y avons relevé 159 emplois de pronoms démonstratifs se répartissant en 132 *cil* (*chil*) et 27 *cist* (*chist*). Dans les emplois de *cist* nous n'avons pas rangé l'unique exemple de *ces : d'élire ches dis*, XCIV, 14, *ches dis* rappelant *les leur dis* (les dix électeurs chargés de choisir l'empereur) de la ligne 10

du même chapitre ; il nous semble en effet que dans ces deux expressions l'auteur emploie *dis* comme un nom désignant un groupe d'hommes et non comme un adjectif numéral. Si cette interprétation est fausse et si *ches* doit être ici, comme dans les vers de Guernes étudiés ci-dessus, regardé comme pronom, il y a lieu de modifier en conséquence les chiffres indiqués ; d'ailleurs c'est pour la forme seulement que nous rattachons *ches* à *cist*, car Guernes emploie comme représentant *cil* plutôt que *cist*.

Chis, 1 fois seulement dans un passage de dialogue désigne, avec valeur démonstrative, un personnage placé sous les yeux des interlocuteurs qui se disent l'un à l'autre : *Chist est vaillans et hardis*, XXII, 24 ; 14 fois il est employé comme représentant : *ichist estoient de Champaingne*, I, 51-2, *chis avoit non Kyrsac*, XXI, 48, *chou que chis eut dit*, XXV, 74 (à la ligne suivante le même nom est représenté par *chil*, *si comme chil eut devisé*), *fist chis*, XXXVI, 14, CI, 19, CI, 23, etc. Quelquefois *chis* suit immédiatement le nom représenté, quelquefois il en est éloigné de plusieurs lignes. 12 fois *cist* est l'antécédent d'un pronom relatif ; dans 3 phrases il peut être considéré comme représentant : *Pierres de Braiechel, che fu chis... qui plus y fist de proesches*, I, 75-6, *che fu chis qui tous les autres passa*, LXXV, 21, et *chis qui en Blakie estoit fuis*, XXI, 51 (venant après *s'en alla li uns en une terre que on apele Blakie*) ; 9 fois il est nominal, synonyme au singulier de *li om*, au pluriel de *le gent : chist que je vous nomme ichi estoient...* I, 57, *chis qui mains li donroit, si donroit un marc*, XI, 32, etc. Cette valeur, qui est ailleurs exprimée par *cil* se trouve dans les deux propositions *comme chis qui estoit rikes hons*, LXV, 2-3, et *comme chis qui avoit molt meffait*, CIV, 7, qui sous forme de comparaison contiennent l'explication du fait exprimé dans la proposition dont elles dépendent.

21 fois (8 au pluriel, 13 au singulier) *chil* est employé pour représenter un nom mentionné dans les lignes précédentes ou à un plus grand intervalle ; nous en avons donné un exemple ci-dessus ; en voici d'autres : *Symons de Monfort et messire Enguerrans de Bove. Chil disent...*, XIV, 29-30 ; *Si leur dit qu'il rendissent la vile... E chil alerent*, XXXIV, 11-3 ; *si comme Diex le wardoit qui ne voloit mie... que chil i morust mie*, LXXIV,

52-3, où *chil*, comme *le*, représente *Andriex de Durboise* de la ligne 46 [1]. 3 fois *chil* figure dans des formules négatives où il est ordinairement nominal, mais dans les phrases : *nuef batalles, ne n'i avoit chelui de ches nuef batalles ou il n'eust...*, XLVII, 24-5 ; *deus ymages... si n'i avoit chelui n'ait bien vint piés de haut*, XCI, 2-4 ; *il a en chele vile deus hautes colombes, n'i a chelui qui n'ait bien*, CIX, 15, *chelui* représente certainement les noms *batalles, ymages, colombes*.

54 fois *cil* est employé comme nominal avec un complément qui est un nom de ville, de groupe humain, un adverbe ou une locution : *chiax de Pise*, VI, 13, *chil de le vile*, XIII, 6, *tuit chil de l'ost*, XIII, 15, *chil de sa compaingnie*, LXVI, 15, *chiaus de la loi de Rome*, XVIII, 62, *chil de dedens*, XXXIV, 28, *chil de desor les murs*, LXXVI, 10, etc. La valeur de *chil* dans ces phrases est confirmée par la présence de *le gent* dans *le gent de le vile alerent*, XXIV, 1. 57 fois enfin *chil* nominal est antécédent d'un pronom relatif : *chiaus qui conquisent Constantinoble*, I, 1-2, *cheli qui estoit muchiés en sa maison*, XXI, 6, *chil qui estoient sur les murs*, LXXVI, 21, *chil qui en eschaperent*, CVI, 34, etc.

Faisant la somme des emplois divers de *cil* et de *cist* nous constatons que dans Robert de Clari ces pronoms sont 38 fois représentants, 120 fois nominaux et que *cist* a 1 fois seulement valeur démonstrative.

Nous passons à la Queste del saint Graal écrite probablement à la même époque que la Conquête de Constantinople : nous y avons relevé 646 emplois de *cil* et 29 seulement de *cist*. Ces chiffres qui dénotent une extension considérable de *cil* doivent être légèrement rectifiés. En effet nous avons rangé avec *cist* 7 emplois de *ces* ; 1 seulement de ceux-ci appartient pour le sens comme pour la forme à *cist : greignors que ces ne sont*, 9, 18 [2] (il s'agit de *merveilles* nommées à la ligne 6) à rapprocher de *si grant duel come cist me sera*, 39, 5. Les 6 autres passages dans lesquels *ces* est suivi d'un adjectif numéral sont à rattacher pour le sens à *cil : par ces trois sera*, par exemple, est analogue

1. Nous ne voyons pas pour quel motif Robert de Clari a employé dans des conditions analogues tantôt *chis*, tantôt *chel* comme représentant.

2. Cette phrase confirme nettement l'emploi de *ces* comme pronom.

à *cil troi furent...*, 165, 8[1]. Il y a donc lieu de compter 652 emplois de *cil* sous différentes formes et 23 seulement de *cist*. Cette disproportion tient sans doute au caractère du texte qui comporte beaucoup plus de récit que de dialogue, comme nous l'avons déjà signalé dans notre étude sur *cil* et *cist* articles[2].

Des 23 emplois de *cist*, 22 sont au singulier dont 17 dans des dialogues et 5 dans le récit. Dans ces 5 cas *cist* est représentant : dans *ne mes a cestui*, 9, 9, par exemple *cestui* représente le nom *chevalier* de 9, 5, alors qu'à la même page, l. 2, *celui* dans *car il voient celui si jone home*, le même nom, mentionné p. 8, l. 32 est représenté par *celui*. Nous ne voyons dans le texte rien qui explique cette différence des pronoms à quelques lignes d'intervalle. Dans 2 passages il y a comparaison entre un fait ancien et un récent, et *cist* s'applique au fait récent : *la voie devant ne li plot... tant que ceste ne li plaise assez plus*, 118, 28, *les autres aventures puis que ceste est menee a fin*, 267, 8. *Cist* a ici le sens de proximité dans le temps. De même dans *por qui... remembrance ceste fu mise ci*, 130, 21, *ceste* représente le mot *croiz* de la ligne 20 *et s'agenoille devant la croiz*; en outre il désigne un objet placé sous les yeux du personnage dont parle le récit. Enfin dans *li Hauz Sires... sostint cestui*, 249, 27-9, *cestui* représente *Lancelot* de la ligne 24, représenté d'abord par *il*, l. 25, et ensuite par *il*, l. 30, par *l'* et *li*, l. 31. *Cestui* a ici la même valeur que *celui* de 8, 32 relevé ci-dessus.

Les 17 emplois de *cist* dans le dialogue se trouvent surtout dans des formules de comparaison ; 8 fois il s'agit d'objets matériels que le locuteur peut montrer aux allocutaires : *si estrange leu... come cist me semble*, 10, 1, *meillor pasture que ceste n'est*, 140, 22 et 156, 32, *autre hostel querez que cestui*, 150, 15, *en si estrange leu come cist est*, 200, 19, *si haute espee come ceste est*, 223, 30, *en si aïsé lieu... se en cestui meïsmes n'estoit*, 263, 16, *si gentil fame com ceste*, 237, 20. 7 fois il s'agit des circonstances dans lesquelles se trouve le locuteur, des sentiments qu'il éprouve... *parole que je desirasse tant a savoir come ceste*, 67, 10, *si grant duel come cist me sera*, 89, 5, *si haut servise come*

1. *Il troi*, 231, 25 confirme notre opinion que *cil* est pronom devant un adjectif numéral.

2. Voir *Romania*, LXXII (1951), p. 169.

cist est, 164, 10, *si haute trouveüre come ceste est*, 166, 14 *si haute aventure achever comme ceste est*, 228, 32, *ausi bone aumosne come ceste est*, 231, 27, *si grant tribulacion come ceste me semble*, 243, 28. 2 fois enfin *cist* oppose un objet placé sous les yeux du locuteur à un objet éloigné dans l'espace ou le temps : *laissons ceste, alons la*, 157, 4[1] ; *si les metra* (les *renges* qui garniront un jour lointain la poignée de l'épée que les interlocuteurs ont sous les yeux) *en leu de cestes*, 206, 2[2]. On peut considérer que dans tous ces passages *cist* a valeur démonstrative.

Dans ses 646 emplois *cil* sert 278 fois de représentant et 368 fois de nominal ; 199 fois (dont 10 au féminin) *cil* représentant est isolé : *et cil si fet*, 1, 18 *et cele s'en va*, 198, 26, *cil furent felon*, 121, 18, *de celui issi*, 136, 14 *par la bouche de ceulx*, 75, 20, etc. 27 fois *cil* se trouve après le verbe *faire* pour représenter au cours d'un dialogue le nom du ou des locuteurs (*fet cil*, 10, 7 ; 18, 19 et 21 ; 37, 12 ; etc.[3]). 73 fois *cil* représentant est antécédent d'un pronom relatif : *fit cele qui le menoit*, 3, 3, *et cele qui n'ert mie seure*, 175, 18, *autre sentier que celui qu'il avoit autrefois alé*, 141, 11 etc. 2 fois la phrase est négative : (de Lancelot et de Galaad) *il n'i avoit celui qui n'entendist...*, 251, 23 (*des fuissiaux*) *il n'i ot celui qui onques muast color*, 224, 30. 6 fois *cil* est suivi d'un complément, nom ou adverbe : *ceste semblance et cele de lors*, 39, 12[4] ; *cele* (la voie) *a senestre*, 41, 5 ; *cele a destre*, 41, 8 ; *par cele a destre*, 45, 10 ; *par cele a senestre*, 45, 13 ; *cele* (la dame) *de desus le serpent*, 101, 10.

Employé comme nominal *cil* est 1 fois seulement isolé, comme suppléant d'un nom propre : sur chacun des sièges de

---

1. L'adverbe *la* à côté de *alons* précise la nuance de proximité évoquée par *ceste*.

2. Nous avons rarement rencontré cette forme de féminin pluriel ; dans *ces ne sont*, 7, 18, *ces* représente un nom féminin.

3. Le plus souvent c'est *il* qui représente le nom du locuteur ; la question des rapports entre *cil* et *il*, sous toutes ses formes, demande une étude spéciale.

4. Nous avons relevé une construction de ce type d'abord dans Tristan (*supra*, p. 442), puis dans Enéas (*supra*, p. 440) mais avec un nom comme complément.

la Table ronde il est écrit : *ci doit seoir cil*, 4, 5. Nous avons constaté cet emploi dans le Charroi de Nîmes[1] ; 90 fois *cil* est accompagné d'un complément, nom ou adverbe : *cil de la cort*, 4, 30, *cil de la Table Ronde* (43 fois), *cil dou pais*, 263, 32 (à côté de *li pueples del païs*, 279, 22), *cil as blanches armes*, 143, 2, *cil de laienz*, 2, 10, *cels de fors*, 196, 11, etc. 277 fois il est antécédent de pronom relatif avec des valeurs diverses : *cil... qui ceste aventure doit escheoir*, 4, 18-9, *cil qui plus cuidoient...*, 26, 20, *cels et celes qui reviennent...*, 65, 22, *cil qui... ont esté terrien*, 163, 12, *çaus qui sont o lui*, 255, 30, etc. 2 fois seulement *cil* figure avec cette valeur dans une formule négative : *si n'a celui qui n'en ait grant merveille*, 9, 1, *si n'ot celui laienz qui assez n'en plorast*, 226, 20. Dans les formules de ce type l'auteur de la Queste a employé de préférence les mots *homme* et *femme*, ce qui confirme notre interprétation de *cil* : *il n'est hons qui le veïst qui cuidast...*, 238, 16, *il n'a pas home ou monde qui la briseure... poïst reconoistre*, 266, 31, *ne troverent laienz home ne fame qui ne fust mort*, 244, 21, *ne trovai onques home de qui la compaignie me semblast si douce*, 245, 29-30.

Antécédent d'un pronom relatif *cil* entre dans des périphrases désignant un être unique, soit le Christ ou Dieu, soit l'ennemi de Dieu : *Celui qui se laissa traveiller*, 24, 22, *Celui qui en la Croiz fu mi*, 130, 21, *Cil qui toz les pensers set*, 211, 22, etc., *celui qui toz jorz le guerroie*, 69, 4, *celui a qui vos devez combatre*, 104, 18, etc. 21 fois les périphrases de ce type désignent Jésus-Christ ou Dieu, 8 fois l'ennemi de Dieu.

83 fois enfin, l'auteur de la Queste, reprenant une construction dont nous avons trouvé 2 exemples avec *cist* dans Robert de Clari, emploie *cil* dans une subordonnée de forme comparative pour exprimer la cause du fait mentionné dans la principale : *et il l'en dist grant partie, come cil qui assez en savoit*, 19, 33 ; *se reposa toute la nuit come cil qui las estoit*, 19, 20, *se comença a retorner come cil qui ne pooit dormir*, 150, 21, *si se trest ariere come cil qui ne savoit que faire*, 231, 11, *la guerroia l'autre... come cele qui toz jorz avoit envie sus li*, 174, 27, etc. Le plus souvent, comme c'est le cas dans les phrases citées, *cil* désigne l'agent du procès exprimé dans la proposition principale ; quel-

1. Voir *supra*, p. 440.

quefois il en désigne l'objet, *si le servent... come celui qu'il tienent a mestre*, 9, 10. Exceptionnellement *cil* a dans des phrases de ce type valeur de représentant : *il* (l'écu) *estoit pres d'ilec come cil que il fesoit porter o soi*, 34, 11, *ele le vit* (*le rainsel*) *verdoiant come celui qui tantost avoit esté coilliz*, 212, 15-6.

Bien que le Jeu de Courtois d'Arras soit tout en dialogue, *cist* n'y figure pas; nous n'avons relevé dans ses 664 vers que 5 emplois de *cil*, tous ayant valeur de représentant : *soissante sols*, v. 56; *cels avras tu*, v. 58; *petit pris avoir ferloiet, celui tieng jo a emploiet dont on puet faire son commant*, v. 36-8; *un sorcotiel molt viés a chaiens... celui avrés*, v. 414-7; *Cortois ton frere*, v. 636; *cil est en la fin bien prové*, v. 655. Au vers 462 *chieus* représentant le mot *ans* du vers 461 est suivi de l'adverbe *chi* : *uns ans est pere, autres parastres; se chieus chi vous tient pour fillastre, soiés si preus*. Désignant le terme le plus rapproché dans le temps, *chieus chi* a la valeur que nous avons fréquemment relevée pour *cist* article accompagnant le nom de la période dans laquelle se situe le locuteur[1]. Ainsi construit *cil* empiète sur le domaine propre de *cist*. Avec un sens différent, la construction est la même que celle que nous avons relevée au vers 2950 d'Enéas, *voiz celui la*; c'est un nouvel indice de la tendance à préciser au moyen d'adverbes le sens des pronoms démonstratifs, tendance que nous avons constatée vers la même époque pour les articles[2]. C'est par suite l'ébauche d'un nouveau système dans lequel l'opposition entre la proximité et l'éloignement au lieu d'être marquée par la différence des consonnes *st* et *l* de *cist* et *cil* l'est par les éléments suffixés *ci* et *la*.

Cist ne paraît pas non plus dans Aucassin et Nicolette qui comporte pourtant des dialogues et des monologues. *Cil* s'y trouve 25 fois, 7 fois dans le dialogue, 18 dans le récit. Dans le dialogue *cil* est 1 fois seulement nominal dans *cil a ces vies chapes*, VI, 28 et 6 fois représentant : *icel vont en paradis*, VI 31, *aveuc ciax n'ai jou que faire*, VI, 31-2, *aveuc ciax voil jou aler*, VI, 35 et 38, et avec un complément : *franc baron, cil d'aval et cil d'amont*, XXXII, 15.

Dans le récit *cil* est 4 fois nominal, antécédent d'un pronom

1. Voir *Romania*, LXXII, (1951), p. 145-181 *passim*.
2. Voir *Romania*, *ib.*, p. 170.

relatif, *cil qui mix torble les gués*, XXXI, 9, ou muni d'un complément; *cil dedens*, XVI, 22, *tox ciax du païs*, XXVIII, 17 (à rapprocher de *les gens del païs*, XXXII, 17), *cil de Biaucaire*, XXXIV, 12, et 14 fois représentant; 5 fois au cours de dialogues il représente le nom du locuteur : *fet cil*, XXII, 15, XXIV, 21, 28, 31, 41; 3 fois il est antécédent d'un pronom relatif dans la formule répétée *cil qui fu plus enparlés des autres*, XVIII, 23, XXII, 5 et 8 où *cil* rappelle le nom *pastorel* de XVIII, 5. 6 fois enfin il est isolé; tantôt il suit immédiatement le mot qu'il représente; *un seul vallet : cil estoit tex*, II, 9; *il prent congié as marceans et cil le commandent a Diu*, XXVIII, 12; parfois il en est plus éloigné; *cil* de *cil tornent en fuie*, XXX, II, 16 représente *vostre anemi* de XXII, 3; *cil* de *cil le regardent* ligne 16 de XVIII représente *li pastorel* de la ligne 6.

La lettre de G. Sarrazin du 29 juin 1249 ne renferme que ces 5 emplois de *cil*; 4 fois il est représentant : *envoier ses messages avec ceulz*, IV, 2 (représentant *ces messages*, III, 10), *assez de ceulz a pié*, IX, 17 (*grant plenté de Turs a pié et a cheval*, IX, 2); *quant cil virent les crestiens*, XIV, 8 (*ne sai quans Suriens crestiens*, XIV, 6-7); *cil meïsmes viennent*, XVII, 8 (*fors Beduins sarrazins*, XVII, 5); 1 fois il est nominal : *tout cil qui entrer y porroient*, VII, 12.

Dans les Mémoires de Philippe de Novare, *cil* et *cist* figurent 178 fois, respectivement *cil* 173 fois et *cist* 5 fois; mais 2 emplois de *ces* sont pour le sens à rattacher à *cil*, ce qui accroît encore la disproportion entre les deux pronoms.

Au singulier *cist* paraît 1 fois dans le récit avec valeur de représentant dans une formule comparative : *faire feste de si haut mariage con sestu*, IX, 3; nous avons relevé dans la Queste del saint Graal plusieurs constructions de ce type. Dans des phrases où l'auteur s'adresse au lecteur, *cist* est 1 fois en tête d'une proposition pour annoncer le nom avec lequel il est accordé : *Ceste est la lettre rimee que sire Phelippe... manda*, LV, 1-2; c'est un procédé de présentation que nous n'avons pas encore rencontré; dans le même chapitre au vers 83 *ceste* au contraire représente le nom *rime* du vers 82 : *l'on ne me doit blasmer s'il n'i a boune rime... car ceste en est la prime*. Au pluriel *ces* suivi 2 fois de l'adjectif numéral *deus*, *ces deus*, XXXIII, 6, et CXXVIII, 16, est employé comme sujet pour représenter des

noms propres qui viennent d'être exprimés. Les groupes *cil dui*, V, p. 6, *de ceaus cinc*, CXXVIII, 15, *ceaus trois*, CXXXVI, 19, montrent que *ces* dans les deux passages relevés équivaut pour le sens à *cil*.

Cil est employé 38 fois comme représentant; 31 fois il est isolé : *cil fu mehaignyé*, VII, 8, *celuy ploura*, CVII, 10, *cele est le plus dreit heir*, CLXX, 10, *s'acompaignerent a ceaus*, LXXIV, 4, *cil ne porent avoir terre*, LXXIX, 2, etc. 4 fois il est antécédent d'un pronom relatif : *cil qui erent pelerin en Surie*, LXIII, v. 10, où *cil* représente, à notre avis, *lor pers et lor seignor* du vers 6, *et furent perdues toutes les chevaucheüres sans celes ou estoient montés cil*, CVI, 10, *poignant d'aguillons celes* (*les dames*, l. 9) *qui ne voloyent tost aler*, CXII, 11, *mout avoient de chevaucheüres... et toutes celes qu'il avoyent trovees*, CXVIII, 5. 3 fois enfin *cil* suivi d'un nom complément figure dans le même groupe de mots que le nom qu'il représente et joue le même rôle que lui : *le royaume de Chipre et celuy de Surie*, LXXXIII, 10, *tous les moulins... neis ceaus des mains*, CXXIII, 6, *le seignor de Baruth et celuy dou Toron*, CLXXIII, 8. Cette construction dont nous avons relevé le premier exemple dans Tristan [1] est entrée dans l'usage.

Employé 135 fois comme nominal, *cil* est 54 fois antécédent d'un pronom relatif, p. ex. : *tous ceaus qui la estoient*, XV, 11, *ceaus et celes qui l'avoient aroché*, XLIV, 3, *celuy qu'entre la lice se mist*, LV, 30, etc. Dans la phrase, *il... les livra a ceaus de ses homes qui estoient de la partie de l'empereor*, XXXVII, 22-3, le sens de *ceaus* est précisé d'abord par le nom complément *de ses homes* puis par la proposition relative; le pronom relatif a pour antécédent le groupe *ceaus de ses hommes*; il s'agit bien de gens qui étaient du parti de l'empereur, mais extraits du groupe restreint constitué par les hommes dépendant du seigneur dont il était parlé. 10 fois *cil* antécédent de relatif se trouve dans une proposition explicative commençant par *comme*, du type si fréquent dans la Queste del saint Graal : *con sil quy estoit moult cortois seignor*, VIII, p. 2, *come cele quy avoit droit au bailliage*, XXVII, 16, *come ceaus qui estoyent escomenié*, CXIV, 22-3, etc. 1 fois il se trouve dans une périphrase désignant le Christ sous

1. Voir *supra*, p. 442.

la forme de l'hostie : *Le prestre ly douna celuy quy ne devroit entrer a luy*, LXXIII, v. 207-208.

81 fois enfin *cil* nominal est accompagné d'un complément nom ou adverbe ; *cil dedens*, *cil defors* se rencontrent fréquemment ; nous avons relevé aussi plusieurs fois *ceaus dous païs*, *ceaus dou chasteau*, *ceaus de Cypre*, *ceaus d'Ybelin* (à côté de *toutes les gens dou païs*, LXX, 11, *les gens dou païs*, CI, 2 *les gens a pié*, CXX, 12). Il y a aussi quelques compléments plus complexes : *ceaus dedens Sur*, CLXXVIII, 10, *ceaus de sa partie*, LXXI, 8, *cil a la chiero froncie*, LXIII, v. 35.

Dans les 1.099 vers du Jeu de la Feuillée *cil* et *cist* figurent 23 fois avec 16 emplois de *cil* et 7 de *cist* : le nombre des emplois de *cist* est plus élevé que celui que nous avons constaté dans les textes précédents ; il s'explique par la nature dramatique du texte et donne à penser que dans le dernier quart du XIIIe siècle et en Artois *cist* était encore en usage dans la langue parlée. Dans le texte il a sensiblement la même valeur que *cil* et sert surtout de représentant : c'est ainsi qu'il est employé 5 fois : *chestes ont chent diavles ou cors*, v. 318 (les femmes nommées v. 314 et 316 et qui ne sont pas en scène), *bien sai que cheste est voe*, v. 429 (l'accusation de bigamie formulée au vers 426), *chis fera du frait*, v. 481 (Johans mentionné au vers 478), *chist noteront par aaties*, v. 490 (les deux personnages nommés vers 488-9), *l'un de ches deus*, v. 654 (*doi clerc* mentionnés par Crokesot v. 651 et qui ont quitté la scène), 2 fois seulement *cist* est employé comme nominal avec valeur démonstrative : *Chis a dit qu'on me manse le gueule. Je le vois tuer*, v. 514-5, *ki est chis autres chi?* v. 820 (un personnage *nus* et *descaus* que la roue de Fortune a renversé sous les yeux des fées et de Crokesot). Dans ce dernier vers l'adverbe *chi* précise la valeur spaciale de *chis* ; au vers 429 il sert seulement à insister sur la proximité dans le temps.

Dans ses 16 emplois *cil* joue 4 fois seulement le rôle de représentant : *cascuns est malades de chiaus*, v. 243, *nous ne savons ki chieus est*, v. 647, *s'estoit en une cape chieus*, v. 655, *ch'est chille*, v. 872. Au vers 647 *chieus* représente l'expression *chieus ki s'entremet* du vers 644. 12 fois *cil* est employé comme nominal : 8 fois il s'applique à des personnages placés sous les yeux du locuteur et que celui-ci montre du geste ou du regard ;

Chieus a nommé deus anemis, v. 309 ; *par foi, voirement est chieus beste*, v. 358 ; *ki sont chil doi lassus* ? v. 782 ; *chil doi lassus*, v. 790 ; *ki chieus est ki s'embruke*, v. 803 ; et *chieus autres ki la trebuke*, v. 804 ; *Chieus, ch'est Leurins*, v. 822 (ce vers est une réponse au vers 820 où le personnage est désigné par *chis autres chi*). *Qui est chieus qui la s'akeute*, v. 1053. *Lassus* aux vers 782 et 790 renforce la valeur démonstrative de *chil*. Ce pronom joue dans ces passages le même rôle que *chis* dans les vers 554 et 820. 3 fois *cil* antécédent de pronom relatif n'a pas valeur démonstrative : *de cheli que j'ai a fame ore*, v. 69, *ki est chieus de cui vous chel enfant avés*, v. 273-4, *chieus qui s'entremet*, v. 644. Il en est peut-être de même au vers 769, *chele qui la roe tient* ; mais il est possible que la fée qui prononce ces mots ait les yeux tournés vers Fortune dont elle parle.

XIVe SIÈCLE

Dans l'histoire de saint Louis de Joinville nous n'avons relevé que 3 emplois de *cist* en face de 177 de *cil*, c'est-à-dire que *cist* est presque inusité. En outre 2 fois *cist* est employé comme représentant dans le rôle habituel de *cil* et placé devant un adjectif numéral : *cist quatre* à la ligne 11 du § 339 rappelle *quatre de nos gens* de la ligne 4 du même paragraphe et *ces cinquante dous*, § 476, l. 3, rappelle la phrase précédente : *chascune generacions* (*de cinquante dous... que il y avoit*) *li aportast une saiete* ; 1 fois seulement *cist* a valeur nominale et démonstrative dans une phrase de dialogue : *Lieve sus, et me mene cesti a sa herberge sauvement*, § 485.

Cil n'est employé que 27 fois comme représentant ; 13 fois il est isolé, par ex. : *cil manda*, § 196, *ceus retint*, § 275, *de celle feroit l'on roy*, § 477, *cil te tesmoingneront*, § 484, etc., le dernier exemple se trouvant dans un dialogue ; 2 fois *cil* représentant est suivi d'un nom complément : *en ces dous croisemens, c'est a savoir en celi de Égypte et en l'autre*, § 69, et *entre le flum de Damiette et celui de Rexi*, § 191 ; 12 fois il est antécédent d'un pronom relatif : *li cuens de Monbeliart... ce fu cil qui plus noblement arriva*, § 158, *un des Turs a cheval... et emporta cil qui frappez estoit le glaive*, § 260, *celi qui nous avoit garantiz*, § 324

(le Sarrasin qui les avait sauvés), *les siens deniers et ceus qu'il avoit gaingnés*, § 418, *une saiete... et celle que li enfes penroit*, § 476, *grant foison de povres, sans ceus qui mangeoient en sa chambre*, § 690, etc. Pour la première fois nous voyons dans le passage du § 418 *ceus* y remplissant la même fonction grammaticale que le nom qu'il représente, construction que nous avons constatée à plusieurs reprises pour *cil* suivi d'un nom complément.

Employé 150 fois comme nominal, *cil* est 26 fois suivi d'un complément : *cil d'Acre*, § 11, *cil de Paris*, § 73, *cil de nostre gent*, § 102, *cil a cheval*, § 259, *cil de son conseil*, § 678, *cil de Sainte Eglise*, § 750 (à côté de *toutes les personnes de Sainte Eglise* au début du même paragraphe) etc. ; 124 fois il est antécédent d'un pronom relatif : *ceus qui les orront*, § 19, *ceus qui la estoient*, § 104 (à rapprocher de *les gens qui estoient dedens*, § 182), *l'on me dit, icil qui savoient bien...* § 247, *cil qui menoient*, § 368 (à rapprocher de *ces gens que il menoient...*, § 280), etc. 1 de ces 124 emplois se trouve dans une périphrase désignant Dieu : *Celi qui a fait le ciel et la terre*, § 477, 1 autre dans une tournure négative d'un type fréquent au XIIe siècle : *il n'a celi qui... n'aint sa vie*, § 628 prononcée par saint Louis. Joinville emploie plus volontiers dans ces formules le mot *nul* ; *a il ci nullui qui ait partie*, § 59, *il n'i ot nul des huit qui y meist deffense*, § 259, *il n'avoit nulli leans qui y osast demourer*, § 630. 4 fois enfin *cil* nominal figure dans des subordonnées introduites par *comme* pour expliquer les faits exprimés dans la proposition principale : *comme cil qui n'atendoit que la mort*, § 30, *comme cil qui ne la pot amender*, § 103, *comme cil qui n'avoit plus de touz deniers*, § 414 (le verbe de la principale est à la première personne), *comme cil qui bien cuidoit noier*, § 622.

Conclusion.

D'après les textes que nous avons étudiés l'histoire de *cil* et *cist* pronoms depuis les origines jusqu'au XIVe siècle a des points communs avec celles des mêmes mots employés comme articles pendant la même période : dans un emploi comme dans l'autre *cil* et *cist* ont rarement la valeur démonstrative, c'est-à-dire

qu'ils accompagnent rarement un geste du locuteur montrant un être ou un objet à proximité ou à distance ; ils expriment plus souvent l'antériorité dans le temps, accompagnant le nom d'un être ou d'un objet mentionné ou représentant un nom exprimé. En second lieu, pour les uns comme pour les autres, se développe peu à peu une tendance à en préciser la valeur par l'adjonction des adverbes *ci* et *la*.

Les différences entre les deux histoires sont plus importantes que les ressemblances : celle des pronoms est plus simple que celle des articles et elle aboutit à un résultat contraire. Nous avons vu qu'à côté de *cil* et *cist* articles s'était développé peu à peu au singulier un troisième article *ce* ; il ne s'est rien produit de tel pour les pronoms ; il existe bien un pronom *ce* mais il est dès l'origine et reste toujours distinct de *cil* et de *cist* et n'influe pas sur leur évolution. Parmi les articles c'est *cil* dont l'usage se restreint de plus en plus : pour les pronoms nous avons vu au contraire *cist* en voie de disparition ; il est d'ailleurs dès l'origine moins fréquent que *cil*. Cela tient à ce que celui-ci joue très fréquemment le rôle de nominal devant un nom ou une proposition relative. La grande fréquence de ces emplois a imposé *cil* à la mémoire des locuteurs : c'est, croyons-nous, la cause principale, sinon unique, de la disparition de *cist* comme pronom [1].

H. Yvon.

1. Le maintien de *cels* comme pronom nous suggère l'hypothèse que la disparition de cette forme comme article s'explique par la place différente du mot dans les deux emplois ; comme pronom il est souvent en fin de groupe, tout au moins à une place où il est prononcé avec intensité ; comme article il est en tête de groupe, et en outre à la place où se trouvent fréquemment *les*, *mes*, *tes*, *ses*, *ces* ainsi que les articles *as*, *des*, *es* dans lesquels un *l* a également disparu.

DEUX ÉTUDES SUR LE GRAAL

I. — Le Graal et la lance.

Me sera-t-il permis de revenir encore une fois sur le « trestot descovert » [1] ? Je suis heureux de voir M. Jean Frappier accepter mon interprétation de Robert de Boron, et cependant les remarques prudentes et pertinentes qu'il présente au début de son article m'ont fait impression, je l'avoue : tel sens qui s'avère valable pour un auteur, ne l'est plus nécessairement pour un autre. A chacun son sens. Il est certain que pour Robert de Boron le Graal « tout a descovert » est le Graal bien visible aux yeux de tous, d'abord sans « touaille », puis couvert de la « touaille ».

Mais chez Chrétien ? Peut-être quelques références à la liturgie nous apporteront-elles des éclaircissements. Mais, si nous disons liturgie, cela signifie donc que nous nous obstinons à voir dans le Graal un objet appartenant nettement au culte chrétien, et nullement aux contes celtiques ? Sans doute. Voici un objet dont on nous dit qu'il contient une hostie, qu'il est une « très sainte chose », qu'il nourrit de son contenu un homme « esperitaus », qu'il est orné de pierres précieuses, comme l'étaient les vases sacrés médiévaux : un tel ensemble

1. Cf. J. Frappier, *Sur le vers 3301 du Conte du Graal*, *Romania*, t. LXXI, 1950, pp. 240-246, avec une *Note additionnelle* de M. Mario Roques ; ma note *Encore le Graal trestot descovert*, *Romania*, t. LXXII, 1951, pp. 236-238 ; l'article de M. Frappier, *Autres remarques sur le vers 3301 du Conte du Graal*, dans le *Bulletin bibliogr. de la Soc. Intern. Arthurienne*, nº 2, 1950, pp. 89-93, et son dernier article *Du « Graal trestot descovert » à la forme du Graal chez Chrétien de Troyes*, *Romania*, t. LXXIII, 1952, pp. 82-92.

d'indications nous engage à dire que Chrétien l'a vu comme un vase liturgique. Ne boudons pas la liturgie.

Qu'est-il plus exactement ? Une *pyxide*, c.-à-d. un vase destiné à contenir la réserve eucharistique : le terme s'appliquait aussi bien aux grands ciboires (*turres*, tours) qu'aux petits vases de viatique. C'est à une communion de malade que nous assistons chez Chrétien, Golther l'avait bien vu dans son *Parzival und der Graal*, de 1925. On se sert, en l'occurence, de grands ciboires, ou même de calices. Dès le XIIe siècle l'usage s'est établi de ne communier que *sicco sacrificio*, sous la seule espèce du pain ; à plus forte raison pour une communion à domicile, où les risques d'accident sont plus grands ; dès les origines le *siccum sacrificium* était dans ce cas la pratique habituelle. Quand le saint viatique est apporté à un malade qui n'est pas trop éloigné, il doit, soit de nuit, soit de jour, être précédé de luminaires, *et lucerna praecedente*, rappelle Dom Martène dans son *De antiquis ecclesiae ritibus* (liv. I, ch. v, art. 2, p. 251 de l'éd. de Venise, 1788). C'est en effet ce qu'enjoignent, pour les années qui nous intéressent, le troisième canon du synode de Rouen, de 1190, le premier canon du concile d'York, de 1195, le deuxième canon du synode de Westminster, de 1200, et plus tard le vingt-cinquième canon promulgué par saint Edmond de Cantorbery en 1236 (cf. Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. V, 2, pp. 1158, 1169, 1224, 1576 et Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XXII, cols. 582, 652). Ces luminaires seront aussi nombreux que possible, prescrit le Rituel. Dans notre cortège les deux valets porteurs de chandeliers précèdent effectivement le Graal (v. 3561-64, ainsi que la leçon du ms. H au v. 3322) ; à chaque chandelier brûlent dix chandelles, non pour éclairer la marche, puisque le rayonnement du Graal éclipse à lui seul leur éclat, mais sans doute pour honorer le Viatique comme les textes le recommandent [1].

1. Pour la liturgie eucharistique nous renvoyons au *Diction. d'archéol. chrét.* de Dom Leclercq, art. *pyxis*, etc... ; à Eisenhofer, *Handbuch der kathol. Liturgik*, et à Corblet, *Histoire du Sacrement de l'Eucharistie*, 2 vol., 1886, en particulier t. I, pp. 279-80, 608 ss. ; t. II, pp. 185, 285-314. M. l'abbé Giet, professeur à la Faculté de Théologie Catholique de l'Université de Strasbourg, nous a apporté une aide précieuse : nous l'en remercions.

Que serait alors le « tailloir » ? On voit en lui, le plus généralement, une patène [1]. C'est peu probable, puisqu'il n'est pas question de calice dans notre texte. Au surplus, dès le haut moyen âge et encore au XIIe siècle, la patène devait être de même matière que le calice : ici le Graal est en or, le tailloir en argent [2]. Un récipient destiné à recevoir le sang de la lance qui saigne ? C'est douteux, puisque la lance ouvre le cortège et que le tailloir le ferme, puisqu'en outre la goutte de sang coule sur la main du valet. Une sorte de table du Graal, d'autel portatif, comme celui dont il est question dans la *Quête* et sur lequel le Saint Veissel est déposé (suggestion de Golther) ? Rien ne l'indique. Puisque le père du Roi Pêcheur va communier, je verrais plutôt dans cet objet un *scutellum*, c.-à-d. un petit plateau, une soucoupe métallique qui empêche, en cas d'accident, l'hostie de tomber à terre. La patène elle-même, dans le haut moyen âge, était utilisée à cet usage : le *Liber Pontificalis*, notices de Sylvestre Ier et d'Innocent Ier, associe *patenam* et *turrem*. Cette précaution, prise encore aujourd'hui pour la communion des fidèles à la Table Sainte, était connue du moyen âge ; elle semble d'autant plus normale que le vieux roi reçoit le viatique dans sa chambre. Enfin, comme on l'a plusieurs fois signalé, c'est à un miracle eucharistique que nous fait penser cet épisode : pendant des années le roi entretient la vie de son corps en recevant le *corpus domini* ; tout besoin de nourriture a disparu, comme il arrive dans les miracles rapportés par les auteurs médiévaux [3].

---

1. On connaît l'interprétation de Wolfram : le tailloir a fait place chez lui à deux couteaux : il a compris par tailloir objet avec lequel on taille, et non sur lequel on taille. Wolfram aurait-il été le premier à interpréter le tailloir comme le font nos critiques modernes ? Car la patène, on le sait, sert dans la préparation des espèces à découper l'hostie pour en faciliter la fraction avant le *Pax Domini* : on s'explique facilement que, pour un esprit attiré par le symbolisme, le tailloir-patène puisse représenter le couteau avec lequel Jésus, à la Cène, découpa l'agneau, figure du Rédempteur. La patène, en un sens, découpe aussi le corps de Jésus dans le sacrifice de la messe.

2. « Calix debet esse vel aureus, vel argenteus... et simul cum patena », texte du *Ritus Celebrandi*, cité par Mme Lot-Borodine, *Romania*, t. LVII, 1931, p. 189, note.

3. Cf. note au v. 6424 du *Conte du Graal*, éd. Hilka. Exemples modernes

Revenons au Graal et à *trestot descovert*. L'argument derrière lequel se retranche M. Frappier est d'ordre stylistique : *trestot descovert* serait de mauvais français, inadmissible de la part de Chrétien : qu'est-ce que ce récipient partiellement couvert ? Il est couvert, ou il ne l'est pas, « un état intermédiaire est en effet inconcevable », surtout si nous songeons qu'il est porté dans un cortège. *Trestot* est alors de trop, d'où le sens de « bien visible » auquel s'est arrêté M. Frappier.

Notons cependant que *descovert* signifie à la fois : 1) sans couvercle, 2) sans voile. Cela ressort de textes mêmes de Chrétien, pour ne pas chercher nos exemples ailleurs. Les *torz descovertes* du château délabré de Blanchefleur (*Conte du Graal*, v. 1763) sont des tours qui n'ont plus de toit ; une selle *descoverte* (variante du v. 7174, ms. B) est une selle « sans couverture », comme disent les autres manuscrits, c.-à-d. sans tissu jeté ou collé sur elle pour faire capitonnage, de même qu'au v. 763, quand Perceval recouvre le « remenant » du repas qu'il vient de prendre au détriment de la demoiselle, il tire sur les victuailles la toile blanche qu'il avait soulevée au v. 742. Ainsi on pourra dire, sans commettre la gaucherie de style incriminée, d'un objet qui n'a ni couvercle, ni voile qu'il est *trestot descovert*.

Peut-on le dire du Graal ? La pyxide, porte-hostie(s), est munie d'un couvercle, conique le plus souvent, quelquefois fixé par une charnière. Suspendue d'abord au-dessus de l'autel par un système de poulie, elle était entièrement enveloppée d'un voile, la *custode*. Quand, vers le milieu du XIIe siècle environ, on la dota de plus en plus volontiers d'un pied analogue à celui du calice, elle fut couverte d'un pavillon, sorte de housse en rotonde, comme en ont nos actuels ciboires, avec une ouverture au sommet pour laisser passer la petite croix qui surmonte le couvercle [1]. Ainsi de toute façon, au moyen âge comme aujourd'hui, ce vase sacré devait être pourvu, et était en règle générale pourvu, *et* de son voile *et* de son couvercle.

à rapprocher de ceux-là : sainte Catherine de Sienne, Louise Lateau la stigmatisée, morte en 1883, Thérèse Neuman, actuellement au Tyrol.

1. Le nom de *tabernacle* donné au ciboire indique le constant usage de l'envelopper dans une sorte de tente.

Quand on porte l'hostie au vieux roi, il n'y a sans doute plus de couvercle, mais il y a un voile : dans une communion de malade, en effet, le rituel veut que le vase contenant le viatique soit porté *linteo mundo superposito* : c'est ce que prescrit, entre autres, le synode de Westminster, de 1200, ci-dessus mentionné [1]. Mais quand, la communion donnée, il sort de la chambre du roi, il est tout à fait normal de dire que le Graal n'a *ni* voile, *ni* couvercle, qu'il est donc *trestot descovert*.

Le poète n'avait pas à signaler que le Graal était couvert quand, au premier passage, il s'est rendu chez le roi pour le réconforter : cela est conforme à la norme. Le *linteus* de fine toile posé sur lui (qui évoque la pale carrée posée sur le calice) n'empêche nullement de voir les pierres précieuses décrites par Chrétien. C'est au cours des passages suivants que Chrétien ajoute le détail du *trestot descovert*, parce qu'alors Perceval voit mieux qu'auparavant l'objet qui n'a ni voile ni couvercle, et ne songe pas même alors à poser la question. Il est parfaitement exact que Chrétien n'a jamais attiré ailleurs qu'ici l'attention sur une couverture quelconque du Graal, dans aucun des épisodes que mentionne M. Frappier. C'est que le poète n'attachait pas une valeur mystique à ce détail : il ne faut pas en grossir l'importance, il me semble n'en avoir point d'autre que celle que nous venons d'essayer de définir; elle est limitée à la liturgie, mais liturgie il y a. Et nous rejoignons par un autre chemin l'interprétation proposée par M. Frappier : Perceval peut moins que jamais douter qu'il a maintenant un Graal (*id est* une pyxide) sous les yeux, et n'ose pas s'informer du sens de ce service.

Si ce cérémonial évoque beaucoup plus une communion de malade que la Grande Entrée byzantine [2] (et on conviendra qu'il était plus facile au romancier d'assister à celle-là qu'à celle-ci), il est certain que Chrétien ne s'est pas astreint à une pure et simple copie de la réalité : les candélabres, la pyxide, le *scutellum*, mais aussi la lance, dont nous allons parler, et surtout la porteuse du Graal, ce qui n'est au reste pas une pure

1. Cf. Martène, *loc. cit.*, Corblet, *op. cit.*, I, 379.

2. Cf. article cité de Mme Lot-Borodine pour sa discussion, à ce sujet, des hypothèses d'Anitchkof.

fantaisie. Giraud de Cambrie nous apprend dans sa *Gemma Ecclesiastica*, I, ch. 1 [1], que de tels abus se sont produits, sévèrement blâmés par un concile de Reims, au xe siècle ; le texte qui les condamne a été recueilli par Reginon, un des collecteurs de canons de cette époque : « Item, in eadem distinctione ex concilio Remensi : Pervenit ad notitiam nostram quod quidam presbyteri tantum parvipendant divina misteria, ut laico aut feminae sacrum corpus Domini tradant ad deferendum infirmis [2]. » Cette défense ne put avoir raison des abus. Dans une lettre synodale de Rathier, évêque de Verone au xe siècle, on lit une prescription identique : « Ne presbyter sacram communionem laico vel feminae ad deferendum tradat [3]. » Après le xe siècle, la décision des évêques et des conciles ne semble pas avoir été fidèlement suivie. Le même synode de Rouen (1190), dont nous parlions plus haut, rappelle expressément, dans ce même troisième canon, que sauf les cas d'extrême nécessité, le prêtre a seul qualité pour porter le corps du Sauveur. Le concile d'York (1195), après avoir recommandé de conserver la sainte hostie dans une pyxis « propre et décente », est encore plus catégorique : le prêtre portera lui-même (*in propria persona*) la communion aux malades, en habit clérical requis pour ce mystère, et précédé d'une lumière (Mansi, *loc. cit.*). Ces textes permettent de croire que des manquements à cette règle liturgique ont été commis à l'époque de Chrétien, et qu'un fait de ce genre lui a donné l'idée de sa porteuse du Graal. Ne nous hâtons pas trop de l'affirmer ; mais la présence de ce personnage féminin n'est pas aussi inouïe qu'on l'a cru, et en tout cas l'intention du romancier est évidente, de modifier un habituel cortège de viatique. Pour la même raison il a placé le soir cette communion à domicile, ce qui est extraordinaire pour un simple malade, mais n'a rien que de très courant pour un malade en danger : elle est d'un effet bien plus saisissant à cette heure, dans la triple clarté des

1. Ed. Brewer, p. 13.

2. *De ecclesiastica disciplina*, lib. I, cap. CXX, P. L., t. CXXXII, col. 125. Il y a eu quatre conciles à Reims entre 849 et 900. Pour des exemples plus anciens, du VIe siècle, cf. Miss Peebles, *The Legend of Longinus*, 1911.

3. Dom Luc d'Achery, *Spicilegium*, t. II.

chandeliers, du Graal, et du feu qui flambe dans la cheminée monumentale. Pour la même raison il a supprimé la croix, rarement omise dans les textes liturgiques : « et lucerna praecedente, et cruce similiter », disent les canons déjà cités des synodes de Rouen et de Westminster (le concile d'York n'en parle pas toutefois).

*
* *

Si notre interprétation est juste, il est évident que Chrétien voyait son Graal, dont il n'a pas voulu préciser la forme, plutôt sous l'apparence d'un ciboire que d'un plat large et creux. La définition qu'Hélinand donne du mot *gradale* me paraît avoir amené l'idée de l'hostie et provoqué, chez le romancier, une représentation de l'objet autre que l'habituelle : « scutella... in qua pretiosae dapes... solent apponi. » Quels mets plus précieux pourrait-on servir au roi reclus que cette *oiste*, capable à elle seule d'entretenir sa vie ? Des expressions comme « pretiosum corpus », « pretiosus sanguis » appartiennent au langage eucharistique de l'époque. A moins que le processus ne soit inverse, et que frappé par un miracle eucharistique contemporain, le romancier ait choisi un *gradale* parce qu'un plat de ce genre était réservé au service des mets rares et succulents. Quel que soit l'ordre de la démarche, un lien existe entre l'*oiste* et le Graal. L'ensemble du passage où il est question de l'*oiste* n'empêche nullement, à mon avis, de voir le Graal comme un ciboire. Dirais-je que le commentaire de Mme Lejeune [1] dépasse assez arbitrairement le sens du texte ? Ces vers ne disent pas, somme toute, que le vieux roi se fait servir de brochets, de lamproies ou de saumons *dans le Graal*, mais seulement que, malgré les pêches de son fils, le roi Mehaignié (qui a dû renoncer au déduit de la chasse), on ne lui sert pas ces succulents poissons : l'hostie qui lui est portée dans le Graal lui suffit. Rien, en d'autres termes, ne nous oblige à teinter « d'un léger sourire » ces vers que Chrétien, ne l'oublions pas, a mis dans la bouche de l'ermite. Cette couleur convient assez peu au ton du personnage, confesseur et directeur de conscience, qui en est arrivé au moment des plus graves révélations. Chrétien

1. *Préfiguration du Graal* dans *Studi Medievali*, XVII, 2, 1951, p. 8.

attire notre attention sur cette *unique* hostie, non pas pour opposer la petitesse du contenu à l'ampleur du contenant, ce qui est peut-être d'un effet assez facile, mais la qualité de cette nourriture, tout ensemble matérielle et spirituelle, à la quantité et à la variété d'un éventuel menu qui n'aurait rien de surprenant chez un roi pêcheur. Ainsi déplacé, l'accent s'harmonise mieux avec un passage où il est question du « sainz hom », de la « sainte chose » et du roi « si esperitaus ».

Le *Conte du Graal* est tout autre chose qu'une quête de reliques, et nous ne suivrons pas Konrad Burdach jusque-là. Toutefois, l'objet qui est au centre du roman, c'est le Graal. Le thème de la question à poser, celui du jeune « nice », s'ils sont venus enrichir le mythe, n'en sont pas les thèmes générateurs. Les chances qui nous restent de mettre la main sur le livre donné à Chrétien par Philippe d'Alsace et sur celui que Robert de Boron mentionne au début de son *Joseph* (v. 932, le grand livre « où les histoires sont écrites ») sont rares sans doute, si l'on songe que vers 1230, donc trente à quarante ans seulement après les œuvres de ces deux écrivains (et peut-être même dès 1204), Hélinand se mettait en chasse et revenait bredouille. Possible que ces livres aient existé, tout aussi possible qu'ils n'aient pas existé. Mais nous savons aussi que toute œuvre d'imagination, roman ou poème, naît souvent d'un choc infime, objet aperçu, impression passagère, rencontre banale au premier abord et qui ne prend qu'après coup sa signification. Pourquoi ne pas faire à Chrétien l'honneur de le compter parmi ces créateurs qui n'ont nullement besoin de suivre plus ou moins servilement une source livresque ? Ce que nous savons de ses dons de créateur à partir de sources parfois hétéroclites nous invite de plus en plus à lui faire confiance. Il est, dans le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*, un passage qui a pu retenir son attention : c'est celui qui énumère les reliques données à Charles par le patriarche de Jérusalem : outre le chef de Lazare, du sang de saint Étienne, le suaire, les clous, la couronne d'épines, trois objets qui ne figuraient point dans la *Descriptio* ou *Iter Jerosolimitanum* [1], à

1. L'*Iter*, du XIe siècle, raconte la prise de Jérusalem, mais à Constantinople Charlemagne demande à l'empereur des reliques pour les transporter

savoir le calice, l'écuelle, le couteau qui servirent à Jésus le soir de la Cène :

Del sudarie Jesu que il out en son chief... 170
E avrez le calice que il benesquiet 177
L'escuele d'argent vus durrai voluntiers
A pieres precieuses entailliée a or mier
(corr. de Koschwitz)
Entailée est a or et a peres precioses (texte du ms.)
E avrez le cultel que Deus tint al mangier...

Il y a un écho de ces vers dans ceux où Chrétien décrit son Graal, pièce d'orfèvrerie rare, chargée de pierres précieuses :

Li graaus qui aloit devant
De fin or esmeré estoit;
Pieres precieuses avoit
El Graal de maintes menieres
(v. 3232-35, éd. Hilka).

Ces vers ont fort bien pu donner le branle à l'imagination de Chrétien. Quel que soit le caractère du *Pèlerinage*, fabliau épique (G. Paris) ou œuvre à intentions moralisantes (Coulet), il a été écrit pour être récité à la fameuse foire de l'Endit, qui de bonne heure accompagna la fête religieuse, instituée au début du XIIe siècle, au cours de laquelle les reliques de la Passion, authentiques ou invraisemblables [1], appartenant à l'abbaye de Saint-Denis, étaient exposées à la piété populaire (mois de juin). Le poème qui est du premier quart du XIIe siècle, et peut-être de 1150, justifiait la présence à Saint-Denis des reliques de l'abbaye, et non plus simplement du clou et de la couronne qu'elle prétendait tenir de Charlemagne, mais de ces reliques créées de toutes pièces à l'occasion des Croisades et qui n'apparurent en Occident qu'au XIIe siècle. Le

---

en Occident, entre autres la couronne d'épines, l'un des saints clous, un morceau de la croix, le bras de saint Siméon, le suaire, la chemise de la Vierge, la ceinture de Jésus au berceau. Dans le *Pèlerinage*, après la Croisade par conséquent, le bois de la croix, la chemise et la ceinture ne figurent plus dans la liste, mais la collection s'enrichit en qualité.

1. Cf. les reliques mentionnées par Robert de Clari, *La Conquête de Constantinople*, ch. LXXXII et LXXXIII.

développement de la fête et de la foire de l'Endit les rendirent célèbres entre toutes [1]. Chrétien nous présente un ciboire, tandis que le texte cité plus haut mentionne un calice et une écuelle, mais à cette époque la distinction n'est pas nette entre le calice et le ciboire, et l'écuelle est, elle aussi, un récipient à nourriture. Quant à la clarté émanant du Graal qui contient le corps de Jésus, c'est celle qui émane de Jésus lui-même dans l'*Évangile de Nicodème*, au moment où il se fait reconnaître de Joseph d'Arimathie emprisonné [2].

Mais la lance ? Pour la procession des Rogations, à l'abbaye de Saint-Denis, les moines portaient, précédée d'une croix et suivie, entre autres, de deux porteurs de candélabres, la lance de Dagobert, insigne bienfaiteur dont le nom est lié à celui de l'abbaye [3]. Chrétien aurait-il assisté à la procession et gardé l'image et le souvenir de cette lance ? Si l'on se refuse à l'admettre, il est sûr que, de la demi-douzaine de lances qui se sont, au cours des siècles, disputé l'honneur d'être la sainte lance [4], une au moins était connue de lui, comme de tout le

---

1. Le succès de cette fête populaire a déterminé sans doute une production poétique considérable : les trouvères, pour amuser la foule qui se pressait à l'Endit, inventèrent des chansons ou en remirent au goût du jour : le *Fierabras*, par ex., qui raconte à sa façon l'histoire des reliques de l'abbaye.

2. Dans certains miracles eucharistiques, l'hostie jette une intense clarté. Un miracle de ce genre eut lieu en 1183. Cf. Corblet, *op. cit.*, I, 470.

3. Cf. Martène, *De antiquis monachorum ritibus*, t. IV du *De ant. rit.*, p. 154 de l'éd. de 1788. Faut-il voir quelque rapport entre cette lance de la procession de saint Denis et les cicatrices de Dagobert dont la légende vit encore au XVIe siècle ? Corn. Agrippa y fait allusion, *De Occulta Philosophia*, I, ch. LXIV (Multi Dagoberti regis cicatrices referre volunt, dum ille correptionem vehementer timet), et après lui Montaigne, *Essais*, I, ch. XXI. Ni la *Chronique de Saint-Denis*, ni les *Gesta Dagoberti* n'en disent mot. Piste à suivre, sans grande chance de succès, je crois.

4. Ce sont : la lance conservée d'abord dans la basilique de Sion à Jérusalem, puis dans la basilique constantinienne à Constantinople, qui y resta jusqu'en 1492, date à laquelle Bajazet II l'envoya à Innocent VIII à Rome, et dont la pointe seule fut adressée en 1241 par Baudouin à Louis IX (lance dite de Paris) ; — la lance d'Antioche, détruite dans le désastre d'Anatolie en 1101 ? ou venue à Paris et détruite à la Révolution ? Il est peu probable que ce soit celle qui est aujourd'hui conservée à Etschmiatzine en Arménie ;

monde alors : la découverte « miraculeuse » de la lance d'Antioche, en 1098, avait été un des principaux événements de la Croisade ; elle avait frappé vivement les esprits, suscité bien des recherches semblables qui souvent n'aboutirent qu'à de grossières supercheries. En outre une tradition littéraire rendait la lance populaire depuis la *Chanson de Roland* :

> Asez savum de la lance parler
> Dunt Nostre Sire fu en la cruiz naffrez (v. 2503-4).

Charles, on le sait, en conserve la pointe enchâssée dans le pommeau d'or de Joyeuse[1]. Il faut ajouter le chapitre où Guillaume de Malmesbury, *Gesta Rerum Anglorum*, II, 135, raconte que Hugues Capet envoya en cadeaux au roi Aethelstan, en lui demandant sa sœur en mariage, l'épée de Constantin, un morceau de la vraie croix et la lance de Charlemagne que l'on tenait pour celle de la Passion.

D'autres raisons ont pu motiver le choix de la lance. Gautier d'Arras écrit vers 1164, et de toute façon avant le *Conte du Graal*, son roman d'*Éracle* : il y raconte, dans la dernière partie, l'invention de la Sainte Croix, emportée ensuite par Cosdroé (Chosroés) et reconquise par Heraclius. Encore un récit consacré aux grandes reliques de la Passion, dont un ennemi infidèle spolie Jérusalem, avec la caisse d'or qui les

---

— la lance de Constantin, décrite par Liutprand au Xe siècle, « inventée » en même temps que la croix par sainte Hélène ; c'est la lance dite de saint Maurice, du trésor impérial de Vienne ; — la lance de Cracovie ; — la lance de Hongrie. Cf. de Mély, *Exuviae sacrae constantinopolitanae*, t. III, Paris, 1904 ; S. Runciman, *The holy lance found at Antioch*, Analecta Bollandiana, t. LXVIII, *Mélanges P. Peeters*, II, 197-209.

1. Cf. le *Roland* de Paris, éd. R. Mortier, v. 2896 ss., le *Roland* de Chateauroux, v. 4366 ss., celui de *Venise IV*, v. 2695 ss. Même version dans la *Karlamagnussaga*, où Charles obtient du roi des Grecs à Constantinople, outre cette relique, la *hosa* de Jésus (laissée ensuite à Aix), un morceau du suaire avec lequel N.-S. avait essuyé sa sueur quand il eut parlé au peuple (laissé à Compiègne), la sainte Croix (à Orléans) et la lance de Mercure (branche I, § 50). Dans le *Roland*, la pointe de la lance placée dans le pommeau de Joyeuse est, semble-t-il, celle de la lance de Jérusalem, révérée à Sion dès le VIe siècle, et qui avait perdu précisément sa pointe placée dès 614 à Sainte-Sophie (cf. de Mély, *op. cit.*).

contenait. La croix avait donc déjà éveillé l'intérêt d'un romancier; mais la lance restait disponible, bien supérieure, romanesquement parlant, à la croix, surtout pour un écrivain comme Chrétien, car elle n'emprisonnait pas l'esprit du lecteur dans une interprétation unique. En tête du cortège, elle remplaçait avantageusement la croix. On voit l'art des transpositions : une procession de viatique avec la croix, les lanternes, le ciboire et le *scutellum* devient dans notre roman, où ces objets sont débaptisés et représentés par des équivalents malgré tout reconnaissables, le cortège du Graal avec la lance, les chandeliers, le Graal, le tailloir.

En outre, l'investiture par la lance tient au moyen âge une place capitale [1] : le clerc Chrétien qui avait des « clartés de tout » ne pouvait l'ignorer. La sainte lance est l'insigne de l'empire, sa possession peut seule donner la puissance militaire : c'est pourquoi des compétitions s'élevèrent autour d'elle, celle qui opposa par exemple Rodolphe II, roi de Bourgogne, à Henri l'Oiseleur. Dès la mosaïque du Latran (IXe siècle) exécutée sur l'ordre du pape Léon III, Charlemagne reçoit des mains du Souverain Pontife, entre autres insignes du pouvoir, une lance qui porte un gonfanon : c'est sous la forme d'un *vexillum* terminé par un fer de lance que la lance de la Passion est représentée en tant qu'insigne de la puissance impériale. Avec l'épée, la lance est donc l'insigne du pouvoir [2] : le roi Pêcheur a donné l'épée à Perceval, dès son arrivée; il n'est pas étonnant de voir apparaître peu de temps après la lance « qui saigne », précision qui, rapprochée de la mention de l'hostie, la désigne comme celle de la Passion. Il est possible que dans la suite du roman, après l'échec de Gauvain qui devait d'abord la retrouver, elle aurait conféré à Perceval une investiture, matérielle ou spirituelle. Ainsi une suite d'association d'idées, lance d'Antioche — lance de Charlemagne — lance de l'investiture, facilitée par une série de textes, *Roland*

1. Cf. Adolf Hofmeister, *Die heilige Lanze, ein Abzeichen des Alten Reichs*, Breslau, 1908; cf. P. Alphandery, *Notes sur le messianisme médiéval latin* (XIe-XIIe siècles), École des Hautes Études, 1912.

2. Pour les XIe et XIIe siècles, Henri IV et Philippe I, Louis VI, etc..., cf. Hofmeister, *op. cit.*, pp. 30-31.

— *Pèlerinage — Eracle — Gesta Rerum*, etc... appelle la lance près du Graal; en rapport direct avec ce dernier, elle se trouve aussi en rapport (moins direct) avec l'épée.

*
* *

Enfin Graal et lance sont, dans le roman de Chrétien, indissolublement liés, ils forment une paire. Trouvons-nous ce couple d'objets inséparables dans la littérature celtique? Le récent ouvrage de Jean Marx, *La légende arthurienne et le Graal*, a le mérite de présenter le dernier état de l'hypothèse celtique : c'est donc lui que nous aurons présent à l'esprit dans les lignes qui suivent. Après M. Vendryes [1], J. Marx n'a pas de peine à découvrir une foule de coupes et de chaudrons (pp. 117 ss., 135 ss.). Quant aux lances, moins nombreuses, il en est plus d'une : celle d'Oengus, tachée de sang, celle de Mac Cecht, celle du dieu Lug qui flamboie, ne manque jamais son coup, et revient, le coup frappé, à son point de départ (rien de tel chez Chrétien). Les celtisants font surtout état de la lance de Celtchar (*Luain Celtchair*), décrite dans le *Togail Bruidne da Derga*, au XIe siècle [2], où un chaudron plein de poison et de sang est toujours près d'elle pour éteindre son ardeur guerrière; elle tue un homme à chaque coup, neuf hommes à chaque jet. Cette lance paraît encore dans le *Mesca Ulad* [3], où de nouveau son feu ne peut être éteint que dans un chaudron plein de sang. Il faut avouer que ce couple d'objets, chaudron-lance, n'a pas grand rapport avec celui qui nous occupe : car le Graal n'est pas destiné à apaiser l'ardeur meurtrière de la lance, le sang ne coule pas de la pointe de la lance dans le Graal, la lance n'est même pas dirigée vers le Graal : c'est plus tard seulement que cette représentation l'emportera. Et si nous voulons voir dans le Graal un « nurishing vessel » (ce qu'il n'est pas [4]),

1. *Art. cit.*, pp. 11-15, et A. C. L. Brown, *Revue Celtique*, XXXI, 376. Pour les lances, cf. A. C. L. Brown, *The breeding Lance*, *PMLA*, XXV, 1910.

2. Ed. W. Stokes, *Revue Celtique*, XXII, pp. 300-304, §§ 129 et 130.

3. Qui fait partie du *Livre de Leicester*, vers 1150; éd. Hennessy, avec trad. anglaise, dans *Todd Lecture Series*, pp. 36-39.

4. Cf. R. S. Loomis, *Roman. Forschungen*, XLV, 1931. — M. Marx dépasse

il resterait à découvrir dans les contes celtiques deux objets de cette nature accouplés. Sera-ce la lance et le vase, « talismans royaux associés » (*loc. cit.*, p. 272) ? Le récit de l'*Extase prophétique du Fantôme*, analysé par J. Marx (p. 275), fait bien intervenir une coupe d'or présentée à Conn, où nous verrons volontiers le vase qui investit grâce au liquide divin qu'il contient, mais nullement une lance, ni un roi « méhaignié ». Le schème que rétablit M. Marx est en réalité fait de deux pièces de provenances différentes : ces talismans existent bien l'un et l'autre, mais ils ne sont pas associés l'un à l'autre. On pourra toujours avoir recours à un processus de transpositions plus ou moins nombreuses : l'hypothèse de l'origine chrétienne nous épargne ces détours, avec elle on perçoit un rapport plus immédiat entre les deux objets, tous deux instruments de la Rédemption, jouant chacun leur rôle dans la Passion, unis par un rapport de cause à effet ; le ciboire-calice ne peut exister que par la lance qui a percé le flanc de Jésus et fait ruisseler le sang du crucifié ; l'un provoque, l'autre recueille l'effusion du sang divin.

La lance saigne, nous dit-on, parce qu'elle a donné le coup douloureux, le coup félon qui a atteint à la fois le corps du roi, son prestige et la prospérité de son royaume. Nulle part il n'est dit toutefois dans le texte de Chrétien que la lance qui saigne est à l'origine de la blessure du roi. C'est un javelot qui, dans une bataille, l'a « navré parmi les hanches anbedeus », déclarent expressément les v. 3512-13. Rien ne permet de voir dans ce javelot une arme-fée ; rien ne dit ou n'insinue que ce javelot destructeur est aussi un javelot réparateur qui guérira le roi (*op. cit.*, p. 267) : sur ce dernier point la lance chrétienne ferait au reste tout aussi bien notre affaire, car

---

le sens du texte en écrivant que « sa présence est génératrice d'abondance et condition du festin » (p. 222) : Chrétien a indiqué une simultanéité, et pas davantage ; le Graal passe « a chascun més dont l'an servoit » (v. 3299). Il est non moins inexact de dire que le Graal « dispense une nourriture merveilleuse » (p. 243) : ni le menu offert à Perceval, tout succulent qu'il est, n'est merveilleux ni divin, ni le Graal ne le dispense de lui-même, ni enfin la « nourriture qui sert le vieux Roi [n']est la même que celle qui sert le Roi Méhaignié » (p. 278). Le Graal des continuations en vers ou en prose n'est pas celui de Chrétien, et il est abusif de conclure de celui-là à celui-ci.

elle est douée de pouvoir miraculeux, elle guérit [1], voire la lance d'Achille, qui guérit Télèphe, blessé par elle. C'est, au reste, la double question sur le Graal et la lance, qui guérirait à elle seule le roi : la cousine de Perceval (v. 3583) et la laide demoiselle à la mule (v. 4670 ss.) le déclarent non moins expressément. On conviendra que, dans le même récit de l'*Extase prophétique*, la question posée par la jeune femme « A qui dois-je donner la coupe ? » permet de désigner le successeur du roi, mais ne provoque aucune guérison, puisqu'il n'y a pas ici de malade. Il n'y a pas de lance dans l'*Extase*, et par conséquent pas de question à poser sur la lance. Nous ne voyons donc pas grande ressemblance entre l'*Extase* et le *Conte du Graal* [2]. A notre avis, dans l'initiation religieuse de Perceval qui s'ouvre avec cette scène, Chrétien suggère qu'une certaine forme d'incuriosité, ou de timidité, n'est pas loin d'être une faute contre la charité : le héros a sous les yeux un roi navré et ne s'est enquis de rien, il assiste à un cortège étrange et ne pose aucune question [3].

Restent les vers 6168 ss. :

> Et s'est escrit qu'il iert une ore
> Que toz li reaumes de Logres
> Qui ja dis fu la terre as ogres
> Sera destruiz par cele lance.

Notons d'abord que les mss ne sont pas ici unanimes et que peut-être (Miss Peebles l'a déjà suggéré) nous sommes, avec le ms. de Montpellier, *La pes sera par cele lance*, en présence d'une autre tradition. Mais admettons que le texte de Montpellier soit une simple réfection, et adoptons la leçon de Hilka. Le futur *sera destruiz* est-il un futur dans l'absolu, ou un futur par rapport à *il est escrit* ? Nous optons pour le premier sens, car si le roi d'Escavalon impose à Gauvain la quête de la lance, c'est

1. Cf. J. Marx, *op. cit.*, p. 265.

2. Il n'y a pas de troisième question à poser (quelle nourriture procure le Graal ?) chez Chrétien, ni, que je sache, chez aucun des romanciers français. Je ne sais pourquoi M. Marx a ajouté celle-ci aux deux autres (pp. 276-278).

3. C'est pourquoi le romancier s'est bien gardé, au détriment d'une élémentaire vraisemblance, d'indiquer par des marques extérieures de dévotion que le vase contenait le Saint Viatique.

assez logiquement (ce roi est prudent) parce que cette arme *sera* (et non *a été*) mortelle pour le royaume de Logres. Ce royaume, il n'est guère possible en outre de l'identifier à celui du roi Pêcheur, qui n'est pas détruit, où la végétation n'a pas été mortellement frappée, puisque le château du Graal est « près de rivière et près de bois » (v. 3034). Reste que la lance est une arme vengeresse (non pas félonne) : pour une faute que le dit royaume devra expier ? La destruction de Logres n'est pas sans nous faire songer à la *Destruction de Jérusalem*, aux innombrables vengeances du Sauveur qui font l'objet de traductions, de poèmes, ou d'allusions dispersées, à la suite de la *Vindicta Salvatoris*, de la *Cura sanitatis Tiberii*, de la *Mors Pilati*, de l'*Évangile de Nicodème*, toutes œuvres qui racontent la Passion de Jésus, puis la vengeance qui en a été tirée. Le Seigneur se venge des Juifs, en suscitant Vespasien, guéri, puis converti : tel est le leitmotiv que répète à satiété, avec la satisfaction toute populaire du talion accompli, l'auteur de la *Destruction de Jérusalem* : qui a frappé par l'épée (ou par la lance) périra par l'épée (ou par la lance). Il ne faut pas dire, enfin, que la représentation de la lance comme instrument d'épreuve, blessant les chevaliers qui briguent l'honneur de la quête est inexplicable dans l'hypothèse chrétienne (*op. cit.*, p. 262), pour la bonne raison que cette lance n'est peut-être pas la même que celle du cortège (à rapprocher plutôt de la lance du lit merveilleux, dans la *Charrette*), et surtout qu'elle est absente du *Perceval le Vieil*, de Chrétien.

Il faut, en effet, nous en tenir au seul Chrétien, quand nous discutons des origines du Graal et de la lance, et ne jamais faire intervenir les textes postérieurs. Est-il permis de reconstituer, à partir d'œuvres souvent tardives, la tradition fondamentale du schème arthurien avec le Coup félon provoquant les enchantements de Bretagne, pour conclure ensuite à la présence dans l'œuvre initiale de ces éléments peu à peu accumulés au cours des années ? Méthode pour le moins très dangereuse. Nous l'avons dit, le Graal n'est pas un « nurishing vessel » magique, il ne couvre pas la table de mets au gré de chacun. Le schème du Coup félon ressort avec évidence du *Merlin-Huth* (épisode de Balin) et de l'*Estoire*. Mais allons-nous emprunter l'explication du saignement de la lance à l'*Estoire* ?

D'une manière plus générale, allons-nous expliquer *Perceval le Vieil* en nous adressant à ces deux suites récentes, et au *Didot-Perceval*, au *Perlesvaus*, aux *Continuations* ? Personne ne songera à nier la dette du roman arthurien envers les contes celtiques, dont le compte s'étale dans les ouvrages de M. R. S. Loomis et de M. Jean Marx [1]. Dans le *Conte du Graal* une foule d'épisodes peuvent parvenir de traditions irlandaises ou galloises ; pour le Graal et la lance rien n'est moins sûr. C'est plus tard que, parallèlement à la christianisation du *sens*, nous assistons à une celtisation de la *matière*, deux développements contraires et simultanés provoqués par Chrétien lui-même : car, s'il avait présenté les deux objets dans une sorte d'anonymat, en évitant une identification trop facile, ses successeurs, frappés à juste titre par la présence de l'hostie, ont mis l'accent sur la « senefiance » mystique discrètement indiquée par le Champenois. Quelle que soit la richesse d'une *Quête* ou d'un *Perlesvaus*, il est permis de préférer à leur clarté sans mystère et à leurs gloses insistantes l'éclairage subtil et réticent du *Conte du Graal*. Parallèlement les épigones, aidés par l'ambivalence de l'œuvre, ont puisé dans les contes celtiques, et c'est alors, mais alors seulement, qu'a été adopté le mythe du Coup Douloureux.

De deux choses l'une : ou bien pour son Graal et sa lance, Chrétien est parti de données celtiques, qu'il a partiellement

1. Mais nous nous garderons d'adopter les vues de R. S. Loomis pour qui des contes en prose française seraient à l'origine des romans de Chrétien, et du *Conte du Graal* en particulier (*Arth. Trad. and C. de Troyes*, pp. 463 ss.). Rappelons pour mémoire le cycle celto-latin inventé par Wechsler. Si M. Vendryes (*Ét. Celt.*, V, pp. 40-41) admet la voie des textes écrits pour les sources celtiques des romans arthuriens, il n'ose pas se référer à un original celtique d'où procéderaient les romans du Graal. M. Marx, moins absolu que M. Loomis, pense que Chrétien a travaillé sur un canevas des aventures du Graal, sans suivre pas à pas son modèle (p. 300) ; et après avoir avancé (p. 31, note) que les auteurs français ont eu sous la main, non pas des éléments celtiques « discontinus et fragmentaires, mais plutôt un schème à forte trame et à bases institutionnelles et mythologiques », il se montre plus prudent à la fin de son livre (p. 372) : « peut-être le schème de l'histoire que nous avons retracée n'a-t-il jamais été explicitement écrit tout au long dans des textes ». En ce qui concerne le *Conte du Graal*, le devis est fait de pièces rapportées, et il est arbitraire de mettre ce support d'échafaudages sous l'œuvre de Chrétien de Troyes.

dénaturées en remplaçant la nourriture magique par l'hostie, et alors la christianisation aurait tout de même commencé avec lui [1] ; ou bien, parti de données chrétiennes, il les a déchristianisées en ménageant les premières interférences avec les éléments celtiques, la lance vengeresse chrétienne appelant la lance destructrice de Logres, le Graal retrouvant son double dans le chaudron. Mais ce Graal contient une hostie, Graal et lance sont intimement liés, tels quels, dans la tradition chrétienne : le romancier en a assez montré pour nous permettre d'imaginer de quelle chiquenaude première est sorti le *Conte du Graal*. En présence des deux hypothèses, nous donnons la préférence à la plus simple et à la plus vraisemblable. Conséquence : Robert de Boron n'a pas eu besoin d'identifier le Graal avec la relique chrétienne.

Notre romancier affirme ici sa maîtrise à créer une atmosphère mi-réelle, mi-fabuleuse, une séduisante ambiguïté, si heureusement définie par M. Frappier. Il égare avec plaisir le lecteur, le place à l'orée de plusieurs légendes, le tient à égale distance du christianisme et du paganisme, en laissant à peine voir le chemin suivi pour atteindre le point à partir duquel les perspectives se multiplient. Il nous en a donné d'autres exemples, et c'est un des secrets de son art ; le pont de l'épée est à la fois celtique et chrétien, la quête est à la fois le *tochmarc* irlandais et le motif des travaux d'Hercule, etc... Pas un de ses romans qui ne présente de ces alliages étonnamment réussis. C'est à ce signe que se reconnaît le véritable créateur.

Alexandre MICHA.

1. Christianisation volontaire qui n'a rien d'invraisemblable. Le poète introduit (et non « laisse subsister », p. 187) des traces de paganisme, justement parce qu'il est poète, souverain maître de sa matière.

CHRONOLOGIE GERSONIENNE

II [1]

Six ans avant la mort du célèbre chancelier Jean Gerson, son frère et homonyme, prieur du monastère des Célestins de Lyon, écrivit une lettre datée de mai 1423, à un autre religieux du même ordre, frère Anselme, lettre dans laquelle il lui décrivait la vie paisible et austère qu'y menait son frère aîné depuis presque quatre ans; car l'âme du concile de Constance et le redoutable adversaire de Jean Petit ne pouvait guère espérer regagner Paris où le duc de Bourgogne « partageait » avec le Dauphin le gouvernement du royaume pendant la maladie du roi Charles VI. Cette lettre du prieur célestin est bien connue, et surtout parce qu'elle est suivie d'une énumération des ouvrages du Chancelier, tant en latin qu'en français [2].

Dans toutes les éditions des *Gersonii opera omnia*, la partie bibliographique commence ainsi :

« Annotatio opusculorum Joannis Gersonis Cancellarii Parisiensis, quorum multa deperierunt; de multis incertum est, si et ubi supersint, etc. »

On accepte généralement l'idée que l'*Annotatio* a été écrite par le célestin Jean Gerson, et expédiée à son confrère Anselme en même temps que sa lettre [3].

---

1. Suite de *Chronologie gersonienne*, dans *Romania*, LXX (1948), 51-67.

2. *Epistola fratris Joannis de Gerson, Ordinis Caelestinorum, directa fratri Anselmo ejusdem Ordinis, super opusculorum Joannis Gerson Cancellarii Parisiensis*, dans *Joannis Gersonii opera omnia*, édition de Louis Ellies Du Pin, Anvers, 1706, t. I, p. CLXXIV-CLXXIX.

3. Ernest Bourret, *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson...*, Paris, Ch. Douniol, 1858, p. 149; André Combes, *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson*, Paris, Vrin, t. I, 1945, p. 123. Cf. Dom J. Huijben, *Gerson et l'Imitation*, *Vie Spirituelle*, juillet-août 1934, p. [36]-[37] du *Supplément*. Nous limiterons nos renvois, qui seraient inutilement longs si nous voulions, à l'appui de chaque assertion, citer tous les auteurs.

M. l'abbé Combes a bien compris l'importance capitale de ce catalogue pour la chronologie des œuvres de Gerson, car, étant donné sa date, cette liste ne devait contenir que les ouvrages antérieurs à 1423. Il a donc fait réimprimer le texte de l'édition Du Pin, avec des notes qui révèlent sa vaste connaissance, non seulement des œuvres imprimées du Chancelier, mais des manuscrits et de toute la littérature gersonienne[1].

Ce gersonisant infatigable, qui ne se contente jamais des solutions faciles, a vainement cherché la source manuscrite de la lettre et du catalogue qui l'accompagne dans l'imprimé. Mais, dans le ms. Bibl. Nat. lat. 14904, il a découvert « une version remaniée et complétée de cette même liste, qui va jusqu'au Commentaire du *Cantique des Cantiques* », ouvrage que le Chancelier acheva trois jours avant sa mort survenue le 12 juillet 1429[2].

---

1. André Combes, *o. c.*, p. 828-835. Voir aussi p. 329 et 434.

2. A propos de ce manuscrit, nous nous empressons de corriger une erreur qui s'est glissée dans notre *Table de concordance des manuscrits de Gerson* dans *Romania*, t. LVI (1930), p. 431 : le petit chiffre *3*, placé à droite du ms. B. N. 14904 lat. (ancien NN 7), doit occuper l'espace au-dessus, laissé en blanc, et renvoie à la note pour l'ancien NN 6 que nous n'avons pas retrouvé. Nous profitons de l'occasion pour apporter quelques corrections et additions à la table des manuscrits san-victoriens :

Claude de Grandrue	*Charles Le Tonnelier*	*Du Pin*	*Mazarine ms. 4202*	*Fonds Saint-Victor*	*Cote actuelle*
P 11	B. f. 32		403		
GG 17	B. e. 13 D. h. 33				
KK 12	B. f. 12	277	724		
NN 2	E. e. 4	267	714		
NN 20	E. g. 20	282	729	514	B.N. 15156 lat.
SS 19	E. e. 20	1102	1240	[944]	B.N. 15033 lat.
TT 10	E. f. 3	459	829	[589]	B.N. 25548 fr.
TT 14	E. f. 6				
TT 17	E. g. 4	510	880	624	B.N. 25547 fr.
GGG 6	D. e. 1		608		
GGG 10	E. e. 8		725		
[GGG 11]	[ ] (ms. détourné > Colbert 4650)				B.N. 7371 lat.
GGG 17	D. e. 8.	62	605		

Page 431, note 1 : lire D. h. 33 au lieu de D. g. 33 ; note 2 : l'autre partie du ms. Mazarine 981 est l'ancien HH 2 de Claude de Grandrue.

« Rien ne permet, continue l'abbé C., d'affirmer que cette mise au point, dont aucun historien que je connaisse n'a encore tenu compte, soit l'œuvre du Célestin; elle peut fort bien provenir d'un autre ami et admirateur du Chancelier; mais rien n'empêche non plus de l'attribuer, jusqu'à nouvel ordre, à l'auteur de l'*Annotatio* primitive [1]. »

Ce remaniement, l'abbé C. l'a édité d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, avec des éclaircissements indispenpensables pour l'identification des ouvrages. La liste bibliographique porte ici le titre: *Annotatio tractatuum et opusculorum a Johanne concellario in sacra pagina professore eximio editorum* [2]; et les mots, « quorum multa deperierunt; de multis incertum est, si et ubi supersint, etc. », qu'on lit dans le titre de l'imprimé de Du Pin, font défaut, pour reparaître en partie à la fin du premier *item*: « De hiis incertum est si et ubi supersint [3]. »

*
* *

Nous sommes donc en présence de deux états d'un catalogue des œuvres de Gerson : le premier, qu'on peut présumer écrit par son frère Jean, le Célestin, en guise d'appendice à sa lettre de mai 1423; l'autre rédigé entre la mort du Chancelier (1429)

1. A. Combes, *o. c.*, p. 44. Voir aussi p. 428-429 et 438-439.

2. Le manuscrit, ainsi que les éditions du XVe siècle, porte le mot *Sequitur* devant *annotatio*.

3. *O. c.*, p. 869-878. Dans le ms. Marseille, 241, fol. 57-60 de la dernière pagination en chiffres arabes, nous avons rencontré une autre copie dont le texte est parfaitement d'accord avec celui du ms. B. N. lat. 14904, édité par l'abbé C., à quelques petites variantes près. Dans le ms. de Marseille, l'*Annotatio* est suivie, fol. 60 v, d'une note qui date le *Tractatus super Cantica canticorum* du Chancelier : « Complevit iste doctor elevatus hoc opus egregium... »; cf. A. Combes, *o. c.*, p. 428, n. 3. Le ms. 1519, fol. 32^a^-33^b^, de Vienne, renferme aussi une *Enumeratio opusculorum et tractatuum Johannis Gerson*, que nous n'avons pas pu consulter. Cf. *Tabulae Codicum Manu Scriptorum... in bibl. palatina Vindobonensi*, Vindobonae, t. I (1864), p. 247. D'après le catalogue des manuscrits de Saint-Victor de Claude de Grandrue (ms. B. N. lat. 14767, fol. 100 v), le ms. coté GG 17, que nous n'avons pas réussi à retrouver, contenait également une *Annotatio plurium tractatuum tam in latino quam in gallico compositorum a De Gersonne* [fol.] 109.

et, si on admet le même Célestin comme auteur du second état, avant 1434, date de sa mort[1].

Quand on confronte les deux états, on s'aperçoit que l'*Annotatio II* contient plusieurs additions, dont quelques-unes se rapportent à des ouvrages écrits incontestablement avant 1423; par contre, elle a laissé tomber six *item* de la première rédaction. Nous les recueillons d'après l'édition de l'abbé C., en suivant sa numérotation :

16. Libellus de tenore nostrae legis, vel decem praeceptis, translatus in Latinum : *Reverende in Christo Pater* [2].

28. Item, opusculum ad confessorem regis pro instructione ejus : *Caro et erudito viro* [3].

---

1. Cf. A. Combes, *o. c.*, p. 428-429; Henri Jadart, *Jean Gerson, Recherches sur son origine, son village et sa famille*, Reims, Deligne et Renart, 1881 (Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVIII, 1880-1881), p. 156.

2. Note (b) de l'abbé C., *o. c.*, p. 831 : « J. Gerson, *Opusculum tripartitum de praeceptis decalogi, de confessione et de arte moriendi*, précédé d'une *Epistola ad quemdam episcopum super opusculo tripartito plebibus publicando* [Du Pin], t. I, col. 425-450. Le Célestin possède un exemplaire commençant par la lettre d'envoi. Il va citer plus loin l'original français, qui est encore inédit. » On a plusieurs éditions du XVe siècle, en français, du *Livre des trois parties*; nous n'indiquons ici que celles de Pierre Maréchal, Lyon, 1490, et de Jean Trepperel, Paris, 1492. Voir Jean Launoy, *Regii Navarrae Gymnasii Historia*, Paris, Vve E. Martin, 1677, p. 508; Marie Pellechet [et M.-L. Polain], *Cat. gén. des incunables...*, Paris, A. Picard et fils, t. III (1909), nos 5196-5202. Au XVIe siècle, l'ouvrage a été réimprimé souvent sous des titres divers: *Instructions pour les vicaires*, *La règle et guide des curés*, etc. Voir H. Jadart, *o. c.*, p. 201-202. Nous laissons pour un autre article ce que Gerson a fait pour assurer la diffusion du *Tripartit* (cf. Dom J. Huijben, *o. c.*, p. [31]), la question de la date de composition de chaque partie (cf. *Epistola de reformatione theologiae*, Du Pin, t. I, col. 124 A), et d'autres problèmes soulevés par l'*Annotatio* et le commentaire de l'abbé Combes.

3. Note (c) de l'abbé C., *o. c.*, p. 832: « J. Gerson, *Tractatus de meditationibus quas debet habere princeps*, t. III, col. 226-235. Sur ce traité, son destinataire et son *incipit*, cf. Antoine Thomas, *Jean de Gerson et l'Éducation des Dauphins de France. Étude critique suivie du texte de deux de ses Opuscules et de Documents inédits sur Jean Majoris précepteur de Louis XI*, Paris, 1930, qui en édite le texte, p. 30-35. La note 2 de la page 12 observe que l'*incipit* est ici « fortement altéré », puisqu'il faut lire : *Claro eruditori et confessori*, mais n'hésite pas à penser qu'il s'agit du même opuscule. A. Thomas le situe

48. Volumen, in quo recolliguntur multa brevia per ipsum edita de diversis materiis, ut patet in tabula, et potest intitulari : *multa brevia et utilia a Cancellario Parisiensi* [1].

50. Item, dialogus de quolibet [2].

Et de l'*Annotiatio opusculorum ejus in Gallico* :

1 (51). Volumen, in quo continentur sermones ejus ad populum [3].

10 (60). et alia [propositio] : *Veniat pax* [4].

Il serait trop facile d'expliquer ces omissions comme étant des inadvertances de la part de l'auteur de l'*Annotatio II*. On

---

« entre 1408 et 1410 » (p. 14 et 30) ». Les conclusions formulées par Antoine Thomas à propos de ce traité et de l'autre dont il a aussi publié le texte seront le sujet central de l'étude présente.

1. Note (c) de l'abbé C , *o. c.*, p. 834 : « Voilà de quoi faire le désespoir de l'historien. On ne pardonnera jamais au Célestin de n'avoir pas transcrit cette *tabula*. Mais on ne se défendra jamais assez fortement contre les décisions critiques qui feraient abstraction de l'existence et de la mention de ces *multa brevia*. »

2. Note (e) de l'abbé C., *o. c.*, p. 834 : « Ni dans les éditions, ni dans les manuscrits qui m'ont été accessibles, je ne connais rien qui corresponde à cette indication... »

3. Note (f) de l'abbé C., *o. c.*, p. 834 : « A savoir, en gros, ses sermons de curé de Saint-Jean-en-Grève, dont la série liturgique imprimée par E. Du Pin sous la forme latine, t. III, col. 899-1070. » Nous espérons que c'est à bon escient que l'abbé C. écrit « en gros », car les pages indiquées renferment aussi trois sermons prononcés en latin. D'ailleurs, la prédication populaire de Gerson ne s'arrête pas avec les sermons *Paenitemini* ; on en trouve pas mal d'autres. Voir les publications de M. Louis Mourin : *L'œuvre oratoire française de Jean Gerson et les manuscrits qui la contiennent*, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, t. XV (1946), p. [225]-291 ; *Six sermons français inédits de Jean Gerson*, Paris, Vrin, 1946 ; quatre autres sermons dans *Scriptorium*, t. II (1948), p. 221-240, et t. III (1949), p. 59-68 ; *Les lettres romanes*, t. II (1948), p. 315-324, t. III (1949), p. 31-43, 105-143 ; *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, t. XVI (1949), p. 133 sv.

4. Note (g) de l'abbé C., *o. c.*, p. 835 : « *Propositio nomine Universitatis ad pacem inter ducem Burgundiae et filios ducis Aurelianensis*, t. IV, col. 625 B-642 B (en latin ; 1408, novembre). » Le texte français, dont nous préparons une édition, se trouve dans le ms. B. N. lat. 14582, fol. 36 ra-45 vb. Voir Denifle et Chatelain, *Chartularium Univ. Par.*, t. IV, n° 1861.

peut justifier la suppression de l'*item* 16 par le fait que le même ouvrage est mentionné parmi les œuvres *in gallico*, n° 3 (53). En outre, le bibliographe pourrait douter — et il n'est pas le seul — que la traduction latine fût de Gerson lui-même. Il a probablement supprimé le n° 48 à cause de son imprécision, ce que déplore aussi l'abbé C. ; mais, arrivé à la fin du catalogue, l'auteur a complaisamment retenu un *item* également vague :

11 (61). Libellus in quo recollecta sunt multa brevia et utilia ab eodem composita, ut patet in tabula.

Quant à la suppression du n° 50, l'abbé C. n'a rien trouvé qui corresponde au *Dialogus de quolibet*, nous pas davantage. Et peut-être en peut-on dire autant de l'auteur de l'*Annotatio II*.

L'absence des deux autres *item* s'explique moins facilement ; mais rien ne nous empêche de hasarder des hypothèses. Peut-être le rédacteur du deuxième état de la bibliographie savait-il que Gerson n'avait jamais — comme nous le soupçonnons — prononcé le discours *Veniat pax*, n° 10 (60) ; ou peut-être jugeait-il que la matière de cette proposition, dans laquelle Gerson prêchait la paix entre les enfants du feu duc Louis d'Orléans et Jean sans Peur, assassin de leur père, était trop en contradiction avec le rôle que joua ensuite le Chancelier dans la condamnation de la justification du meurtre du duc d'Orléans faite par Jean Petit, apologiste du duc de Bourgogne. Ceci fournirait une raison pour la suppression du discours *Veniat pax*, mais non pour celle de l'*Opusculum ad confessorem regis pro instructione ejus*, n° 28.

Si, par contre, l'auteur de l'*Annotatio II* était un partisan de la faction bourguignonne, ou que simplement il eût des scrupules d'ordre politique à un moment où le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, soufflait le feu de la sédition et s'entendait avec les Anglais pour leur livrer la France, on pourrait comprendre, surtout s'il habitait en pays occupé, pourquoi il a supprimé non seulement les deux ouvrages, mais aussi un autre, les *Instructiones ad Joannem Majorem, instructorem Domini Ludovici Delphini Viennensis, filii Caroli VII Francorum Regis. ...* Datum 1429 [1].

1. Du Pin, t. III, col. 235 B-237 B. N'oublions pas, pourtant, qu'on ne

Cependant, dans ce cas, pourquoi n'a-t-il pas aussi supprimé dans l'*Annotatio II* la mention des autres ouvrages ayant rapport à la condamnation de Jean Petit, personne ne pouvant guère se tromper sur la nature politique de cette controverse théologique ?

Avant d'essayer d'éclaircir ce doute, regardons de plus près comment les deux états font mention de ces ouvrages. Dans l'*Annotatio I* on lit :

42. Volumen in quo continentur plures sermones ejus in concilio constantiensi : *Ambulate dum lucem habetis.*

43. Volumen, in quo continentur multa scripta ejus contra propositionem magistri Joannis Parvi, occasione erroris contra illud praeceptum : *Non occides* [1].

Mais, dans l'*Annotatio II*, « contrairement à son habitude, l'auteur de la deuxième rédaction bloque [ces] deux références collectives, et laisse tomber la précision introduite par l'*incipit* du premier recueil » :

55. Item volumen in quo continentur plura acta ejus in concilio Constantiae, scilicet *Sermones* et *Propositiones* et multa alia occasione erroris contra illud praeceptum : *Non occides* [2].

Dans la fusion des deux *item* et dans la suppression du nom, Jean Petit, nous croyons voir ou un simple désir de se tenir à l'écart de toute discussion politique, ou bien une prévention politique de la part de l'auteur de l'*Annotatio II*. Pourtant il n'a pas complètement supprimé la mention des pièces se rapportant à la doctrine du tyrannicide, telle que l'avait énoncée Jean Petit, et telle que le Chancelier l'avait combattue [3], parce qu'il se trouvait parmi ces pièces la discussion de questions fort importantes pour la foi. Peut-être même ne les a-t-il pas omises précisément parce que la commission

pourrait prétendre que ce catalogue soit une liste complète des œuvres de Gerson. Cf. A. Combes, *o. c.*, p. 828, n. (a), et la fin du deuxième état, p. 878 et n. (d).

1. A. Combes, *o. c.*, p. 833.

2. *Ibid.*, p. 876 et n. (a).

3. Voir Alfred Coville, *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du XVe siècle*, Paris, A. Picard, 1932.

nommée par Jean XXIII au concile de Constance cassa le jugement rendu par l'évêque de Paris, condamnant les propositions de Jean Petit. En tout cas, ceci écarterait le Célestin Jean Gerson comme auteur de la deuxième rédaction.

Si, comme on pourrait le supposer, l'*Annotatio II* avait été rédigée après le traité d'Arras, 21 septembre 1435, quand le duc de Bourgogne se réconcilia avec Charles VII, on comprendrait alors que le rédacteur II, par simple bienséance, eût omis les mentions préjudiciables au duc de Bourgogne; il n'aurait pas eu toutefois de raison pour supprimer aussi les opuscules adressés l'un au confesseur de Charles VII, et l'autre au précepteur de son fils, le dauphin Louis.

Mais dans tout ceci nous n'avons pas encore tenu compte du travail d'Antoine Thomas sur l'*Éducation des Dauphins de France*. D'après lui le premier traité, adressé « au précepteur du dauphin Louis, fils de Charles VI », et non au confesseur de Charles VII, se situe « entre 1408 et 1410 »; il place l'autre, adressé « au précepteur du dauphin Charles, le futur roi Charles VII, vers 1417 », et non comme ayant été écrit en 1429 pour Jean Majoris, précepteur du dauphin Louis, le futur roi Louis XI [1].

La première lettre est mentionnée dans l'*Annotatio I*, n° 28 [2]. Il n'y est nullement question de la seconde. Comment se fait-il, si la date, « vers 1417 », que lui attribue A. Thomas est correcte, que le prieur célestin l'ait omise dans sa liste dressée en 1423 ? Étant donné les ressemblances entre les deux traités, il semble que la simple mention du premier devait forcément rappeler au frère du Chancelier l'existence de l'autre que Launoy jugeait digne d'être écrit en lettres d'or [3].

*
* *

Pendant quatre lustres nous n'avons osé mettre en doute les

1. A. Thomas, *o. c.*, p. [30] et [58]. Voir aussi ci-dessus, p. 483, note 3.

2. A. Thomas, *o. c.*, p. 12, n. 1.

3. Jean Launoy, *o. c.*, p. 139 : « Dignum est opusculum, quod in palatio Regum aureis characteribus describatur. » *Ibid.*, p. 929 : « Opus est breve, sed egregium, quod pius et doctus vir eo composuit anno, quo diem clausit ultimum. »

conclusions de notre ancien maître. Troublé pourtant que nous étions par l'absence du deuxième traité (1417 ?) dans l'*Annotatio I*, et de tous les deux dans l'*Annotatio II*, après maintes hésitations nous avons quand même fini par reprendre son étude sur l'*Éducation des Dauphins de France* [1].

L'édition Du Pin des *Gersonii opera omnia*, comme toutes les autres éditions, renferme les deux opuscules édités par A. Thomas. Le premier, que nous désignerons dorénavant comme le *Tractatus*, commence ainsi :

Tractatus de considerationibus quas debet habere Princeps.
Ad MSS. Codd. Vict. 180. 698 & Colbert 5972.
Prologus.
Claro eruditori & Confessori Serenissimi Principis Domini Caroli septimi Gratia Dei Francorum Regis, Joannes de Gerson salutem [2]...

L'édition d'A. Thomas, faite d'après le ms. Colbert, aujourd'hui B. N. lat. 1573 A, le seul qu'il ait connu, n'offre rien d'exceptionnel à signaler [3].

L'autre opuscule, que nous appellerons *Instructiones*, débute ainsi :

Instructiones ad Magistrum Joannem Majorem Instructorem Domini Ludovici Delphini Viennensis, Filii Caroli septimi Francorum Regis.
Ad MSS. Codd. Vict. 137. 699. & Navarr. unum.
Erunt omnes docibiles Dei. Induxit hoc ex Prophetis Jesus. *Joan.*, VI, 45...

Nous transcrivons la *quinta consideratio* de l'édition d'A. Thomas, faite d'après les mss Mazarine, 940 (Du Pin, 137), fol. 112, B. N. lat. 14905 (Du Pin, 699), fol. 242 :

Comparentur tractatuli et libri, presertim in gallico, propter finem predictum melius conquirendum[b]. Et jam pridem composita fuit[c] epistola ad dominum tunc confessorem predecessoris et fratris domini D[alphini] pre-

1. C'est à la suite de la publication du professeur Thomas et avec son encouragement que nous avons rédigé la *Table de concordance...*, mentionnée ci-dessus.

2. T. III, col. 226 C.

3. Le *Tractatus* se trouve aussi dans les mss B. N. lat. 14581 (Du Pin, 180), fol. 244, et B. N. lat. 14902 (Du Pin, 698), fol. 251.

sentis, cujus inicium est : *Claro*[d] *preceptori*; poterit haberi a priore Celestinorum de Vichiaco[e] [1]...

A la fin de l'opuscule, les éditions de Richer et de Du Pin ajoutent *Datum Anno 1429*, ce qui ne se retrouve pas dans les manuscrits utilisés par A. Thomas. Par contre, les deux manuscrits portent, dans le prologue, une date que Thomas n'a pas admise dans son édition :

Quocirca laudandus est noviter electus in pedagogum et instructorem seu preceptorem illustrissimi principis domini Dalphini moderni[a], qui se reddit et petit[b] docibilem esse[c] in hac parte, pro cujus docibilitate notate sunt consideraciones que sequuntur [2].

Le point de départ d'Antoine Thomas est la *Consideratio quinta* des *Instructiones*, dans laquelle il s'agit d'une *Epistola* adressée au confesseur du frère du dauphin d'alors, et qui avant lui avait porté le titre de dauphin.

« Est-il besoin d'insister sur ce fait que le dauphin Louis, plus tard roi de France sous le nom de Louis XI, n'a pas eu de frère aîné qui ait porté avant lui le titre de dauphin, puisqu'il est né, le 3 juillet 1423, du roi Charles VII et de la reine Marie d'Anjou, dont le mariage n'a été célébré qu'au mois d'avril 1422? Il est manifeste que la date de 1429 et l'adresse à Jean Majoris, précepteur du dauphin Louis, fils de Charles VII, attribuées par les scribes aux *Instructiones*, sont des anachronismes dont il n'y a qu'à faire litière devant le témoignage formel de l'auteur des *Instructiones*. On peut à bon droit s'étonner qu'il ait fallu attendre cinq siècles pour s'en apercevoir.

« Puisque Gerson parle de deux frères ayant porté successivement le titre de dauphin, ce n'est pas parmi les enfants de Charles VII et de Marie d'Anjou que nous devons les chercher, mais parmi ceux de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, dont quatre ont été successivement dauphins.

« L'étude attentive du *Tractatus* nous permettra facilement de préciser les limites chronologiques de sa composition. Gerson y cite, dans la *quinta particula* n° 8, un *collectorium* de ses propres œuvres, parmi lesquelles figure son célèbre sermon sur la paix : *Fiat pax*, qui fut prononcé au mois de novembre 1408. Voilà un terminus *a quo*. D'autre part, il y mentionne, dans la *quarta*

1. Variantes : *b*) B. N. *exquirendum*. — *c*) Maz., Richer et Du Pin *fuerat*. — *d*) Maz., Richer et Du Pin *clarum*. — *e*) Maz., Richer et Du Pin omettent *poterit habere a priore Celestinorum de Vichiaco*.

2. Variantes : *a*) Les mss ajoutent *1429*. — *b*) B. N. *petit et reddit*. — *c*) Maz. omet *esse*.

particula, comme vivant, le duc Louis II de Bourbon, qui mourut le 19 août 1410. Voilà un terminus *ad quem*. Donc, le dauphin, pour l'éducation duquel le *Tractatus* a été composé, ne peut être Charles, mort en 1401. C'est incontestablement Louis, né le 22 janvier 1397, qui lui succéda comme dauphin, et mourut le 18 décembre 1415, connu aussi sous le titre de duc de Guyenne [1]. »

Antoine Thomas ne laisse pas passer inaperçu le fait que ce dauphin Louis, décédé en 1415, avait un frère Jean, né le 31 août 1398, qui lui succéda comme dauphin, gardant le titre jusqu'à sa mort, le 5 avril 1417. Pourtant notre ancien maître rejette la possibilité que Gerson lui ait destiné l'un ou l'autre traité.

« On sait que Jean fut fiancé à Jacqueline de Bavière, nièce du duc de Bourgogne Jean Sans Peur, dès le 30 juin 1406, et qu'il resta toujours sous l'influence du parti bourguignon. Il n'est pas vraisemblable que, dans ce milieu, on ait songé à faire appel à Gerson, chancelier de l'Université de Paris, pour lui demander des conseils pédagogiques [2]. »

Cette étude critique tout entière mérite une lecture attentive; elle nous a été extrêmement utile, et nous a épargné beaucoup de recherches. Ne pouvant la reproduire *in extenso*, nous nous contentons de la conclusion : les *Instructiones* ont été écrites « vers 1417 », et « le *dominus Delphinus presens*, pour l'éducation duquel Gerson a écrit ses *Instructiones*, ne peut être que le dauphin Charles, le futur Charles VII », né le 22 février 1403 [3].

Les hypothèses d'Antoine Thomas sont très ingénieuses, habilement présentées et défendues par l'argumentation sur laquelle elles s'appuient. Un seul détail, et il le reconnaît, ne cadre pas avec l'ensemble de ses preuves, ce qui, pour lui, ne suffit pas pourtant à ébranler sa thèse. N'ayant pas retrouvé le précepteur *noviter electus*, à qui sont adressées les *Instructiones* [4], il écrit :

« Aucun document ne nous fait connaître le nom de celui qui lui succéda

1. A. Thomas, *o. c.*, p. 13-14.
2. *O. c.*, p. 18-19.
3. *Ibid.*, p. 19 et [58].
4. Voir le *Prologus*, cité ci-dessus, p. 489.

[c'est-à-dire, à maître Jean de Bony, précepteur du futur Charles VII en 1411-1412] directement ou indirectement au moment où Charles succéda lui-même comme dauphin à son frère Jean. Gerson, en lui recommandant de se faire conférer la prêtrise aussitôt que possible, nous laisse supposer qu'il était relativement jeune au moment de sa nomination [1]. »

Pour accepter cette thèse et les dates proposées par Antoine Thomas, on est obligé, croyons-nous, de faire trop de changements aux manuscrits qui nous ont transmis ces deux opuscules. Et d'abord pour les *Instructiones* :

Il faut changer le titre que porte cet ouvrage dans le ms. Mazarine, 940, fol. 112, où on lit : *Instructiones Jo., cancellarii Parisiensis, ad magistrum Jo. Majoris, instructorem domini Ludovici, dalphini Viennensis, filii Karoli VII, Francorum regis;* et aussi le titre qui le désigne dans la table du manuscrit : *Quedam pro instructione Ludovici, delphini Viennensis, filii Karoli septimi Francorum regis* [2].

Il faut refuser et écarter la date, 1429, qui se trouve dans le titre sous lequel l'ouvrage est désigné dans la table du ms. B. N. lat. 14905, et dans le catalogue de Claude de Grandrue, ms. B. N. lat. 14767 : *Instructio pedagogi domini Delphini, edita Anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo nono;* et à la fin, dans toutes les éditions des *Gersonii opera omnia : Datum Anno 1429*. Le même millésime se lit aussi dans le texte du prologue, dans les trois manuscrits qui nous ont conservé cet ouvrage [3].

En ce qui concerne le *Tractatus* :

Il faut changer la formule d'adresse que portent les trois manuscrits [4].

1. *O. c.*, p. 23.

2. Cf. A. Thomas, *o. c.*, p. [58], n. 1.

3. Voir Thomas, *o. c.*, p. 59, variante *a*. La date se trouve aussi dans le troisième manuscrit, *Navarr. unum*, de Du Pin, inconnu d'A. Thomas, aujourd'hui le ms. B. N. lat. 17488. Le texte qui commence, fol. 315 v, sans titre : « Gracia et pax. *Erunt omnes docibiles Dei...* », est tout à fait semblable à celui du ms. B. N. lat. 14905.

4. Voir le changement proposé par A. Thomas, *o. c.*, p. [30], n. 2. Le titre dans le ms. B. N. lat. 14902, fol. 251, est : *Incipit opusculum de meditacionibus seu meditacionibus* (sic) *quas princeps debet habere, editum a cancellario parisiensi*; dans le ms. B. N. lat. 14581, fol. 244 : *Incipit opusculum de medi-*

Il faut supposer aussi que le prieur célestin, Jean Gerson, frère du Chancelier, s'était également trompé quand il a inscrit cet ouvrage dans l'appendice bibliographique à sa lettre datée de mai 1423, sous le n° 28 : « Item, opusculum ad confessorem regis pro instructione ejus : *C[l]aro et erudito viro* [1]. »

On nous accordera facilement, croyons-nous, que tout ceci fait beaucoup de changements. Il est bien connu que les copistes, surtout ceux du XVe siècle, ont souvent introduit des modifications, et pas toujours très heureusement, dans les ouvrages qu'ils transcrivaient. Mais ici, il faut supposer que les copistes d'au moins six manuscrits différents étaient de connivence pour dérouter la postérité.

Nous préférons donc la correction suivante, beaucoup plus simple, puisqu'elle ne comporte qu'un seul changement : dans la *Consideratio quinta*, au lieu de lire :

« Et jam pridem composita fuit epistola ad dominum tunc confessorem predecessoris et fratris domini D[alphini] presentis, cujus initium est : *Claro preceptori* »,

nous remplaçons le mot *fratris* par *patris*. Dans les variantes que nous avons notées, il y a une vingtaine d'années, sur le ms. B. N. lat. 14788, la correction que nous offrons ne figure pas. Néanmoins, quelle que soit la leçon des manuscrits, le changement de *fratris* en *patris* s'impose; il évite la nécessité de toute autre correction. Si on admet cette modification, on peut accepter l'intégrité de tous les renseignements fournis par les manuscrits, à savoir, que les *Instructiones* furent adressées à Jean Majoris, en 1429, pour l'éducation du dauphin Louis, le futur Louis XI, et que ce fut pour son père, Charles VII, le dauphin précédent, que le Chancelier écrivit le *Tractatus*. C'est assez pour que tout cadre alors avec l'histoire, sans trop déformer les manuscrits pour le besoin de la cause.

*
* *

Nous allons intervertir l'ordre suivi par Antoine Thomas et

tacionibus seu consideracionibus quas princeps debet habere, edi[tum] ab eodem cancellario.

1. Cf. *Annotatio I*, page 483 ci-dessus.

commencer par les *Instructiones* que, d'après les manuscrits et les éditions anciennes, Gerson adressa, en 1429, à Jean Majoris, précepteur du dauphin, le futur roi Louis XI, pour le diriger dans l'éducation de son jeune pupille : *Instructiones Jo[hannis], cancellarii Par[isiensis], ad magistrum Jo[hannem] Maioris, instructorem domini Ludovici, dalphini Viennensis, filii Karoli. VII. Francorum regis*, titre qui, selon A. Thomas, « ne méritait aucune créance en ce qui concerne l'identité du dauphin et du précepteur » [1].

On a vu aussi, ci-dessus, p. 489 et 490-491, que le *noviter electus in pedagogum et instructorem seu preceptorem principis Dalphini moderni, 1429*, a gêné l'éditeur moderne qui situait le traité en 1417, et que, pour résoudre la difficulté, il a supprimé d'une façon plutôt péremptoire, le millésime que portent tous les manuscrits.

Nous proposons une solution beaucoup plus simple; c'est de respecter toutes les leçons des manuscrits, à l'exception du changement de *fratris* en *patris*. En 1429, le dauphin destiné à porter plus tard le titre de Louis XI, avait auprès de lui comme précepteur *Joannes Majoris, alibi Mairel, de Condeto*, qui venait d'être institué dans ses fonctions en 1428, ce qui cadre parfaitement avec le *noviter electus..., 1429*. Nous devons ce renseignement à l'étude déjà citée d'Henri Jadart, autrefois secrétaire archiviste de l'Académie de Reims, dont les travaux sur le Chancelier sont bien connus de tous les gersonisants. Nous transcrivons tout au long le passage où il nous a conservé ce détail essentiel à notre démonstration [2] :

« Pierre Coquault signale pour l'année 1395, comme chapelain de Notre-Dame de Reims, un *Jehan Gerson* qu'il croit être le fameux Chancelier de Paris (1), renseignement que rien ne confirme d'une façon précise puisque Gerson ne s'attribue nulle part un bénéfice à Reims et qu'il n'y résida jamais d'une façon continue. Il faut arriver à l'année 1433 pour rencontrer dans un document authentique, soit le chapelain désigné par Coquault, soit tout autre personnage de ce nom, *Joannes Majoris de Gersonno*, qui occupa la 44e prébende de Notre-Dame depuis cette date jusqu'en 1452; il est en outre désigné dans le Marlot français comme trésorier en 1434 et 1442, mais à tort, pensons-nous, car le recueil de Weyen attribue cette dignité à un homo-

1. *O. c.*, p. [58] et n. 1.
2. Henri Jadart, *Jean de Gerson...*, Reims, 1881, p. 157-158.

nyme, *Joannes Majoris, alibi Mairel, de Condeto*, qui fut institué en 1428 précepteur du Dauphin, fils de Charles VII (2). Au surplus, la vraisemblance d'une parenté entre le Chancelier et ce *Johannes Majoris de Gersonno* ne peut se tirer que du nom, preuve insuffisante eu égard à l'usage général de s'attribuer comme surnom celui de son pays natal. »

« (1) Année 1395. C'est à remarquer qu'en ceste année en l'église de Reims, Jehan de Gerson estoit chappelain en l'église de Reims, comme il est porté dans les registres du chappitre les 10 septembre et 3 mars, que nous croyons être ledict Gerson qui a esté depuis chancellier de Paris, lequel fut prestre soubs ce titre aux grands ordres, d'aultant qu'en son epitaphe qui est en l'église de S... de Lion, il se qualifie *presbyter ecclesiae remensis*, ce qui nous faict remarquer icy pour tesmonier à la postérité combien l'église de Reims produit de gens en l'Église qui y ont advancé la gloire de Dieu et l'honneur de l'Église. » *Mémoires de Pierre Coquault*, t. III, fol. 540. Mss in-fol., de la BB. de la ville de Reims [1]. »

« (2) Voir les mss de la BB. de Reims, 2 vol. in-fol., l'un de Weyen, l'autre anonyme, qui donnent la liste des dignités et prébendes de Notre-Dame. *Marlot français*, t. I, p. 667, édit. de l'Acad. Voir aussi les douze instructions adressées par Gerson *ad magistrum Joannem Majorem instructorem Delphini*, *Op. Gers.*, Anvers, III, p. 235. Jean Mairel, trésorier de N.-D. et chanoine de Sainte-Nourrice, fut en 1428 le précepteur et en 1436 le confesseur du Dauphin, fils aîné de Charles VII. Il mourut à Reims le 9 mai 1448,

---

1. Nous ajoutons que l'épitaphe de Gerson dans l'église Saint-Paul (d'autres disent Saint-Laurent) de Lyon ne qualifie pas le Chancelier comme *presbyter ecclesiae remensis*. Voir Du Pin, t. I, p. XXXVII; Edmond Richer, *Apologia pro Joanne Gersonio...*, Lugduni Batavorum, apud Paulum Moriaen, 1676, p. 310; *Humanisme et Renaissance*, t. VI (1939), p. 60. Pourtant, dans l'anniversaire que le Chancelier fonda le 21 octobre 1428 pour le repos de son âme, il se qualifie de *sacerdos Remensis dioecesis* (Du Pin, t. I, p. CLXIX, et t. III, col. 761 C; L'Écuy, *Essai sur la vie de Gerson...*, Paris, Chaudé, 1832, t. II, p. 245). Le fait qu'il fut admis aux ordres sacrés à Reims est attesté aussi, comme le constate Jadart, *o. c.*, p. 126, et n. 1, par le *Marlot latin*, t. II, p. 695 : « Remis [Iohannes Carlier] primum studuit, ubi et sacris est ordinibus initiatus » ; et par les paroles de Gerson lui-même dans la harangue *Vivat rex* (1405), là où il répond à la voix de flatterie qui vient de dire : « Il souffist estre confesseur, sans vouloir estre martir. O flateur qui ainsi dis, reprend Gerson, saches que les seigneurs de France ne sont pas telz tyrans qu'ilz facent les gens martirs pour dire vérité; et si n'es pas digne de l'estre [c'est-à-dire, d'être confesseur]. L'archevesque de Raims, le quel me donna couronne, fist jadis une telle responce a ung seigneur de France. » (MS British Museum, Addit. 12215, fol. paginé .IX.XX., verso; cf. B. N. fr. 936, fol. 143 r-v; 1029, fol. 122, col. a).

et fut enterré à la porte du *Pretiosa*, près de la *Planchette*. Launoy indique ce *Joannes Major* comme ayant été le précepteur de Louis XI. *Navar. Gym. Hist.*, p. 928. »

Nous ne pouvons nous attarder à démêler les divers *Joannes Majoris*, ni à nous enquérir de la date de la mort du précepteur du dauphin Louis, car, d'après la *Biographie Didot*, article *Majoris ou Le Maire*, il mourut à Tours, le 9 février 1465, et fut inhumé dans l'église de Marmoutiers [1].

Il suffit à notre dessein de savoir qu'il y avait un Jean Majoris, ou Mairel, ou Le Maire, *de Condeto* ou *de Gersonno*, qui, en 1428, fut nommé précepteur du dauphin, fils de Charles VII, et donc, en 1429, *noviter electus*. D'ailleurs, selon Gerson, Jean Majoris n'avait pas encore été reçu au sacerdoce, et le Chancelier lui conseilla de se faire ordonner prêtre au plus tôt [2].

Sur ce point Launoy nous enseigne que, vers 1410, Jean Majoris entra au collège de Navarre, où il apprit d'abord la grammaire et la philosophie; il s'orienta bientôt vers les études théologiques, mais, avant de franchir une seule étape dans cette Faculté, il se tourna vers l'enseignement des lettres libérales, fonction qu'il remplit avec tant de succès pendant plusieurs années au collège de Navarre, que Charles VII le choisit pour éduquer le dauphin Louis [3]. Un acte du 14 juin 1432 désigne Majoris comme *in artibus magister, licentiatus in jure civili, in studiis liberalibus instructor* du dauphin Louis [4]. Selon le savant historien du collège de Navarre, Majoris connaissait le Chancelier depuis longtemps. Il était aussi ami intime de Gérard

1. Voir sur ce personnage les *Notes et documents inédits*, dans l'ouvrage cité de Thomas, p. [67]-83. Dans la seconde partie de cet article, qui paraîtra prochainement, nous présenterons d'autres documents sur Jean Majoris.

2. « Tertia consideratio. Queratur promocio ad sacerdocium, quam primum fieri poterit. » Édition Thomas, p. 59.

3. Launoy, *o. c.*, p. 928-929. Cf. A. Thomas, *o. c.*, p. 23, cité ci-dessus, p. 490-491. Thomas, qui suppose un précepteur autre que Jean Majoris, croit que le titulaire en fonction « était relativement jeune au moment de sa nomination ». Né en 1397 ou 1398 (*ibid.*, p. 68), Majoris avait alors dépassé la trentaine.

4. Thomas, *o. c.*, p. 81.

Machet qui lui adressa plusieurs lettres [1]. C'est donc pour Jean Majoris que, peu de temps après son entrée en fonction comme précepteur, Gerson écrivit les *Instructiones* (1429) [2].

Le dauphin Louis, né le 3 juillet 1423, était dans sa cinquième année. La *decima consideratio* démontre bien qu'il s'agissait d'un tout jeune enfant :

« Doceatur dominus D[alphinus] cognoscere nomina et imagines sanctorum paulatim, primo grosse, deinde magis in speciali, per vitas eorum et legendas. Procurentur eciam hec et similia fieri per familiares [3]. »

Comment, après cela, supposer que les *Instructiones* aient pu être écrites en 1417 pour le futur Charles VII qui venait alors d'entrer dans sa quinzième année ? Est-ce à cet âge qu'on apprend à reconnaître les saints par des images ? Le dauphin Charles, entre les mains de qui reposait le sort de la France, eût été un adolescent vraiment bien peu avancé, si c'est à lui qu'avait été alors destiné ce traité. D'ailleurs, on n'a qu'à relire les *Instructiones* pour se rendre compte qu'elles sont un manuel de pédagogie à l'usage d'un maître qui commence son travail auprès d'un jeune enfant.

Nous en arrivons donc à cette conclusion que, sauf pour la correction de *fratris* en *patris*, qui nous permettra d'identifier le destinataire du *Tractatus* dans notre prochain article, toutes les indications des manuscrits sont dignes de foi, et que Gerson a composé les *Instructiones* pour Jean Majoris, précepteur du dauphin Louis, qui sera plus tard Louis XI.

Puisque, selon le calendrier en usage à cette époque l'année commençait le dimanche de Pâques, il est évident que le Chancelier écrivit les *Instructiones* entre le 27 mars et le 12 juillet 1429, date de sa mort.

1. Launoy, *o. c.*, p. 553-554 : « Titulus epistolae CCXXIX. Ornatissimae prudentiae et salutaris doctrinae viro Magistro Ioannis Majoris, Confessori illustrissimi Principis domini Delphini, fratri & amico exoptatissimo. » Malheureusement les distances ne nous permettent pas de consulter cette lettre et les autres à lui adressées, peut-être importantes pour nous.

2. Cf. Launoy, *o. c.*, p. 139.

3. Édition de Thomas, p. 62.

MÉLANGES

UN FUTUR REMARQUABLE DU FRANÇAIS *ALLER*

Ad. Borgnet, l'éditeur du chroniqueur liégeois Jean d'Outremeuse [1] (1338-1400), avait été fort embarrassé au moment de publier le second livre du *Myreur des Histors* : pour le début de ce livre (années 794 à 826), il ne pouvait disposer que du manuscrit 10463 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, copie tardive (1596) et très imparfaite; les coupures et les modifi-

1. Dans R. Bossuat, *Manuel bibliogr. de la litt. franç. du moyen âge* (1951), il y a plusieurs inexactitudes au sujet de ce chroniqueur. P. 384, rien ne prouve que la version d'*Ogier* due à Jean d'Outremeuse était écrite en alexandrins ; au contraire, on peut croire que c'étaient des décasyllabes. Il aurait fallu surtout noter que cette version n'est pas parvenue jusqu'à nous, sinon dans le *Myreur des Histors*, qui en est, dans certaines parties, la mise en prose. — P. 481 : Jean d'Outremeuse est mort le 25 novembre 1400, nous le savons par l'obituaire de la paroisse Saint-Michel à Liège, cf. Th. Gobert, *Liège à travers les âges. Les rues de Liége*, t. III (Liège, 1926), p. 400. — Il vaudrait mieux écrire : « Jean d'Outremeuse, dit Jean des Prés » ; G. Kurth a démontré en effet (*Étude critique sur Jean d'Outremeuse*, Bruxelles, 1910, p. 86-96) que le chroniqueur se rattachait abusivement à la famille de Pré. — Selon toute vraisemblance, le *Myreur des Histors* avait un quatrième livre que l'on n'a pas conservé et qui racontait les événements postérieurs à 1340. — P. 382 : la *Geste de Liège* serait une « œuvre historique plus originale ». Affirmation bien contestable : la *Geste de Liège* est une sorte d'épopée à la gloire de Liège, très maladroite quant à la forme ; sa matière est en bonne partie identique à celle du *Myreur* et au moins aussi discutable au point de vue historique. — Dans l'édition Borgnet-Bormans, les tomes I, II, III et V sont dus à Borgnet, les tomes IV, VI et VII à St-Bormans. — Au n° 5050, lire 21e. — L'étude de Michel a été publiée dans les mémoires de l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique, à distinguer de l'Académie Royale de Belgique.

cations (avouées par le scribe lui-même [1]) y sont nombreuses; l'ordre du récit est complètement bouleversé. Faute de mieux, Borgnet s'était résigné à faire imprimer ce texte [2].

Mais depuis est entré à la Bibliothèque Royale un manuscrit beaucoup plus complet. Il porte la cote II. 3030 et a été copié à la fin du XVe ou au début du XVIe siècle. Je prépare l'édition, d'après ce manuscrit, des années 794 à 826 de la chronique, dont Louis Michel a montré l'intérêt pour les romanistes [3].

La langue de ce texte est plus francienne, moins wallonne que celle des autres manuscrits de l'œuvre. Elle présente cependant quelques difficultés et un certain nombre de traits intéressants. Je voudrais en signaler ici l'un des plus curieux. Voici les phrases où il se manifeste :

Maiz je *yvray* a Lanchon, par la Vierge Marie, se morir je devoye (f° 436 v°). — Tant le voit grant qu'il s'en vat esmaier, sy demande ses hommez qui *yvrat* au paien caploier (423 r°). — Agolant oit grant dueilhe et jure Mahon qu'il *yvrat* en France, sy occirat Brandis et arderat toutte France (428 v°). — Jehan at jureit ysnel [4] qu'il *yvrat* à Paris faire ce que dist est (438 r°). — Et ilz jurarent tous qu'ilz *yvront* a Huy a tous gens qu'ilz ont (430 r°). — Il *yvroit* de part le pape Lyon, car il vourait impetrer au pape qu'il y ait des pardons selonc le merit du lieu (351 r°).

---

1. « Mais je ne suis d'oppinion d'icy escripre touttes ces guerres, qui semblent plustost avoir esté escriptes par Johan d'Oultremeuse et damp Johan de Stavelot pour en avoir passe-temps en les lisant qu'utilité ou edification. Lequel passetemps se pouldroit facillement et avec moins de paines recouvert (*sic*) pour quelcque peu d'argent qu'on donneroit aux libraires en achaptant ces histoires auprés d'eulx tant frequentes qui ne different gueres a celles icy escriptes, assavoir de Charlemangne, Doolin, Ogier, les .IIII. filz Aymond et semblables » (4 v°-5 r°). Je cite ce texte d'après le manuscrit 10463, les leçons de Borgnet n'étant pas toujours sûres.

2. Jean des Preis, dit d'Outremeuse, *Ly Myreur des Histors*, publié par Ad. Borgnet, t. III (Bruxelles, 1873), p. 1-79.

3. L. Michel, *Les légendes épiques carolingiennes dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse*, Bruxelles, Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique, 1935. P. 25, il annonçait son intention de publier la partie intéressante de ce manuscrit. On sait que Louis Michel a été tué dans un bombardement en 1944. Il avait trente-huit ans.

4. Le manuscrit porte *ysenl*.

Hey, Dieu ! dist ilz le roy, vous me vueilhiéz [1] ayder, car je les *yveray* soucourir (328 r°). — Pourtant le dis que j'ay eut conseilhe que faire vueil a Charlez sa volenteit et cheoir en sa mercy, ainsy que vous le demandéz, et suys prest de jureir que je *yveray* en France avec vous pour ce acomplir (438 r°).

Le contexte montre clairement qu'il s'agit ici du futur (ou du conditionnel) d'*aller*. D'ailleurs, trois de ces passages se retrouvent dans le manuscrit 10463 :

Hey, Dieu ! dist ly roy Charle, vous me vuilhiés aidier, car je les iray soucourir [2] (f° 20 r°). — Tant estoit grand qu'ilh en estoit esmahiet, si demande a ses hommes ly queis irat combattre a ly [3] (46 r°). — Agolant oit grand dueilhe et jure Mahon qu'ilh irat en Franche et occhirat Brandis et arderat tout Franche [4] (51 v°).

Je ne crois pas qu'on ait relevé ailleurs ce futur *yvr-* ou *yver-*. Je ne l'ai rencontré que dans un seul manuscrit de Jean d'Outremeuse, le manuscrit II. 3030. On y trouve d'ailleurs aussi les formes traditionnelles [5] :

S'il leur plaisoit, il *yroit* en propre personne (305 r°). — Il serat pendus, n'*yrait* aultre chemin (324 v°). — Tu *yras* visenteir mon sepulcre (362 r°). — De ses bestez se je puys escapper, je m'en *yraye* (*sic*) dedens mon heriteit (400 r°), etc.

On peut croire que ce futur *yvr-* ou *yver-* est propre au

1. Comme *z* s'emploie aussi à la finale derrière un *e* muet (par exemple pour marquer le pluriel), il est nécessaire de signaler par un accent qu'ici *e* est tonique.

2. Ed. Borgnet, p. 30.

3. *Ibidem*, p. 69.

4. *Ibidem*, p. 77. — L. Michel (*op. cit.*, p. 257) cite aussi ce passage, d'après le manuscrit II. 3030. Il lit : *yrat*. Est-ce une distraction, ou bien a-t-il voulu écarter une graphie qui lui paraissait insolite ? — D'autre part, plusieurs des phrases citées ont un correspondant dans la *Geste de Liège* (publiée en appendice à chaque volume du *Myreur* dans l'édition citée). On y trouve *yrat* (t. II, Bruxelles, 1869, vers 16558), *yront* (vers 14855), *iray* (vers 16058 et 16545).

5. Dans ce manuscrit, presque aucun traitement phonétique et morphologique n'est constant. Comme dans d'autres œuvres de la même région, un seul mot peut apparaître sous plusieurs formes. C'est ainsi que le nom propre *Otinel* y est écrit de quatorze façons différentes.

copiste du manuscrit II. 3030. Il s'agit vraisemblablement d'une forme livresque, qui ne correspond pas à un emploi de la langue parlée : dans le wallon d'aujourd'hui, le radical d'*aller* au futur est le même qu'en français.

Ces formes curieuses peuvent s'expliquer par l'analogie avec le futur (et le conditionnel) d'*avoir*. Pour ce verbe, on trouve aussi, dans le même manuscrit, trois formes :

Il *avrat* tous ses tressoirs (311 r°). — Sy en *avray* vengence (314 v°). — Vous *avriez* trop grant dommaige (320 r°). — Il n'*avrait* paix (324 v°), etc.

Je *averay* sy bien ordinee la chouse (308 r°). — J'*averoy* peu d'honneur se t'avoye laidit (409 r°).

Ainsy les enffans qu'elle avroit du roy n'*aroient* riens (318 r°). — J'*aroye* grant despit (335 v°). — Vous n'*areiz* garde (337 r°). — Voua l'*areiz* volentiers (386 r°), etc.

La forme wallonne est *âré*. Or, le scribe du manuscrit II. 3030 remarquait que les textes employaient, à côté d'*arai, avrai* et *averai*. Par analogie et par désir de correction, il aura forgé, à côté d'*irai*, forme commune au francien et au wallon, des futurs *ivrai* et *iverai*.

De ces formes étranges qui ne se fondent pas sur le dialecte parlé, on en trouve dans tous les manuscrits de Jean d'Outremeuse et, je crois, dans toutes les œuvres médiévales de Wallonie. C'est que leur langue est hybride. Ce n'est pas du wallon, Louis Remacle l'a démontré avec netteté [1]. Est-elle

1. L. Remacle, *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Faculté de philos. et lettres, 1948. — M. Valkhoff, partisan de l'opinion contraire, allègue que les écrivains belges du moyen âge « s'adressaient à un public local et n'avaient, par conséquent, guère de raison pour écrire une langue autre que celle du lecteur » (*Individualité et interdépendance des vieux dialectes français*, dans les *Mélanges Haust*, Liège, 1939, p. 387). Quand Jean d'Outremeuse écrit : « Sour unc fumier que ons dit I ansinier » (édition Borgnet, t. II, p. 296), ne montre-t-il pas qu'il ne veut pas écrire en wallon? Sinon, il aurait dit simplement : « Sour unc ansinier » (voir J. Haust, *Dict. liégeois*, Liège, 1933, s. v. *ansini*). Citons encore ce passage : « Ogier edifiat une petite vilhete fors des murs, qu'il appellat Sablonier et ceulx de Liege l'appellent Savenier » (ms. II. 3030, 347 v° ; même texte dans le manuscrit 10463, f° 7 r° ; éd. Borgnet, t. III, p. 10). Si le chroniqueur voulait uniquement se faire comprendre de ses compatriotes, il ne devait pas leur citer une forme française *Sablonier*

« française d'intention » [1]? Existait-il, pour les auteurs et les copistes de Liège, une entité « langue française »? C'est douteux. Quoi qu'il en soit, dans ces œuvres, à des graphies phonétiques d'origine ou wallonne ou picarde [2] ou francienne, se mêlent des formes artificielles (francisations maladroites ou abusives, analogies, hypercorrectismes, déformations diverses) et des graphies traditionnelles propres aux scribes de la région [3].

André Goosse.

(= Sablonnière) qui leur était inconnue, mais uniquement la forme wallonne *Savenier* (= Sâvenîre, voir J. Haust, *op. cit.*, p. 579). Ainsi, aujourd'hui, pour être entendu des Liégeois, on leur parlera de la Sauvenière et non de la Sablonnière.

1. L. Remacle, *La langue écrite à Stavelot en 1400*, dans les *Mélanges Haust*, p. 324. Dans *Le problème de l'ancien wallon*, l'auteur est moins affirmatif.

2. Il arrive même que le traitement picard soit plus fréquent que le traitement wallon et francien : ainsi, dans les manuscrits du *Myreur* copiés par Jean de Stavelot (texte écrit par un Wallon, recopié par un Wallon, soulignons-le), *casteal* et *cascon* sont plus souvent employés que les formes en *ch-*. Il ne suffit donc pas de trouver un picardisme dans un texte pour nier qu'il soit d'origine wallonne, ce que fait, par exemple, M. A. Henry, dans le *Bull. de la Commission Royale de topon. et dialect.*, t. XXII, 1948, p. 308, note 2 : « Deux graphies comme *castiel* et *castiaux* suffisent à localiser le copiste. »

3. Elles se sont maintenues très longtemps, jusqu'au XVIIe siècle, jusqu'au moment où apparaissent les premiers textes en wallon pur, qui permettent des comparaisons valables. On peut en conclure que ces graphies ne reproduisent pas le dialecte parlé. Mais n'ont-elles jamais eu une réalité phonétique? M. L. Remacle se fonde sur un critérium solide : le dialecte d'aujourd'hui. Mais doit-on s'y fier sans réserve? Le liégeois de 1200 et celui de 1948 sont-ils identiques? Je pense par exemple à *ei* exprimant le résultat de l'évolution de *a* tonique libre. On trouve cette graphie avec une régularité étonnante dans tous les textes médiévaux de Wallonie (y compris dans le manuscrit II. 3030, qui est pourtant francisé). L. Remacle (*op. cit.*, p. 127) croit qu'elle n'a aucune valeur phonétique, le wallon ayant aujourd'hui le son *é* ou *è*. Mais, comme le relève M. R. Loriot (*Revue belge de philol. et d'hist.*, t. XXVIII, 1950, p. 555), le suffixe néerlandais *-teit* pourrait bien être né des formes romanes *-teit* du suffixe latin *-tatem*. P. 121, L. Remacle écrit : « *Owist* ne peut avoir figuré dans l'évolution qui conduit de *habuit* au liégeois moderne *out, oût, ourit.* » Mais l'évolution morphologique fait des sauts : un passé simple d'origine francienne a pu remplacer un passé simple particulier aux dialectes du Nord.

UN TÉMOIGNAGE ANGLAIS SUR LA *VISITATIO SEPULCRI*

On sait que le schéma fondamental du drame liturgique de la *Résurrection* ou *Visitatio sepulcri* s'est, au cours des âges, peu à peu transformé et progressivement enrichi de scènes toujours plus nombreuses. L'ouvrage classique de K. Young, *The drama of the medieval church*, Oxford, 1933, distingue, dans ce développement trois étapes essentielles : la dernière est caractérisée par la présence de l'épisode où l'on voit Jésus apparaître à Marie-Madeleine, immédiatement après la visite au tombeau, cf. *Jean*, XXII, 11-18. La plupart, en tout cas les plus importants des textes qui offrent cet épisode, sont étudiés, publiés ou signalés par Young, *op. cit.*, I, 369-410, dans son chapitre XIII : *The visit to the sepulchre : third stage*, chapitre auquel il convient d'ajouter le chapitre XIV : *The ludus paschalis* (pp. 411-450).

A quelle époque a-t-on eu l'idée de cette adjonction, de ce développement supplémentaire ? Il est difficile de le préciser, car les textes dont nous disposons ne sont pas datés, et nous en sommes réduits aux renseignements fournis par l'âge des mss qui nous les ont conservés, renseignements paléographiques dont on connaît la fragilité et l'incertitude. Pour Young, p. 369, l'idée a dû naître à la fin du XIIe siècle. De son *terminus a quo*, que nous ne discuterons pas, nous dirons seulement qu'il nous paraît fragile ; son *terminus ante quem* lui est fourni, je pense, car il ne le dit pas expressément, par la date probable de confection des deux mss les plus anciens qu'il utilise, l'un d'Einsiedeln, l'autre de Vich [1]. Voici un texte, en tout cas, qui prouve explicitement que dès 1196 on représentait, et certainement depuis quelques années déjà, à Eynsham, abbaye bénédictine du comté d'Oxford, une *Visitatio sepulcri* qui comportait la scène dont nous parlons.

Il s'agit de la *Visio monachi de Eynsham* [2], vision où nous

1. Einsiedeln, Stiftsbibl. 300, *Lib. resp. Einsiedlensis*, saec. XII-XIII, cf. Young, p. 389, note 3, et Vich, Museo, ms. 111, *Trop. Rivipullense*, saec. XII, cf. Young, p. 678.

2. Texte dans les *Romanische Forschungen*, XV (1904), pp. 641-733, le passage en cause p. 653.

est longuement et curieusement raconté le voyage aux enfers d'un moine de la communauté. Ce voyage est censé avoir eu lieu justement à la date ci-dessus indiquée, le vendredi et le samedi saints. Le corps du moine, au cours de ces deux jours d'absence, prit l'aspect d'un mort, ou à peu près, et la vie n'y fit sa réapparition que le samedi soir, à l'heure de complies. Le moine passa encore la nuit de Pâques en prières, puis accompagna ses frères à matines, et là, dit l'auteur

...in fletus continuatione perstitit, usque dum matutinis percantatis et, sicut in eadem ecclesia illa *annua* consuetudine fieri solet, visibiliter exhibita repraesentatione Dominicae resurrectionis et angelicae manifestationis mulieres ad sepulchrum alloquentis ac regis sui peractos jam triumphos ipsis et, per ipsas, discipulis denuntiantis ac demum apparitionis ipsius Christi dilectricem suam Mariam in hortulani effigie compellantis, missis etiam celebratis, sacrae communionis meruit participatione saginari.

Le témoignage, comme on le voit, est nettement daté et localisé. Il est malheureusement peu détaillé, et il convient sans doute de ne pas vouloir tirer trop de choses de son indication précise, mais brève. On notera cependant un point.

L'auteur semble bien dire qu'au cours de la cérémonie qui se déroulait dans son couvent, le Christ apparaissait à la Madeleine sous les habits d'un jardinier : « ...ac demum apparitionis ipsius Christi dilectricem suam Maria *in hortulani effigie* compellantis. » Ceci est conforme au texte évangélique, puisque, chez saint Jean même, Marie ne reconnaît pas tout de suite Jésus : « illa existimans quia hortulanus esset... » Et il y avait dans la mise en présence soudaine de la pécheresse repentie et du Seigneur qu'elle avait tant aimé, et qui, pourtant, restait pour elle à première vue un inconnu, un élément dramatique intéressant, dont il était sans doute facile de tirer parti. Or, chose curieuse, la plupart des drames anciens négligent ce trait de mise en scène, et on y voit Jésus se dresser devant Madeleine avec tous les attributs de sa puissance, parfois aussi de son supplice, ce qui, du reste, n'empêche pas l'hésitation de la jeune femme [1] ; cf. entre autres : « Sacerdos canonicus in per-

1. Je ne sache pas que ce détail ait été examiné ni par Young ni par aucun

sona Domini, albatus cum stola, tenens crucem obvians eis... (Rouen, XIVe s., Young, p. 371) » ou bien « qui erit Deus habebit habitum de alba tincta sicut in sanguine, cum dyademate et barba, nudis pedibus (Avranches, XIVe s., Young, p. 372) » ou encore « unus [frater] alba casula indutus Dominicam personam imitatur (Rheinau, XIIIe s., Young, p. 385) » et encore « Dominica personna adveniens, que sit vestita dalmatica, casulamque complicatam super humeros habeat, coronamque capiti superimpositam nudis pedibus incedat (Nüremberg, XIIIe s., Young, p. 399) ». Et je ne parle pas des textes où l'apparition du Christ est annoncée uniquement par *Jesus* ou *Christus* ou *Deus*, indications dont il n'y a rien à tirer, mais dont il est permis d'inférer qu'elles ne se rapportent pas à un personnage « costumé ». Cependant d'autres textes, quoiqu'en plus petit nombre, montrent qu'on avait eu l'idée en certains lieux d'utiliser le jeu de scène. La belle version de l'ordinaire de Barking, fin du XIVe s., Young, p. 383, se contente de dire : « Illa vero (*sc.* Magdalena) putans eum esse ortolanum... », ce qui laisse subsister quelque doute sur l'aspect du personnage ; il en est de même pour la version de Ripoll, XIIe s., cf. Young, p. 681, où les paroles du Christ sont simplement précédées de la mention *ortolanus*. Mais le drame de Fleury, que nous a conservé le ms. Orléans 201, XIIIe s., est très explicite. On y lit : « Interim veniat quidam preparatus in similitudinem hortolani (Young, p. 395). » Puis, un peu plus loin, au cours d'une autre scène, le Christ apparaissant, non plus à la seule Madeleine, mais aux trois Maries (il s'agit de la combinaison du texte de Jean cité plus haut avec *Matth.*, XXVIII, 9), une didascalie a soin de prévenir : « Interea is qui ante fuit hortolanus in similitudinem Domini veniat, dalmaticatus candida dalmatica, candida infula infulatus, filacteria preciosa in capite, crucem cum labaro in dextra, textum auro paratum in sinistra habens et dicat mulieribus... (Young,

autre critique. Mais je n'ai pas pu consulter A. Rava, *L'apparato scenico nella visita delle Marie al sepolcro*, Roma, 1939. A. Dust, cependant, touche un mot de la question dans sa dissertation *Die Magdalenenszenen im fr. und prov. geistlichen Spiel des Mittelalters*, Münster, 1939 (1938), p. 17, ainsi que M. N. Hoffmann, *Die Magdalenenszenen im geistlichen Spiel des deutschen Mittelalter*, Münster, 1933, p. 24.

pp. 396-7). » Un texte de Coutances est plus intéressant encore (B. N. lat. 1301, Young, p. 409) ; le ms. n'est que du XVe siècle, mais la simplicité de l'office qu'il contient est telle qu'on est tenté d'y voir une version assez ancienne. Quoi qu'il en soit, ici aussi le Christ apparaît à Marie en habit de jardinier : « Tunc veniat Christus in habitu ortolani », mais celle-ci, selon le déroulement traditionnel, et authentique, du drame, ne l'ayant pas reconnu, l'acteur devait disparaître, s'envelopper rapidement d'une cape et se présenter à nouveau : « Tunc ille recedat et satis cito redeat, indutus capa serica vel pallio serico, tenens crucem et dicat ei *Maria*. » Alors seulement, une fois cette sorte de changement à vue effectué, Marie tombait à ses pieds en poussant son cri célèbre *Raboni*.

On est naturellement porté à se demander s'il n'y aurait pas un lien entre les textes qui utilisent ainsi la figure du « jardinier », et l'on remarque que le trait se rencontrant à Eynsham (?), Barking, Coutances, il semble à première vue être localisé en Angleterre et dans les pays d'obédience anglo-normande. Sa présence dans le drame de Fleury n'est pas un obstacle à cette hypothèse, puisqu'on a déjà noté la communauté de quelques détails entre ce texte et certaines versions insulaires[1]. Cependant la version de Ripoll l'offre également, et nous voilà bien loin des pays anglais. D'autre part les versions amplifiées, connues sous le nom de *ludi paschales*, le connaissent aussi, sauf l'*Ordo* d'Origny-Sainte-Benoîte. On trouve même dans le texte de Klosterneuburg, qui daterait du début du XIIIe siècle, un jeu tout à fait analogue à celui de Coutances, quoique moins clairement indiqué par les didascalies. Jésus apparaît à Marie in *specie ortulani*, puis, celle-ci ne l'ayant pas reconnu, il l'interpelle *in specie Christi*[2]. Il y a donc lieu de penser que l'apparition du Christ en jardinier dépendait de l'importance que l'on attribuait à l'aspect matériel de

1. Par exemple, les plaintes initiales des trois Maries, qui se retrouvent, en partie, dans un texte de Dublin, cf. Young, p. 397, note 2.

2. Young, pp. 424-425. La version des *Carmina Burana*, très incomplète, ne contient pas la scène de la rencontre ; mais une didascalie marginale et postérieure déclare, en parlant du personnage qui joue le rôle du Christ, « et induat vestem ortulani ». Le texte de Tours, Young, pp. 438 ss., est en désordre et ne semble pas non plus avoir gardé la scène en entier.

la mise en scène, ou, peut-être, des moyens que l'on pouvait y consacrer, plutôt que d'une tradition locale ou littéraire. On retiendra que le *Livre de Conduite du régisseur... de Mons* nous apprend, à propos de la *Passion* française, que l'acteur qui jouait le rôle de Jésus devait avoir soin, dès la Résurrection et une fois terminé le dialogue avec sa mère (Gréban 29177) d'aller s'habiller en jardinier dans les « coulisses » et c'est sous cette « forme » qu'il apparaissait à Madeleine (Gréban 29496)[1]. Toutefois la mise en scène de Mons n'utilise pas le trait de Coutances ou de Klosterneuburg, qui voulait que Jésus reprît son aspect ordinaire au cours même de la scène.

Félix Lecoy.

LE *VAL SOISON* DANS *GARIN LE LOHERENC*

En relisant *Garin le Loherenc* dans la très honorable édition que vient de nous en donner Mlle J.-E. Vallerie, Ann Arbor, 1947 (dissertation de Columbia), d'après le ms. Arsenal 2983, je note au passage le vers 3700, qui contient un nom propre absent de l'édition de P. Paris, I, 203, et que l'éditrice n'a pas pu identifier.

Nous sommes dans l'épisode où l'auteur, avec une précision géographique très intéressante, nous expose la marche de Bègue de Belin parti de Bordeaux pour porter secours à son frère Garin et à son neveu Hues, assiégé par Fromont dans Cambrai. Cependant, de son côté, Bernard de Naisil, oncle de Fromont, a mis le siège devant Dijon, ville d'Aubri le Bourguignon. Bègue quitte Blaye (3428), passe par Grandmont (3429), entre en Berry (3431) et gagne Issoudun (3470). Là, sur les conseils de ses barons, ayant appris le danger que court son neveu à Dijon, il quitte la route du Nord, infléchit sa marche vers l'Est et franchit la Loire à Bourbon-Lancy (3509). Puis, traversant les hauteurs qui dominent la Saône à l'Ouest (Beaujolais), il atteint Beaujeu (3511) et descend à Belleville (3524), dans la vallée. Après une courte expédition contre Liviers (3547), la « fort cité de pris » (qui est peut-être Lyon),

1. Cf. *Le livre de conduite du régisseur...*, éd. G. Cohen, pp. 413 et 419.

il remonte le fleuve et, par Mâcon (3595), Chalon (3651) et Chagny (3657), arrive à Beaune (3658). Il est là désormais à portée de Dijon qu'il s'agit de dégager. Au matin, il divise ses troupes en deux corps, dont le premier, sous la conduite des deux frères Doon et Hervil, doit marcher directement sur la cité, en suivant à l'Est le pied de la « côte ». Quant à lui, prenant la tête du second, il effectue un mouvement tournant par la gauche. Sous la conduite de guides du pays (3698), il quitte le grand chemin, pénètre dans le petit massif qui le sépare de la vallée de l'Ouche, à l'Ouest de Dijon, remonte ce massif en suivant sans doute la vallée du Muzin, dont la partie d'amont est, en effet, dominée par le château de Vergy que notre héros laisse sur sa droite (3699) — ce qui est conforme à la disposition réelle des lieux — puis redescend l'autre versant. Cette marche est brièvement rapportée par le poète en ces termes :

A .III. M. homes sor les chevax de pris 3696
S'est li cuenz Begues des autres departis.
Les genz les guient qui sorent le païs ;
A destre laissent le chastel de Vregi,
Dedenz Soison en .I. grant val antif,
A .III. liuetes de Dijon, ce m'est vis [1].

Il s'agit d'identifier *Soison*, le *val Soison*. Deux solutions sont possibles, la seconde infiniment plus probable que la première.

Le chemin que l'auteur fait suivre à Bègue, en gros l'actuelle route de grande communication n° 35, après avoir franchi son point culminant un peu au delà de Vergy, redes-

1. Tel est le texte offert par le ms. Arsenal 2983 et, par conséquent, l'édition Vallerie. Il est très probablement fautif, puisqu'il semble dire que le château de Vergy est situé dans le *Val Soison*, ce qui, comme on va le voir, est presque à coup sûr une erreur. Je n'ai pas réuni les différentes leçons du vers 3700. L'édition P. Paris, I, 203 imprime : « Et il laisserent le chastel de Vergi. En un val entrent qui fu grans et antis, A quatre lieues de Dijon la fort cit. » Elle ne donne pas de variantes, ce qui semble prouver que l'éditeur n'a pas rencontré la mention de *Soison* dans les différents mss qu'il a consultés. Mais cela n'a rien d'étonnant : le lieu était peu connu et on a pu facilement en supprimer l'indication. Le texte primitif était sans doute quelque chose comme : « En Soison entrent, en .I. grant val antif. »

cend, comme nous venons de le dire, sur la vallée de l'Ouche ; or il est à ce moment dominé à droite par une hauteur dont les pentes portent le nom de *Plan de Suzan*. Je n'ai pas réussi à trouver de formes anciennes du nom.

Mais il est plus vraisemblable que, dans la pensée du poète, Bègue a, en réalité, poussé plus loin, accentué son mouvement et plus nettement menacé les arrières de Bernard de Naisil. Dans ce cas, il a franchi l'Ouche, remonté le versant Nord de la vallée, puis appuyant sur sa droite, il est entré dans la *vallée du Suzon*, vallée bien connue encore aujourd'hui dans la région dijonnaise, à cause de l'aspect pittoresque qu'offrent ses flancs resserrés, boisés et rocheux ; et nous avons là, je crois, le *grant val antif*. Les formes anciennes du nom sont assez nombreuses, car au milieu de la vallée se trouve un petit village, qui porte lui-même le nom de *Val-Suzon* ; on les trouvera dans le *Dictionnaire topographique de la Côte-d'Or*, de A. Roserot, Paris, 1924, p. 404 : *Vallis Susionis* 1218 ; *Vallis de Suzon* 1275 ; *Vallis Suysionis* 1283 ; *Vaux de Suisons*, même époque, etc. La distance indiquée par le texte, trois lieues, est bonne.

La position du *Val Suzon* explique également fort bien l'enchaînement des événements dans le poème. En descendant la vallée, Bègue serait tombé au delà de Dijon et aurait coupé à Bernard de Naisil sa voie de retraite vers le Nord et vers ses terres. Aussi ce dernier, prévenu, se hâte-t-il de plier bagage et de quitter la ville (3703-3727), et Bègue n'a plus que la ressource de le poursuivre, selon un itinéraire également bien tracé d'ailleurs : Chastel-Tierri (qui est peut-être Til-Châtel) (3728), Grancey (3755), Langres (3813), Châteauvillain (3858) et le Bassigny (3859).

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il n'est pas sans intérêt, non seulement de voir l'auteur de *Garin* capable de citer pertinemment un nom de lieu d'importance minime des environs de Dijon, mais encore de trouver ce même auteur suffisamment au courant de la topographie de la région pour décrire avec exactitude le mouvement d'une armée en manœuvre dans le pays.

Félix Lecoy.

DISCUSSIONS

A PROPOS DE LA « PETITE GRAMMAIRE DE L'ANCIEN PICARD »

Nous avons reçu de M. Ch. Th. Gossen la note suivante :

« Dans le fascicule 289 de *Romania* (t. LXXIII, p. 109-118), M. L. Carolus-Barré m'a fait l'honneur d'écrire le compte rendu de ma *Petite grammaire de l'ancien picard* (Paris, 1951). Bien que je tienne à lui exprimer ma reconnaissance pour un grand nombre de suggestions et de corrections, je pense que, dans son ensemble, ce compte rendu ne porte au fond que sur une partie accessoire de mon ouvrage, à savoir les *chartes*, tout en prétendant démolir les bases du livre entier. Pour ce qui a trait à la *grammaire* proprement dite, M. C.-B. se cantonne dans un silence prudent et se contente d'en donner le résumé. Qu'on me permette ici une mise au point de certaines questions soulevées par la critique. Je les reprends dans l'ordre observé par M. C.-B.

« P. 110 : L'auteur prétend que le pays de Laon s'appelle Laonn*ois* et non Laonn*ais*. Or, les deux formes existent l'une à côté de l'autre. Quant à l'orthographe Laonn*ais* je puis m'appuyer sur l'autorité [1] du *Larousse du XXe siècle*, t. IV, Paris, 1931, p. 339, de M. Léon Mirot, *Manuel de géographie historique de la France*, Paris, 1948/50 [2], p. 82 (*-ois*), 85 et 360 (*-ais*) et, last not least, de M. Ferdinand Lot, *La France des origines à la Guerre de Cent Ans*, Paris, 1941, p. 217. — P. 110, n. 1 : Si j'ai forgé — à tort, paraît-il — le nom de *Doullennais*, ce n'était pas pour désigner un nouveau « pays », mais simplement la *région* de Doullens. — P. 110 : M. C.-B. me reproche le terme de *scripta*. Je n'ai fait qu'imiter M. Louis Remacle (*Le problème de l'ancien wallon*, Liège, 1948) qui a lancé ce néologisme avec la définition très précise de « langue vulgaire écrite au moyen âge » (p. 24). — Mais laissons ces querelles de mots.

« A la p. 111, M. C.-B. trouve que du point de vue chronologique la deuxième partie de l'anthologie (textes littéraires) est mal équilibrée avec la première (chartes, dont 5 sont antérieures à 1250 (1241-49), 18 de la deuxième moitié du XIIIe s. (1251-92) et une du début du XIVe s. (1303)).

1. [C'est beaucoup dire. — *Réd.*].

Notons que sur les 19 extraits littéraires, un est de la fin du XIIe s., 14 sont de la fin du XIIIe ou du début du XIVe s. et 2 du XIVe s. Le passage tiré de Molinet (1435-1507) et surtout l'épitaphe picarde de 1504 ne sont donnés qu'à titre de curiosité.

« Les pages 112-118 du compte rendu sont consacrées à une critique serrée des chartes que j'ai utilisées et des 23 chartes que j'ai publiées (p. 131-148), ce qui indique d'emblée que M. C.-B. a entendu placer la discussion sur le plan où il est spécialiste. A lire cette critique, le lecteur non averti pourrait être porté à croire que j'ai entrepris avant tout une publication de chartes, alors que celles-ci — comme l'anthologie entière — ne forment qu'une sorte d'appendice permettant à l'étudiant d'acquérir par l'exemple une idée plus nette de ce que c'est que la scripta franco-picarde. C'est aussi pourquoi je n'ai pas jugé nécessaire de donner une analyse en tête des chartes publiées. — P. 112, M. C.-B. écrit entre autres que je semble ignorer ce qu'est une charte originale. J'avoue que la note 1 de la p. 22 de mon ouvrage, disant que je me suis borné à l'étude des chartes *originales*, est trop absolue, voire imprudente, et qu'il eût fallu la préciser comme je l'ai fait dans ma thèse (*Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters, auf Grund der Urkunden*, Bienne, 1942, p. 10) : « An Punkten mit besonders wenig Originalurkunden wurden hie und da auch Kopien, allerdings nur solche, die mit ziemlicher Sicherheit als aus der gleichen Epoche stammend angesprochen werden dürfen, analysiert. » — A la page 5 du même ouvrage, je parle aussi de la valeur des éditions : « Entscheidend waren stets die Zahl der publizierten, vulgärsprachlichen Originalurkunden, sowie die paläographische Zuverlässigkeit des Herausgebers. Namen wie Georges Espinas, Arthur Giry, Léopold Devillers, Clovis Brunel u. a. m., geben a priori die beste Gewähr für eine sorgfältige und genaue Abschrift. » Il va de soi que je n'ai pas accordé la même confiance au *Recueil des monuments inédits de l'Histoire du Tiers-État*, d'Augustin Thierry, que p. ex. à la publication de Brunel. Aussi me suis-je fondé pour Amiens — les chartes que j'ai tirées du *Recueil* en question concernent cette ville — avant tout sur le *Cueilloir de l'Hôtel-Dieu d'Amiens* (1277), publié par G. Boudon en 1913.

Quant aux *cartulaires*, est-il exact de dire qu'on ne peut pas s'y fier? Les éditeurs des cartulaires de Marquette, de Montreuil-sur-Mer, de l'Hôtel-Dieu de Beauvais, par exemple, indiquent pourtant toujours s'il s'agit d'une charte originale ou non. Je suis d'accord avec M. C.-B. que certains cartulaires (Avesnes, Eu, Compiègne, Saint-Bertin) constituent des bases moins sûres. Mais pour certaines régions du territoire picard je n'avais pas d'autres sources à ma disposition. Vu la base étendue que je devais donner à mon travail — j'ai analysé plus de 1.200 pièces, — il m'était impossible, du fait que je n'habite pas la France, de contrôler chaque document dans le détail, et il était naturel que je fisse plus ou moins confiance aux éditions existantes. Même en écartant tous les matériaux que M. C.-B. ne juge pas dignes

de foi, il en reste un nombre assez considérable (au moins 70 °/₀ du total des documents examinés) pour que l'exposé des traits phonétiques, morphologiques et syntaxiques de la scripta franco-picarde (p. 35-123 de ma *Grammaire*) conserve une sûreté relativement grande.

« En ce qui concerne l'examen des quatre chartes copiées par moi au Cabinet des Mss et publiées dans l'anthologie, les corrections apportées à leur texte et les rectifications précieuses de chartes mal localisées (p. 115-117 du c. r.), je ne puis que remercier M. C.-B. de son analyse pertinente dont je ne manquerai pas de tenir compte dans une édition ultérieure, si jamais il y en a une.

« Je conviens aussi que, par des localisations erronées, certaines conclusions du domaine de la géographie linguistique sont quelque peu fragiles. Toutefois il est remarquable que, pour la frontière méridionale du picard, j'aboutis — indépendamment de lui — aux mêmes conclusions que G. Krause dans son article *Zur Mundart des Département Oise* (*Zeitschrift für franz. Sprache und Literatur*, t. XVIII, p. 58-84), bien que ce soient précisément les matériaux de Senlis, de Compiègne, du Soissonnais et de Laon qui, selon M. C.-B., sont le plus sujets à caution.

« D'autre part, je crois qu'au cours du XIIIe siècle il s'est formé en Picardie des traditions orthographiques assez solides — tout en admettant que cette scripta a crû sur un fond existant déjà, sans doute francien, et qu'avec l'épanouissement économique et culturel du pays l'élément dialectal s'est affirmé progressivement jusqu'à aboutir à une nouvelle scripta de caractère hybride [1] — pour que la question du style *individuel* de chaque scribe joue un rôle assez peu important. Dans la deuxième moitié du XIIIe s., et c'est de cette époque que datent la plupart des chartes examinées, les scribes se conformaient tous plus ou moins aux traditions *provinciales* et *régionales* une fois établies. Aucun n'écrivait en tout cas son propre patois, mais des variantes d'une langue littéraire et conventionnelle. C'est pourquoi je crois d'ailleurs que la quantité des documents analysés peut corriger, dans la majorité des cas, les bévues que, manque de formation diplomatique, je peux avoir commises dans la détermination de l'une ou de l'autre charte.

« Si je me suis permis de répondre à M. Carolus-Barré, c'est que j'estime qu'il est peu équitable de jeter le discrédit sur un ouvrage, qui se propose tout autre chose que ne le laisse soupçonner le compte rendu, en ne s'attaquant qu'à une petite partie pour en tirer l'assertion que l'édifice entier est mal fondé. »

*
* *

Cette note a appelé les observations que voici de M. L. Carolus-Barré :

1. Cf. mon compte rendu de L. Remacle, *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, 1948, dans le prochain fascicule de *Vox Romanica*.

« La réponse que l'on vient de lire laisse intact l'essentiel du compte rendu, dont l'argumentation est donc admise. M. Gossen estime seulement que le c. r. est « peu équitable... ne s'attaquant qu'à une petite partie pour en tirer l'assertion que l'édifice entier est mal fondé ». Les 23 chartes qu'il a publiées ne constituent, selon lui, qu'une « sorte d'appendice », une « partie accessoire ». Il nous permettra de n'être pas de son avis. Cette « petite partie » est proprement fondamentale, et c'est parce que ses fondements sont mal assurés que l'on conclut à la fragilité de l'ensemble. Ces 23 chartes, en effet, ont été choisies par lui comme « typiques » parmi « plus de 1.200 pièces » qui forment la matière première de tout l'ouvrage. Elles révèlent donc la « méthode » qui a présidé à son élaboration. — *Principiis obsta !*

« Que vaut cette matière première ? De quelle façon a-t-elle été travaillée ? Partant quelle est la valeur de l'outil que l'auteur met à la disposition des érudits et des étudiants ? C'est ce que l'on s'est efforcé de dire, et c'est contre une absence de méthode tout à fait regrettable que l'on a cru devoir s'élever. — M. G. ne reconnaît-il pas lui-même qu'en écartant les matériaux n'offrant pas les garanties suffisantes, « il en reste un nombre assez considérable (au moins 70 °/° du total des documents examinés) pour que l'exposé... conserve une sûreté relativement grande ». La marge d'erreur est, on en conviendra, beaucoup trop large. Comment satisferait-elle en un domaine où la précision est de rigueur, alors qu'il suffisait de soumettre ces documents à la critique diplomatique la plus élémentaire, pour que cette marge d'erreur fût réduite pratiquement à zéro.

« Notre c. r. visant à établir la qualité de fabrication du nouvel outil offert aux philologues, il ne convenait pas seulement d'affirmer ; il fallait démontrer. Nous remercions M. G. de sa réponse qui reconnaît la « pertinence » de notre démonstration.

« Quelques remarques, pour terminer, relatives à des points particuliers.

1. *Laonnois*. — Telle est la forme traditionnelle, depuis la fin du XIIIe siècle, pour désigner le pays de Laon. Aux localités déjà mentionnées dans notre c. r. (p. 110, n. 1), on peut ajouter Cerny-en-Laonnois. — L'abbé Expilly, *Dictionnaire des Gaules et de la France* (t. IV, 1766, p. 148) écrit Laonnois ; de même La Martinière, *Le grand dictionnaire géographique* (t. III, 1768, p. 790), où l'on trouve l'avertissement « prononcez Lannois ». — Au siècle suivant, Melleville, *Dictionnaire historique du département de l'Aisne* (t. I, 1857, p. 346) écrit Laonnois. Aug. Matton, auteur du *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne* (publication officielle), paru en 1871, ne connaît pas d'autre forme que Laonnois (p. 151). Aug. Longnon, dans son *Atlas historique de la France* (1884), précise p. 120 : « Diocèse de Laon... qui du nom de la ville épiscopale fut appelé *pagus Laudunensis*, en français le Laonnois ». Cette forme est la seule mentionnée dans la *Grande encyclopédie* patronnée par Berthelot (t. XXI, p. 938). De nos jours, un

excellent érudit local, le comte M. de Sars, auteur du *Laonnois féodal*, en 3 vol. in-4, parus de 1924 à 1934, ne fait pas la moindre allusion à une autre forme.

C'est en 1842 que Laonnois apparaît pour la première fois, à notre connaissance, dans le *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* de M.-N. Bouillet (p. 779), qui n'a pas eu moins de trente-trois éditions et d'où cette forme malheureuse est passée successivement dans le *Dictionnaire général* de Dézobry et Bachelet (t. II, 1857, p. 1538), dans le *Dictionnaire historique de la France* de Ludovic Lalanne (1872, p. 1092), le *Grand dictionnaire du XIXe siècle* dirigé par Pierre Larousse (t. X, 1873, p. 77) et la *Nouvelle géographie universelle* d'Élisée Reclus (t. II, 1877, p. 740) : tous ces ouvrages, de consultation courante, ne citent même pas la forme Laonnois. Celle-ci a été pourtant reproduite par les dictionnaires géographiques de Vivien de Saint-Martin (t. III, 1887, p. 283) et de Paul Joanne (t. IV, 1896 p. 2095), puis par les éditions ultérieures de Larousse, mais sous le titre « Laonnois ou Laonnois ». La forme incorrecte étant placée la première, c'est elle qu'utilisent les usagers de ces dictionnaires, quand ils ne forgent pas une autre forme encore, le Laudunois[1]... Ici également : *Principiis !*

L'usage local ne connaît pas d'autre forme que *Laonnois* : elle s'impose au philologue ; c'est elle qu'il faut retenir — et défendre.

2. *Cartulaires.* — Un cartulaire est toujours une copie, qui n'offre donc au philologue — comme au diplomatiste — qu'une matière première de valeur incertaine. Pour l'édition, il convient de distinguer entre cartulaire et recueil de chartes : quant à la valeur philologique de celle de Marquette en particulier, on est assez surpris de la voir invoquée à nouveau par M. G. : sous le titre *Corrections*, cette édition a fait ici-même (t. LXVIII, p. 173-206) l'objet d'une étude critique de plus de 30 pages signée de Noël Dupire, et que nous avons signalée dans notre c. r. (p. 112, n. 2).

3. *Scripta.* — Que ce néologisme vienne de Belgique et non de Suisse ne nous le fait pas goûter davantage.

4. *Erratum.* — Saisissant l'occasion offerte, nous prions le lecteur d'apporter une correction au c. r. (p. 114, l. 6) : *au lieu de* saches *lire* sache. »

---

1. Georges Bourgin, *La commune de Soissons*, Paris, 1908, p. 235 ; le même auteur écrit ailleurs Laonnais (*Bibl. hist.*). Ni M. Bourgin, ni M. Mirot, ni F. Lot, n'appartiennent à la région de Laon. Les formes *Laonnais* ou *Laudunois* qu'ils emploient sont étrangères à l'usage local.

COMPTES RENDUS

Carlo Battisti, Giovanni Alessio, **Dizionario etimologico italiano**; Firenze, G. Barbera, ed.; 1950-195... In-8° [publié sous les auspices de l'Université de Florence].

Le troisième volume du *DEI* va s'achever : le dernier fascicule paru aborde déjà la lettre L, et bientôt nous posséderons la moitié de l'ouvrage. On peut désormais se faire une idée juste de celui-ci, et comme il fournira une abondante matière aux recherches ultérieures et discussions des philologues, il est prudent de commencer sans retard à l'explorer; il nous faudra y revenir.

Étudiants et maîtres attendaient depuis longtemps un tel outil de travail, et l'accueilleront avec faveur. On sait qu'il n'existait encore, pour l'italien, aucun dictionnaire étymologique digne de ce nom. Le guide le plus pratique et le moins imprudent, sinon le mieux informé, a longtemps été un lexique usuel comme le Petrocchi in-8°, avec les racines entre parenthèses, ou le Zingarelli. L'utile petit vocabulaire de Zambaldi date déjà de quarante ans, comme celui de Levi qui est moins sûr. Depuis la guerre une excellente mise au point a été fournie par l'ouvrage de B. Migliorini (1949) qu'on aurait voulu plus ample : mais il ne voulait être qu'un *prontuario*. Sous un faible volume, il valait dix fois le dictionnaire étymologique de Pianigiani (1907 et 1926), important par la masse, mais dont il faut souvent se défier : il manque de critique presque autant que les glossaires du moyen âge.

Pour le spécialiste, il n'y a jusqu'ici qu'un recours valable [1], le *REW* de Meyer-Lübke, qui replace les formes italiennes dans le tableau d'ensemble de l'évolution romane, celtique, germanique..., et pour l'italien même multiplie les références aux dialectes. La place de l'italien s'y trouve malheureusement limitée par celle qu'exigent les autres langues. Un grand nombre

1. Je regrette d'apprendre tardivement la publication (1951) d'un *Vocabolario etimologico italiano* dû à A. Prati, et gros à lui seul comme deux des précédents. Il a l'avantage d'indiquer les sources et de citer des exemples.

de mots toscans, les uns courants dans les siècles passés — et le passé n'est jamais mort en Italie — d'autres même usuels de nos jours, manquent cependant à l'appel, soit par économie d'espace, soit parce que leur racine n'apparaît pas identifiée : en effet le *REW* groupe les mots par familles. Ainsi on chercherait en vain dans le *REW* *aleggiare*, *arancino*, *arrembare*, *balugine*, *barbaglio*, *berrettino* — pour nous en tenir à la liste des mots étudiés ci-après et commençant par A ou B.

On se félicite donc de la naissance d'un recueil systématique et complet comme le *DEI*. Le nombre et la qualité des travaux publiés par ses auteurs en matière de philologie romane, étymologie, dialectologie italienne, histoire de la langue française, les désignaient pour une tâche qui exige une vaste information, et aussi des vues personnelles larges et pénétrantes. A vrai dire, une question préalable pouvait être opposée à une telle entreprise : on ne conçoit plus un dictionnaire étymologique qui ne soit fondé sur un inventaire historique des textes. Or, malgré l'ancienneté et l'abondance des publications philologiques en Italie, malgré les index joints à telle ou telle édition critique ou diplomatique, il ne s'est jamais constitué une équipe d'érudits pour opérer le dépouillement méthodique des imprimés existants ; à plus forte raison des manuscrits : c'est la tâche qu'avaient entreprise pour le français La Curne, Tobler, Godefroy ; Raynouard et Emil Levy pour le provençal, Du Cange et ses continuateurs pour le provençal et le français aussi, par-dessus le latin. Sans doute le Tommaseo et Bellini rend de grands services aux italianistes par les exemples qu'il cite ; mais il est en retard d'un siècle ; il ignore une foule de mots, ou d'acceptions spéciales des mots enregistrés, ou de variantes morphologiques. Enfin il règne un grand désordre à l'intérieur de chaque article, du fait des additions successives.

On pouvait donc se demander par principe si l'édification d'un dictionnaire étymologique n'était pas prématurée, faute d'un fondement historique assez vaste. C'est l'appréhension que nous avions éprouvée pour notre compte en recevant le spécimen qui accompagnait l'annonce de la publication. La page reproduite n'était pas bien choisie : pleine de néologismes, méticuleuse en chacun d'eux, et en somme peu substantielle. Mais cette première vue trop bornée était injuste. Carlo Battisti et Giovanni Alessio ont si bien senti la nécessité d'assurer une base historique à leur ouvrage, qu'ils ont d'emblée pris le parti d'enregistrer, à leur place alphabétique propre parmi les vocables vivants, tous les types disparus au cours des siècles depuis les origines de la langue, pour peu qu'ils puissent servir à éclairer l'évolution morphologique ou sémantique de l'italien.

Si les auteurs n'ont pu, naturellement, citer des fragments organiques de textes, ils indiquent l'âge des divers mots, et le nom de l'auteur le plus ancien. Ces mots trépassés correspondent souvent, on le suppose bien, à des mots français ou provençaux également trépassés et de valeur peut-être obscure, ou faussée par nos illusions. D'où l'intérêt que présente pour chacun de nous

le *DEI* : ceci devait être noté d'abord dans la *Romania*. Inutile d'ajouter que ceux qui s'intéressent à la langue italienne dans son développement séculaire ne pourront plus se passer de cet ouvrage unique. Un exemple infime : pour illustrer tel vers de Dante, le curieux y trouvera l'étymologie du nom d'une bourgade calabraise, *Catona*, si obscure aujourd'hui que de grands dantologues voulaient l'expulser du poème et la remplacer par *Cotrone*, c'est-à-dire Crotone.

Le même souci de confrontations, non plus à travers les temps mais dans l'espace géographique, conduit les auteurs du *DEI* à enregistrer, dans l'ordre alphabétique également, beaucoup de formes dialectales plus ou moins adoptées par la langue nationale; sans préjudice de références dialectales à l'intérieur des articles « classiques ».

Enfin, pour dominer plus largement du regard chaque détail, le *DEI* ne se contente pas d'indiquer à la façon, parfois sommaire, du *REW*, le radical latin ou grec qui semble avoir donné naissance à tel ou tel mot italien, mais il remonte volontiers au type pré-indo-européen qui a pu, d'aventure, se continuer plus fidèlement dans les parlers italiques que dans le latin classique, parce qu'une filiation tout orale l'a transmis directement au vulgaire en même temps que le latin littéraire l'adoptait mais le « régularisait » à sa façon.

Le classement alphabétique qu'on vient de louer a un inconvénient indéniable. Bien souvent, à partir du mot qu'on étudie, on se voit obligé de sauter à un autre article fondamental plus ou moins éloigné où il faut dénicher une demi-ligne, puis on doit zigzaguer de lemme en lemme, à travers les sens figurés et accidents morphologiques : mais toujours en remontant par à-coups l'ordre généalogique. Ainsi *buco* renvoie à *buca* et celui-ci à *bucca*, avec allusion à *bugio*, déverbal de *bugiare*, lequel est une variante de *busare*, tiré de *buso*, qui est le même que *buco*, à comparer encore avec *bugio*. Le plan méthodique de Meyer-Lübke, qui pose d'abord le prototype et déroule ensuite les variations et dérivations dans leur enchaînement logique et en somme chronologique, est plus clair. Pourtant, tous ceux qui pratiquent le *REW* ont si fréquemment souffert d'un défaut de cet admirable ouvrage qu'ils préfèrent encore être forcés, une fois exploré le *DEI*, de redescendre pour y voir bien clair les degrés qu'il leur a fallu monter en tâtonnant. Je veux dire qu'un répertoire alphabétique était indispensable à Meyer-Lübke pour aiguiller, par un numéro, le chercheur sur la racine probable du mot cherché. Or, malgré les listes d'errata, il reste encore dans les index du *REW* des références numériques fausses; de même dans le corps des articles, en cas d'allusion à un autre type. On se trouve alors devant le vide, et rien n'est plus désagréable.

En revanche, les étymologies que rejette Meyer-Lübke ressortent assez nettement, puisqu'elles contredisent le radical proposé; et du coup l'auteur n'a pas besoin de signaler ses solutions personnelles. Enfin, en cas

d'emprunt, d'incertitude, ou d'objection soit sémantique, soit morphologique, le *REW* mentionne la revue ou l'ouvrage pris en considération. Le *DEI* au contraire n'indique pas les autorités qu'il suit ou celles dont il s'écarte. De sorte qu'on n'ose pas toujours attribuer aux auteurs le mérite d'une hypothèse convaincante, ni reporter sur d'autres les soupçons que fait naître une hypothèse un peu dure; sans doute ils ne mettent à leur tâche ni gloriole ni fausse honte; mais s'ils passent sous silence une explication fournie par le signataire d'un article de revue, ou par Diez, par Tobler, par Wartburg, si encore ils soulignent les difficultés de cette explication sans dire où elle a été proposée, la critique du lecteur a peine à s'exercer et il ne peut approfondir son enquête. On admet fort bien que dans un dictionnaire la discussion ne soit pas développée par principe. Mais les références utiles pourraient être indiquées par des sigles et des chiffres peu encombrants [1]. Il est vrai que le paragraphe final de l'*Introduction* nous promet pour le dernier volume un appendice bibliographique composé à partir de 1930; mais donnera-t-il des informations aussi précises et commodes que celles que nous souhaitons? En tout cas il ne dispensera pas de recourir au *REW* pour le matériel adopté sans retouche; et en cas de retouches personnelles, formulées sans références à des publications récentes, nous resterons dans l'incertitude.

MM. Battisti et Alessio se proposent de discuter dans le même appendice les étymologies sur lesquelles la critique aura des observations à formuler. Puisque, libéralement, on nous encourage à la discussion, voici, plutôt que des critiques, quelques doutes ou suggestions qu'on se permet de soumettre aux auteurs. Ils voudront y voir un cordial hommage à leur vaillance, à leur savoir, à leur bon goût; on n'ose pas dire une aide dans l'immensité de leur tâche; en tout cas une manifestation de l'allégresse que, grâce à eux, on éprouve à s'ébattre sur un si beau terrain de jeux. Premiers signes de la vie — qui sera longue et féconde — de leur ouvrage.

N. B. — Les notes concernant *accismare*, *adesare*, *avacciare*, *azzimare*, ont été réduites à la partie critique. Le complément en sera proposé dans une autre occasion.

ACCISMARE « préparer, orner ». — L'ancienne étymologie **adschismare* (*Romania*, XI, p. 445, *REW*, 75, *St. Dant.*, XV, p. 137) soulevait certes des objections; mais elle valait beaucoup mieux que la nouvelle. Les auteurs du *DEI* semblent s'être laissé surprendre en adoptant l'hypothèse d'un radical grec : *akkizomai*, « se faire prier, faire des simagrées ». Le sens n'est pas satisfaisant; la voie de pénétration reste incertaine; la forme même ne peut

1. Il y avait peut-être d'autres économies d'espace à faire, sans grand inconvénient. Par exemple : la dernière demi-page de la lettre F comporte dix articles, parmi lesquels : *fustuario* « *pena di morte per bastonature* » [mot de Cicéron]; *fututrice* « *donna che pratica tribadismo* » [mot de Martial]; *fulgien* « *geni benefici o maligni della mitologia scandinava* ». Ce ne sont pas là, à proprement parler, des « étymologies ».

se défendre. *Akkizomai* à la voie moyenne est peut-être plus usuel que l'actif *akkizo*, de même valeur; mais on éprouve un soupçon pénible; le thème complété en *-mai* aurait-il été préféré afin de justifier la finale italienne *-mare* ? comme si une désinence personnelle, temporelle et modale pouvait s'incorporer au radical commun, quand un verbe grec passe en latin. La transcription d'*akkizomai* aurait été sinon *accizo*, tout au plus *accizor*; et dans les deux cas l'italien en aurait fait *accizzo*, ou *accezzo*, ou *acceggio*. Nous sommes loin de compte.

ADESARE, « arranger » (*acconciare*), viendrait de l'ancien français *aisier*, ancien provençal *aizar*. — Le *REW* (1681) imprime *(a)isier* : faute matérielle pour *(a)aisier*; voir plus loin.

Le lien sémantique n'apparaît pas de façon évidente. Le vieux verbe français signifiait essentiellement « mettre à l'aise » une personne, lui « donner tout ce qui est nécessaire », la « fournir de... ». Le verbe italien est illustré dans Tommaseo par un seul exemple dont le complément n'est plus un nom de personne, mais de chose : *adesaro lo letto*. Un homme « se met à l'aise » dans le lit, mais on ne dit pas « les servantes mirent le lit à l'aise », ni même « elles fournirent le lit ». Il semble que l'idée d'« arranger », *acconciare*, ait été choisie au juger par le lexicographe; il a ensuite fait un rapprochement sommaire entre *adesare* et ... *adagiare*, dit-il, dont *adesare* serait « peut-être une forme corrompue ». Puis, sous l'influence de Diez, il a superposé à cela le latin *haereo* traduit par « attacher », d'où « adapter ».

Le détour que le *REW* et le *DEI* nous proposent de faire par le français respecte mieux la vraisemblance, mais leur retouche peut elle-même se discuter. A supposer que le sens d'*aisier* s'ajuste tant bien que mal à celui qu'on vient de trouver dans *adesare*, il faudrait, pour pouvoir s'appuyer sur le français, partir d'une forme **adaisier* qui en fait n'a jamais été enregistrée : nos anciens textes ne donnent, comme forme à préfixe, qu'*aaisier*. Va-t-on supposer une réfection italienne afin de justifier le *d* d'un préfixe *ad-* ? Encore resterait-il à expliquer la transcription insolite de *-ai-* en *-e-* et celle de *-sier* en *-sare* : on attendrait, suivant les régions et les siècles, *-azzare*, *-a(s)ciare* ou *-a(s)giare*. Puis justement, si l'idée d'« aise » est déterminante, l'existence du verbe indigène *adagiare*, toujours plein de vie, nous empêche de croire que les Italiens aient pris la peine de fabriquer un mauvais décalque du français pour dire à peu près la même chose qu'*adagiare*.

ALBAGÌA « orgueil, vanité ». — Trois étymologies laissent incertains les auteurs du *DEI*. Incertain moi-même, je me demande s'il n'y aurait pas avantage à envisager autre chose, et à reprendre l'examen d'un mot bas-latin que Du Cange nous a conservé. Il est vrai qu'il n'en fournit qu'un exemple isolé, et le déclare inconciliable avec l'italien *albagìa*. Il s'agit dans le texte cité de la sécurité trompeuse où se trouvait un navire, surpris par des pirates : *Navis in albagia posita ab octo galeis piratarum invaditur*. Du Cange glose : « cum navis secura esse videretur. »

Il y a une filiation de sens possible entre le latin et l'italien : 1) « sûreté, confiance »; 2) « assurance, confiance en soi, outrecuidance »; 3) « orgueil, vanité », qui est le sens actuel. Quant à l'origine du mot, il faut peut-être la chercher dans l'ancien haut allemand *heriberga*; les deux *r* ont subsisté en se modifiant dans l'italien *albergo*, le français *auberge*, le vieux provençal *alberc*. Une dissimilation initiale nous a donné *héberger*, une dissimilation finale a pu donner *albag...* : comparer *albagaria* « hébergement », *herbegare* « héberger » (Du Cange). — Le sens originel de *heriberga* est celui de « campement d'une troupe armée » : il pouvait s'appliquer, dans le récit cité plus haut, à l'« abri » qu'un navire et son équipage trouvent pour quelques jours dans une crique ; on peut même imaginer ce navire échoué sur la grève, « désarmé », si la sécurité est parfaite. De plus *heriberga* s'est dit des « tentes » que l'équipage dresse à terre (Du Cange, s. v. *hereberga* : « Quant des nez [nefs] sont les gens issues Et les herberges ont tendues »). — La notion de « sécurité » est mise en relief dans une charte signée en 1214 par un certain Raoul, lequel garantit à son vassal, s'il est chassé de sa terre par quelque ennemi, une autre terre mieux à l'abri, de défense plus sûre : *terra melius herbergiata* (Du Cange). — Au lieu de se fier à la force d'une position, d'une garnison, d'un armement, on peut se fier en sa propre sagacité, en sa richesse, en sa haute naissance : *albagìa*.

ALBERELLO « petit pot, vase pour onguents, etc. ». — Un prototype *albuolo* (*REW*, 391) n'est pas satisfaisant (morphologie difficile) : le *DEI* l'écarte avec raison, et, raisonnant sur la locution *imbiancare due muri con un alberello*, propose comme sens premier : *vaso dell'imbianchino*, le peintre en bâtiment s'appelant en latin *albarius*.

Mais ici, c'est le sens qui paraît tiraillé. Je partirais d'*alveare *alvearellum* : les cellules pleines de miel qui garnissent la ruche servant de modèle à la boîte du peintre avec ses petites cases pleines de couleurs, et par suite à la boîte du parfumeur ou de la maquilleuse. Puis le nom du tout s'applique aisément à la partie : « godet ». Comparer l'évolution de *favus* ; 1) « gâteau de miel » ; 2) « cellule hexagonale » ; 3) « hexagone » ; et celle de *bugno* ; 1) « ruche » ; 2) « gobelet » et « trou ».

ALEGGIARE « battre des ailes, voleter » est glosé par le *DEI* : « *alitare, volare.* » Je lui chercherai une petite querelle de mots : le verbe *alitare*, du latin *halitare*, est sans rapport avec *ala*, donc avec *aleggiare*. De plus, on ne trouve pas *alitare* à sa place dans le *DEI*. — Quant à *aleggiare*, il est étiqueté « mot savant » : pourquoi ? N'est-ce pas un préjugé d'Algarotti, dû au fait que le verbe était d'usage littéraire au XVIIIe siècle ? Mais il y a des mots de formation populaire qui deviennent rares et recherchés. ALIARE, un peu plus loin, devrait être donné pour une réduction, populaire aussi, d'*aleggiare* : comparer *rione* de *regione*, *relione* de *religione*, *aio*, *lenguaio*, *passaio* (Jacopone) pour *aggio*, etc. Et si *aliare* est ancien et populaire *aleggiare* doit l'être à plus forte raison.

ANGRECCHIA manque au *DEI*. Il devrait prendre place à la suite d'ANGRECA, « plante d'Afrique ». — *Angrecchia* est une autre forme de *grecchia* (G. Volpi, *Saggio di voci del parlar fiorentino*, 1932, p. 4). Plantes différentes; et l'on ne saurait dire s'il y a influence d'un nom sur l'autre. Mais l'étymologie inconnue de *crecchia-grecchia* (*DEI*) « bruyère », ne peut-elle être cherchée à partir d'*angrecchia* ?

ARANCINO 1 et 2. — Il manque un *arancino 3*, fourni par le même Volpi : « de caractère peu accommodant, intraitable ». G. Volpi n'en donne pas l'étymologie, qui pourrait être l'*arancio 3* du *DEI*, variante de *granchio*.

ARCOLAIO : du pluriel neutre *arcora*. Le *DEI* invite à confronter *arcoleo*, mais *arcoleo* ne figure pas à sa place.

ARLECCHINO vient *d'Alichino*, et celui-ci du français *Hellequin*. — Mais je souhaiterais que quelqu'un examinât l'histoire du nom *Isengrin* — le loup du *Roman de Renard* — devenu en provençal ancien *Alengri; Isengrin* en allemand veut dire « masque de fer » : allusion à la visière baissée du casque guerrier que portent les barons pillards, durs aux pauvres gens. Le *loup* d'autre part donne son nom au masque noir dont s'affuble Arlequin : la fraude succède à la violence.

Cette question est compliquée, et sans doute pleine de fausses étymologies; même en négligeant l'*Erlkönig* de Goethe et d'Ozanam.

ARREMBARE 2 « monter à l'abordage, donner l'assaut à un navire ». — Le *DEI* l'apparente à *arrembare 1* « traîner la jambe ». On voit mal le lien sémantique. On voit moins encore l'affinité avec un radical grec dont nous parlerons plus loin.

Je rapprocherais *arrembare* 2 du français *rambade* (Rabelais) « machine d'assaut dressée à la proue d'une galère »; le radical pourrait être le francique **hramp* « crochu », décrivant les grappins ou gaffes d'abordage (cf. it. *rampa, rampicare*, etc.; fr. *crampon*).

Le même radical suggère une explication du français *rambarde*, encore vivant, « garde-corps sur le pourtour du gaillard d'avant ou d'arrière »; qui se dirait par comparaison avec la machine placée à la proue.

Enfin tout ceci invite à reviser l'explication d'ARREMBARE 1 « *trascinarsi avanti a fatica* ». Il se dit d'un cheval fourbu, d'un homme déhanché, bancal. Le *DEI* suppose un verbe latin *rhembari* « faire des ronds de jambe », tiré du grec *rhembomai*. Mais ce verbe grec signifie en fait « tournoyer, errer, être indécis », et se prend surtout au moral. Il faudrait voir si *arrembare 1* ne doit pas son sens actuel — accidentel et secondaire en réalité — à l'image invoquée plus haut de la « gaffe », *hrampo*, dont on racle un bas-fond pour accrocher un objet noyé. Le fer du cheval fourbu racle la chaussée; le sabre ou la pique, et les bottes aussi, du soudard épuisé accrochent le pavé.

ARTAGOTICAMENTE « d'une façon étrange »; peut-être de *arte gotica* (*DEI*).

L'élément adverbial se rattache mal à un substantif comme *arte*, devenu *arta* on ne sait pourquoi. Le sens même du radical *arte*, fût-il ironique,

embarrasse plutôt dans le seul texte (*Decameron*, VIII, 9) où se trouve *artagoticamente*: un personnage stupide chante, dirions-nous, d'une voix de butor. Si l'adverbe était courant, il pourrait signifier « d'une manière archaïque et barbare » : *altgotisch*; mais comment prouver un tel emprunt ? Plus vraisemblablement, Boccace déforme pour rire *ostrogotico* en le mêlant à *arzagola* « sarcelle », oiseau de marais au cri fort et désagréable comme celui du butor; son nom latin *querquedula* (*cercedula*) était expressif également.

Assai. Pour l'évolution du sens, rapprocher du provençal ancien *abastar* (*Rom.*, LXXI, 289-290). — Un cas comparable dans le parler lyonnais : *Je n'abonde pas à la besogne :* « je ne suffis pas... » (évolution inverse).

Avaccio et Avacciare. — Les sens « tôt, vite » et « hâter » sont bien justifiés par l'étymologie *vivacius* (*REW*, 9408); l'exemple non contracté de Jacopone *avivacciato* confirme cette étymologie. J'y ajouterais le verbe *abbibatio* du *Ritmo Cassinese*.

Mais on trouve une autre forme dans le *Tesoretto* (1513-15) :

... se pur ti convene
aver per spender bene,
prego che rende ivaccio...

« si tu as besoin d'argent pour ta dépense, je te prie de rendre tôt ». Il ne s'agit pas ici d'une dissimilation qui d'ailleurs ne se trouve dans aucun dérivé de *vivus*, *vivere*: le processus en serait étrange; on obtiendrait plutôt **viaccio*, comme en ancien français *viaz*, ancien provençal *viatz*.

Azzimare « parer » (*agghindare*) viendrait du provençal ancien *azesmar*; celui-ci du latin **adaestimare* (*REW*, *DEI*). — Le lien sémantique entre *adaestimare* « estimer » et l'acception italienne « parer » se discerne avec peine. En tout cas « parer » ne saurait traduire le provençal *azesmar*, *aesmar* (*adimar ? aymar ?*), lequel, signifiant « estimer, évaluer, apprécier, adjuger, acheter », répond vraiment, lui, à *adaestimare*. Dans l'étymologie qu'on nous offre, il y a visiblement une méprise. Sur quinze exemples provençaux assemblés par Raynouard, il s'en trouve un, mais un seul, dont la traduction soit en effet « préparer ». « Préparer » ressemble, de loin, à « parer »; mais lisons :

... s'aesme
de grant sofrait' aver,
qui vol, a son plazer,
segon son cors despendre;

« Il se prépare à avoir grande disette, celui qui veut dépenser selon son cœur, à son plaisir. » On voit que le poète ne dit pas même « se préparer » au sens de « s'apprêter », mais tout uniment « calculer le sûr moyen de... » ou « faire un marché coûteux »; c'est une variante des sens courants. Les exemples d'E. Levy confirment cette valeur bien délimitée et n'autorisent

point celle de « parer ». L'ancien français *aesmer* veut dire de même « estimer, évaluer », sans rien qui ressemble au sens de « parer ».

L'examen morphologique d'*azzimare* est aussi décourageant. Ce n'est pas en passant à l'italien que l'*s* entravé du provençal, voire du français, peut s'évanouir. D'ailleurs l'italien possède ce verbe *esmare*, soit qu'il l'ait emprunté à l'étranger, soit qu'il ait fait lui-même, à partir du latin, la contraction d'*estimare*; et loin de songer à supprimer l'*s*, il le soutient au besoin d'une épenthèse : *esimare* (*Intellig.*, st. 70). Faut-il donc penser que l'*s* aurait disparu en provençal avant l'adoption italienne ? La seule forme ainsi bâtie, *adimar*, avec ses variantes *aymar*, *ymar*, me semble avoir une tout autre origine, en dépit du classement de Raynouard, et de traductions douteuses. D'ailleurs, faute du ʒ typique, *adimar-aymar* n'aurait pu susciter le double ʒ de l'italien *azzimare*.

Les objections à l'étymologie *adaestimare* sont donc nombreuses. Cela ne veut pas dire que l'on regrette l'étymologie de Tommaseo : *Lat. barb.* aezimare [*?*] *quasi* abzimare, *cimare, levare il pelo dal panno, ... ornare la persona.* — Le *c* du latin *cyma*, ni celui du provençal *cima*, ou du français *cime*, *acimer*, ne peuvent donner en italien un ʒ doux comme celui d'*azzimare*.

Bagascia « femme de mauvaise vie », ancien provençal *bagassa*, etc., postuleraient une base **bagassa*, **bacassa* « servante » (*REW*, 861). Un rapport avec **baga* « fardeau » ne serait pas exclu, ajoute le *DEI*. — On peut songer aussi à un rapprochement avec le milanais *i bagaj*, « les petits enfants », puis avec l'italien *bagattella* « objet de petite valeur », pour lequel le *DEI* accepte l'étymologie *baca-bacca* « baie » : autrement dit « petit fruit » d'où « plaisir à bon marché », etc. A propos de *bagatelle* Bloch et Wartburg allèguent l'italien *bagattino*, « sorte de petite monnaie »; cf. aussi le français *bachelette*. Partout l'idée de petitesse et de vil prix. Pourtant un croisement est possible avec un dérivé de *baco* « larve, ver » : *bacato* « mangé aux vers », donc « malsain, bon à jeter »; *non valer un quattrin bacato*, « ne pas valoir un sou piqué de trous ». Tous sens injurieux qui conviennent à la *bagasse*.

Baiocco (XVe siècle) « monnaie d'argent », peut-être l'ancienne monnaie mérovingienne portant la légende *Baiocas. civitas* (auj. Bayeux); fr. *baïoque* (XVIe s.) venu de l'italien — dit le *DEI*.

Ce nom de très menue et obscure monnaie, venu tout droit de Neustrie à Rome mais inusité en France tant que l'Italie ne nous l'a pas « rendu », c'est bien curieux. Pourquoi ne pas songer à *baiuca* (même page) « chose sans valeur », mot rattaché par le *DEI* à *baia* 2, en français (XVIIe s.) *baie* « bourde, baliverne » ? Voir *REW*, 877.

Le sens général de « chose sans valeur » aiderait justement à expliquer le sicilien *bajuccaru* « avare, mesquin », incorporé dans le même article mais que la numismatique de Bayeux n'éclaire vraiment pas.

Le latin médiéval *bazucare* « rogner les monnaies », invoqué à ce propos par le *DEI*, semble sans rapport avec *baiuca*, et avec Bayeux.

BALENARE « faire des éclairs » et BALENO, déverbal, sont rattachés à *balena* « baleine » par la filière « apparaître et disparaître rapidement, ondoyer, vaciller »; déjà le *REW* (910) acceptait — non sans restrictions — cette image; le *DEI* ajoute des allusions à divers autres cétacés, et, pour finir, à un lièvre. On demeure un peu étourdi. — Voici peut-être un moyen de reprendre pied, car il y a du bon dans ces indications. La « baleine » tient son nom du grec *phallaina* (apparenté à *follis* et à *phallos*, *DEI*), qu'on écrit parfois à tort *phalaina*. Mais le grec a une autre *phalaina*, la « phalène », ainsi nommée d'après l'adjectif *phalos* « brillant ». Le papillon doré de Musset, qui file et tressaille en brillants zigzags dans l'éclat des lampes, offre une image fragile mais suggestive de l'éclair. La variation du *ph* au *b* atteste un phénomène très ancien (cf. *orphanos-orbus*) dont les écrits latins n'ont pas gardé de trace dans ce cas particulier.

BALUGINE « clarté blafarde et intermittente »; BALUGINARE « apparaître indistinctement »; rapproché d'une forme dialectale signifiant « somnoler ». Présupposeraient un latin **balugo*, parent de *baluca-*paluca* « sable aurifère, pépite », mot ibérique. — Le rapport de sens entre toutes ces formes est lointain.

Le *REW* n'enregistrait pas *baluginare*, mais l'article 909 reliait *abbaluginare* (Sienne) à *balenare*, ce qui surprend passablement; enfin il restituait (5142) un verbe **lucinare* « faire des éclairs », dont le sens ne convient peut-être pas ici. Au total, question non réglée.

BALZANO I « (cheval) noir marqué de blanc »; BALZANA « balzane ». — A part l'hypothèse de Devic (dans Littré, à la fin du t. V, p. 18), qui n'a pas eu grand succès, il existe deux étymologies, dont l'une *balteus* semble mal assurée aux auteurs du *DEI*; et leur objection est valable. L'autre qu'ils retiennent, anc. fr. *bauz*, nominatif de *bail*, identique à l'italien *baglio*, *bagliore*, me paraît très discutable pour le sens (voir ci-après BARBAGLIO); quant au *z* du cas sujet, il n'est qu'un accident étranger au radical et ne saurait opérer dans un dérivé.

BARBAGLIO « éblouissement, lumière qui éblouit », du préfixe *bar-* et de l'adjectif **baglio*, supposé d'après *bagliore*; celui-ci viendrait du vulgaire **balius*, forme dialectale de *badius* « bai » — notion de couleur bizarre — ou emprunt au grec dialectal *balios* « tacheté de blanc et noir », mot apparenté à *phalios* que le *DEI* traduit : « resplendissant, blanc ». — Mais en fait *phalios* veut dire aussi « noir taché de blanc », ce qui ne convient guère plus que « bai » pour expliquer le sens de *barbaglio*. Le *REW* garde le silence.

On me trouvera bien épris de papillons; mais dans *barbaglio*, je vois l'une des formes du latin *papilio*, avec sens figuré, à côté de *farfalla*, qui conserve le sens de propre; comparer l'italien ancien *parpaglione*, provençal *parpalhon*, *parpalhol*. *Barbaglio* pourrait être un nominatif; mais il a plutôt l'air d'un déverbal de *barbagliare*, verbe auquel répond exactement pour le sens, et à peu près pour la forme, le français *papilloter* « émettre des reflets vifs et tremblants ». Le *DEI* au contraire tire le verbe du substantif.

Barbanicco est donné pour un mot du xviiie siècle. — Date possible pour les acceptions ou dérivations indiquées; mais le mot est bien plus ancien : Boccace (*Decam.*, VIII, 9) place *la donna dei Barbanicchi* en tête d'une énumération de prétendues « belles femmes » qui se prêtent au « plaisir » des bons compagnons « dès qu'ils le veulent »; la dernière étant la Schinchimurra du prêtre Jean, « qui a des cornes au milieu du cul ».

Le *DEI* décompose *barbanicco* en *barba 2* « oncle » et *Niccolò* « Nicolas ». Vu la valeur franchement obscène du mot, je pense qu'il faudrait entendre plutôt *barba a nicco*, en rendant à *barba* son sens le plus naturel, et ici... naturaliste; *nicco* doit être également une allusion indécente : une variante de *nicchio* « coquillage »; pour l'image, comparer l'étymologie de *porcellana* « porcelaine », mot à mot « vulve de truie », nom donné à là « conque de Vénus ». Noter que la forme *-nicchi* chez Boccace peut avoir pour singulier *-nicchio; -nicco* ne serait alors qu'un singulier refait tardivement.

D'autre part le nom de Farfanicchio ne peut-il être attribué à un croisement de *barbanicchio* et de *fanfano* ? Le *DEI* rattache *farfanicchio* à l'arabe *farfar* « léger », « follet » (?) : nouvel exemple de mots expressifs dont le classement est difficile.

Bastia « château fortifié » vient du français ancien *bastie*, participe féminin de *bastir* (*DEI*). — Mais *bastie* ne semble pas attesté comme substantif en français (Bloch-Wartburg). Le provençal *bastida*, dont le *d* peut s'amuir, est plus probable.

Bastione « bastion », xve s. Le *DEI* n'indique pas l'étymologie : il pense évidemment à un dérivé de *bastìa*. — Mais *-one* est considéré comme augmentatif — sauf certains cas peut-être, particuliers à Jacopone — alors que le *bastion* est plus petit que la *bastille*, ou en est un élément. En français au contraire, *-on* est diminutif, et c'est pourquoi sans doute Bloch et Wartburg font de *bastion* (*bastillon*) un dérivé du français *bastille*, et considèrent *bastione* comme un emprunt au français — hypothèse acceptable — puis *bastìa* comme extrait de *bastione* : cette dernière formation paraît peu naturelle, et sur ce point le silence du *DEI* semble sage.

Fare Beffe « se moquer ». Onomatopée. — Ajouter un renvoi à *baffo 1*, vu le sens local de « lèvre » signalé pour celui-ci.

Beghina « béguine, dévote ». Le *DEI* entrelace deux étymologies, *Lambert le Bègue* et l'ancien anglais *begging*, entre lesquelles le choix n'est pas fait; il omet de confronter la seconde avec celle de *begardo*, rattaché par lui (plus haut) au hollandais *beggaert* « mendiant ». La première de ces explications a été mise en doute (Bloch-Wartburg). — Le *DEI* assimile à *beghina* la variante *bechina*.

Sans disputer sur la valeur qu'a pu prendre par analogie cette dernière forme, je la croirais autonome à l'origine, de sens et de radical. Il y a un nom propre *Beca*, diminutif ironique de *Domenica*; dans celui-ci au moins on voit clairement l'allusion morale à celles qui se disent « servantes du

Seigneur ». *Beca* est à Florence le surnom qu'on attribue à une « femme plutôt âgée, vêtue sans élégance, et qui fréquente les églises » (G. Volpi, *loc. cit.*). *Bechina* est le diminutif normal de *Beca* et a pu se confondre avec *beghina*. D'autres prénoms plus ou moins déformés sont devenus des noms communs en général désobligeants : *baciccia*, *ciana*, *ciccantone*, *crezia*, *zanni*...

BERCIARE. Corriger dans cet article la coquille *berolre* en *bergolare*.

BERRETTO « béret ». Le *REW* (117 a), le *DEI* et les dictionnaires français le rattachent à un radical celtique signifiant « court », ce qui concorderait avec une glose ancienne *birrus*, *cuculla brevis*. — Cette explication est satisfaisante. Pourtant la forme glosée *birrus* pourrait, à la réflexion, être rapprochée de *birr(h)us*, *byrr(h)us*, *burrhus*, « roux », en grec *pyrrhos* ; et de *burra* « étoffe de laine bourrue ». On appelait encore au XVIIe siècle *berettino*, *berrettino* un « drap bourru de teinte sombre » (Marini, *Lett.*, CXXIV). Il semble que l'idée de couleur ait disparu de bonne heure ; une série assez nombreuse et variée engagerait à le croire : anc. fr. *borge* (d'où vient *bourgeron*), fr. *bure*, it. *buratto*, anc. fr. *buretel*, auj. *bluteau* « crible en tissu lâche »... Tous ces tissus grossiers, les uns appliqués à des industries qui salissent et qui usent, les autres portés en toutes saisons par de pauvres gens, devaient prendre bien vite une teinte indéfinissable. D'ailleurs l'adjectif *buio*, qui dérive de la même racine (*burrus-bureus*) veut dire « sombre », sans autre précision.

Le *DEI* enregistre à part un autre adjectif qui appartiendrait, me semble-t-il, à la famille précédente, BERRETTINO 1, « gris verdâtre », dit-il : mais la définition traditionnelle est « gris », ou « bis », sans plus. Sollicité sans doute par des impressions picturales un peu personnelles, l'étymologiste tire ce mot de *venetino*, latin *venetus* « bleu vert ». Or d'une part, l'évolution phonétique de *v-n-t-* à *b-rr-tt-* semble difficile : il faudrait au moins supposer un croisement avec le *berrettino* ci-dessus ; d'autre part l'indication de nuance semble trop décidée, et est sujette à discussion ; il n'y a pas concordance entre « bis » et *venetus*.

Le *DEI* présente ensuite un BERRETTINO 2, *gente berrettina* « canaille », et l'associe avec grande vraisemblance à *berrettino* 1, mais de façon sommaire : d'après *berrettino*, « gris ». Je crois qu'il faudrait noter d'un mot l'aspect bourru de l'étoffe, autant que son ton neutre. Même remarque pour BIRRO 1 « sbire », d'ailleurs bien rattaché à *burrus*, celui-ci. Enfin, pour un homonyme BIRRO 3 « camail d'évêque », le *DEI* renvoie à *berretto* : renvoi justifié si l'on tire *berretto* du radical celtique *berr* « court », le camail, *mozzetta*, étant court ; mais qui rend encore plus improbable l'étymologie *berrettino-venetus*, et renforce mon objection au choix d'une couleur aussi caractérisée, ou l'allusion à toute couleur, le violet épiscopal étant beaucoup trop franc.

L'étymologie de BIRRO 1 « sbire » suggère que le français *bourreau* pourrait venir aussi de *burra* « bure ». — L'italien *boia* a un autre radical, malgré le rapprochement fait par Diez : voir le *DEI*.

Berta 2 « farce, brimade » viendrait du nom propre *Bertha* (*REW*, 1052). — Allusion obscure; on voudrait un motif concret.

J'avais pensé au radical *vertere*, une brimade usuelle consistant à faire « tourner » la victime sur elle-même comme une toupie; parfois les yeux bandés; ou à la faire sauter en tous sens dans une couverture, etc. Comparer *bertovello* (*vertibulum*) « nasse tournante », et *bertovellare* « attraper » au piège.

Berta 4 « mouton » à enfoncer les pilotis, serait peut-être tiré de *bertesca* « bretèche ». — Le doute du *DEI* se comprend : le rapport est lointain. *Berta 4* peut venir, comme *berta 2*, de *vertere*, vu que, pour enfoncer un pieu, on le sollicite d'abord en le faisant pivoter... Ou bien *berta 4* est-il en rapport avec un radical *bert-* « secouer », invoqué par Bloch-Wartburg, s. v. *berceau* ?

Biscia. A la ligne 3, corriger *bēiast* : *bēstia*.

Bismuto « bismuth ». — On explique la fabrication de ce nom par une anecdote ancienne mais un peu puérile. N'ayant aucun texte sous les yeux, je n'ose la déclarer inventée après coup. Je signalerai seulement une rencontre curieuse.

Le *bismuth* est un métal d'un blanc gris, facile à réduire en poudre. Son sel le plus commun (sous-nitrate de bismuth), traité à l'eau se décompose et donne le produit appelé « blanc de fard ». Le bismuth, connu des anciens chimistes, a été confondu pendant longtemps avec le plomb et l'étain.

Or le plomb a des sels (acétate ou carbonate) qui se réduisent aussi en poudre blanche, et qu'on employait comme fards dans l'antiquité et le moyen âge : la céruse, anc. ital. *gersa*. Le blanc de céruse s'appelait en grec *psimuthos* ou *psimuthion* : Pline en fait *psimithium*. Le mot bismuth n'est guère différent. Si c'est un hasard, le hasard a bien fait les choses.

Bizocone. J'espère donner bientôt une étude sur ce mot.

Brillare 1 « briller, reluire » : de *beryllus*. — Brillare 2 « monder le riz » : viendrait du précédent. — Brillare 3 « tourner rapidement en vibrant » : onomatopée *b-r-l*.

Au lieu d'associer *brillare* « reluire » et *brillare* « monder », le *REW* (6522 b) laisse de côté celui-ci, et tire *brillare* « reluire » de *brillare* « tourner » qu'il considère lui aussi comme une onomatopée, *pirl*.

A première vue, on aurait envie de dénier toute racine commune à ces trois *brillare* que le *REW* et le *DEI* entrelacent différemment. Mais voyons le détail. En ce qui concerne *pirl* ou *b-r-l*, on objectera au *REW* et au *DEI* qu'une onomatopée ne se justifie bien que si elle figure et dénomme des façons de bruire, d'émettre la voix...; elle semble gratuite pour des effets de lumière ou modes de mouvement; enfin — ceci s'adresse au *REW* seul — le chemin de « tourner » à « reluire » est étroit et sinueux.

En ce qui concerne l'étymologie *beryllus*, qui est ancienne mais que le *REW* n'envisage même pas, elle est plausible; cependant on peut faire une

réserve : le nom du *béryl* ne semble pas populaire, ni fécond en similitudes poétiques. Les dictons concernant les diamants apparaissent autrement nombreux. Et le nom de *brillants* aurait été dérobé aux cristaux de béryl pour être adjugé aux diamants les mieux taillés, et à nulle autre pierre ? Tout cela est peu naturel.

Si maintenant on examine la généalogie verbale proposée par le *DEI*, on a peine à admettre que *brillare 1* « briller », verbe intransitif, puisse devenir actif : *brillare* 2 « briller le riz », prétendument le « rendre brillant ». Plus encore que la syntaxe, l'idée heurte : dans le travail dont il s'agit, le nomenclateur aurait donc visé l'accidentel, plutôt que l'essentiel qui est de dépouiller le grain de sa balle ? J'imagine que *brillare 2* pourrait venir plutôt du germanique *brekan*, allemand *brechen*, qui a donné en français *brier*, *broyer*, et les substantifs *broie* « machine à broyer le chanvre », *brie* « sorte de rouleau ou pilon à pétrir la pâte », *brioche*...

Les *ll* de *brillare* peuvent provenir d'un diminutif apparenté au provençal moderne *brigoulà* « broyer le chanvre », *brigolo*, *brigoulo*, « broie, brisoir ». Le **briculare* que ces formes postulent aurait dû produire quelque chose comme *bricchiare* ou *brigliare*; mais le traitement des groupes *-cl-*, *-gl-*, etc., en Italie même, a donné lieu à une foule d'anomalies obscures [1].

Brillare 1 et *3* pourraient au contraire être associés, contre l'avis du *DEI*, mais à condition de leur chercher une étymologie nouvelle, et de renverser l'ordre de filiation que suggère le *REW*. Un point de départ utile nous est d'ailleurs offert par le *REW* et par le *DEI*, qui s'accordent à considérer comme doublets *brillare* « tourner vivement » et *prillare*, même sens : notons en passant que ce sens n'est pas le seul, ni le plus ancien. De *brillare-prillare*, il faut remonter, je crois, au latin *pruina*, « gelée blanche », qui a donné *brina* en italien. Des diminutifs **pr(u)inulare-brinulare* se contracteraient normalement en *prillare-brillare* (cf. *spilla*, *lulla*...). Le sens premier de ces verbes serait « scintiller comme la gelée blanche au soleil ». Cet éclat produit l'illusion d'un fourmillement, d'un tremblotement continu, à quoi peut se comparer le frisson de la toupie qui pivote à toute vitesse et semble presque immobile. *Brillare* s'est dit aussi du vin qui pétille et semble danser dans la coupe; de l'oiseau rapace suspendu et comme cloué dans l'air, au-dessus de sa proie, tandis que ses ailes palpitent follement; de la libellule... Ajouter les usages figurés : *il cor mi brilla* (Nencia); *mi brillavan le mani* : toutes sortes de frémissements contenus. On sait que le verbe français *briller* vient de l'italien (XVIe s.); il avait à l'origine tous les sens susdits.

Califfo « calife », mot arabe. — Je signale une phrase curieuse de l'*Anonyme* de Selmi (XXIV, p. 131) : *E però che Vanni Fucci era grande califfo, isdegnò che Dante il vide qui in questo luogo.* Usage inconnu des dictionnaires.

1. Voir plus loin *frullo*. Une bibliographie de la question est donnée par Cl. Margueron dans la revue *Word*, vol. V (1949), p. 179, note 18.

Califfo, après avoir signifié « grand personnage », a dû suggérer l'idée de « personnage altier, irritable, violent », car tel est plutôt le cas de Vanni Fucci, me semble-t-il. Enfin, comme d'autres mots orientaux (*alguazil* « conseiller » est devenu *argousin* !) *califfo* a pu se dénaturer complètement ; d'où l'acception de CALIFFA « *ruffiana* », qui dans le *DEI* apparaît mal reliée à *califfo*. J'en rapprocherai peut-être GAGLIOFFO « gueux », dont le *DEI* dit : étymologie obscure. Tout au moins est-il permis d'envisager un croisement.

CALTERITO « éraflé, meurtri », et aussi « avisé » (cf. *scaltrito*), viendrait du latin *cauteritus* « marqué au fer rouge » ; comme le verbe *calterire* « érafler » viendrait de *cauter* « cautère » (*REW*, 1783 a). — Cette étymologie est à retenir, car l'hypothèse de Diez qui tirait *scaltrire* de *scalpturire* (*scalpere*) était très impropre pour le sens, bizarre pour la forme, et ne rendait pas compte du simple *calterire*.

Au sens figuré *calterito-cauteritus* se rendrait aussi bien par notre mot *roué*, lequel rappelle une autre peine infamante. Mais sa valeur atténuée « exercé, habile, avisé », perceptible surtout dans le dérivé *scaltrire* qui se prend volontiers en bonne part (*Purg.*, XXVI, 3) invite à croire qu'une fausse étymologie a dû le croiser avec le substantif *caltela-cautela*.

CAMASTRA « crémaillère » : du grec *kremastra*, croisé avec *camīnum* « cheminée ». — Peut-être aussi influence de *cămus* « mors » ? *Camus* est un mot savant popularisé par les citations des Psaumes et passé de bonne heure dans la langue (au plus tard XIVe s.). L'image de *camastra* ne se comprend bien que si l'on songe à un mors en dents de scie comme les *freni asperrîmi* dont parle Isidore (*Étym.*, XX, xvi) ; parmi ces « freins » il cite en particulier le *chamus*, qui semble être crochu (lacune) et le *lupatum*, dont on retient les chevaux trop durs de bouche : celui-ci doit son nom à ses pointes vives et inégales, « en crocs de loup ».

CORROTTO (anc. fr. *corrot*) « plainte funèbre, chant de deuil » ; d'où *corrucciare*, *crucciare* « courroucer ». — Le *REW* (2262) et le *DEI* ne choisissent pas entre les deux explications connues, (*animus*) *corruptus* « sentiment aigri », et *cor ruptum*. La première semble faible. A l'appui de la seconde je citerais une série de verbes provençaux (modernes) : *corcrebà*, *corfendre*, *corferì*, *corfoundre*, *corquichà*, *corsecà*, *corvirà* et *corfalì*, dans lesquels *cor* ne doit pas être considéré comme l'objet direct des verbes « crever, fendre, blesser, fondre, presser, sécher, tourner », et surtout « faillir », qui est neutre ; *corfalì* montre que *cor* est une sorte de complément de relation : « défaillir quant au cœur » ; de même l'adjectif *corlougié* « léger de cœur » comporte un génitif de détermination ou accusatif grec. On entendra donc *corferì un amì* : « blesser un ami au cœur » ; *un fiéu corsecà* : « un fils ingrat, sec de cœur ». Ainsi *corrot-corrotto* pourrait bien être un mot complexe ; en premier lieu : « (homme) brisé dans son cœur » ; ensuite, substantif abstrait : « brisement du cœur », qui est le sens définitif ; mais non pas « cœur brisé ». Comparer *rotta di collo*.

CROIO « dur », viendrait du celtique **crodios*, même sens (*REW*, 2338). — On peut s'étonner que le français n'en ait pas gardé trace tout le premier. Plutôt que ce **crodios* lointain et hypothétique, ne faut-il pas songer au type *grau-*, *gro-*, que M. Mario Roques vient d'illustrer (*Rom.*, LXXII, 529-538, en particulier, 534-5) ? Il signale des variantes à groupe initial *cr-* : prov. *cranc*, lorr. *croue*, anc. fr. *croie*, *croion*..., et enfin *coriette* « pierraille dure » qu'on noie de mortier pour faire un mur résistant; le donjon de Coucy était ainsi fait.

Le fâcheux est que nous avons là des noms, et que l'adjectif manque en langue d'oïl. Mais le provençal moderne possède cet adjectif, *croi*, *croio*, qui se dit d'une terre ingrate ou d'un cœur de pierre. La forme italienne n'est pas nécessairement un emprunt au français : il suffit de voir dans une seule région de l'Apennin combien de toponymes ont le même radical : villages comme *Croara*, sur le cône de déjection du torrent Zena (Bologne) et *Crovara* au confluent de deux torrents (entre Sarzana et Reggio); noms de torrents, comme *Cravegnola* (Spezia), *Crevole* (affluent de l'Ombrone), *Carfalo* (Poggibonsi), *Carfini* (Pontedera) : autant d'allusions à des amas de pierres roulées.

DISDORO « déshonneur », attesté seulement au XVIe siècle; viendrait d'un verbe espagnol *desdorar* « dédorer ». — Mais le français avait *desdorer* dès le XIIIe siècle, et du Bellay l'emploie encore au sens figuré.

FARANDOLA « danse d'origine provençale »; déformation, nous dit-on, de *fa-roundèle* « fais la ronde ». — Ceci ne peut être qu'une explication populaire. Voir E. Kohler (Mél. Hœpffner, 1950, p. 127, résumé dans *Rom.*, LXXI, 264).

FARDA 1 « ordure plaquée, crachat »; viendrait de l'anc. fr. *farder*, rattaché au germanique *Farbe* « couleur ». — Vu l'application souvent ignoble des mots *fardare*, *fardata*, *infardare*, *inzafardare* dans les contes réalistes ou burlesques (p. ex. Sacchetti, CXLIV), toute référence à une « couleur » apparaît faible et dérisoire.

Je comparerais *farda 1* au vieux français *farde* « paquet », venu de l'arabe *farda* « charge qu'un chameau porte sur un flanc » (cf. *DEI*, FARDA 2 et *REW*, 3193); lequel a pu aisément s'appliquer aux paquets d'excréments dont sont « chargés » les flancs d'un chameau ou d'un bœuf; puis aux souillures dont parlent Sacchetti et d'autres; enfin par raillerie aux placards de pommades — parfois malodorantes (voir Martial) — que les femmes se collaient au visage. On rétablit ainsi un lien probable entre *farda*, *farde*, *fardeau*, et un autre mot en apparence étranger à ceux-là : *fard*, que les étymologistes font venir habituellement du germanique *farwida* (all. *Farbe*, *REW*, 3207). Mais si en gros le sens de ce prototype « couleur » s'accorde avec le sens de *fard*, l'acception spéciale et l'isolement du terme en français surprennent; d'autre part, la morphologie paraît douteuse.

Le radical que je propose justifierait de même l'italien FARDATA, « gifle

donnée avec un chiffon sale », et souvent humide. Le *DEI* explique mal ce mot par *farda* 1 pris au sens susdit; on le comprend mieux en le rapprochant du vieux français *fardes*, aujourd'hui *hardes*, qui semble être le même que *farde* « paquet », et sans doute « paquet de linge sale ».

FOGATA « espèce de mine, fougasse » : vient de *fuoco*. Le *REW* n'enregistrait pas ce mot. — Le *DEI* n'a pas à justifier la forme française *fougasse*; mais l'histoire de celle-ci intéresse après tout l'italien, si l'on observe que le dictionnaire Bloch-Wartburg donne *fougasse* comme une transcription de *fugata*, doublet de *fogata* : seulement (voir aussi *REW*) il fait venir *fugata-fogata* de *foga* « fougue », latin *fūga*, et justifie cette étymologie par la comparaison d'une « mine éclatant brusquement », avec une « fuite précipitée ». C'est peu satisfaisant pour le sens, et la désinence *-asse* n'est pas expliquée.

Il semblerait naturel de croire que *fougasse* est sans relation avec *fuga-foga*, et n'a même qu'un rapport très indirect avec *fogata*; mais qu'il vient plutôt, par le provençal (pr. mod. *fougasso*, anc. prov. *fogassa*, *fogatza*) du latin *focacia* « pain cuit sous la cendre », français *fouace*. La charge de poudre recouverte de sable ou de terre, et prête à jaillir en flammes, ressemble un peu à la fouace brûlante qu'on tire de sous la cendre et les braises.

Le français désigne donc deux choses étrangères l'une à l'autre, mais que l'imagination rapproche, au moyen d'un mot unique en somme : *fouace-fougasse*, reconnaissable sous ses deux formes à peine différenciées. L'italien a deux mots, dérivés sans doute du même radical, mais dont les désinences inconvertibles : *focaccia-fogata*, font bien voir qu'aucune image n'a pu faire tirer l'un de l'autre.

Seulement, si *focaccia* est venu tout droit du latin à l'italien, le terme militaire *fogata*, nécessairement plus récent — il date du XVIIIe siècle — est un mot septentrional, dit le *DEI*. Je me demande même ci ce n'est pas un emprunt fait au français par les hommes du métier. Deux siècles avant *fogata*, *foucade* se trouve chez d'Aubigné pour désigner une mine qui saute. La forme du mot est méridionale : elle ne surprend pas chez un compagnon d'armes d'Henri IV. Or *foucade* n'est que l'une des nombreuses formes dialectales désignant un « plat cuit sous la cendre » : *fougat*, *fougada*, et même avec une double désinence *fougatada*. C'est le même transfert de l'art culinaire à l'art militaire que nous avons noté pour *fougasse*. Ainsi *fogata* et *focaccia* sont, pour le sens, plus apparentés qu'on ne pouvait le supposer.

Si j'ai attiré l'attention sur les formes françaises, je n'exclus pas l'hypothèse que *fogata* vienne d'un prototype italien. On est surpris, après tout, de ne pas trouver dans les dictionnaires ou les vieux livres de cuisine une forme aussi naturelle que **focata*, établissant qu'en Italie comme en France il s'agissait d'abord d'un plat cuit parmi les braises du foyer.

FRISONE « cheval qui a des fanons aux pieds » : race originaire de Frise. — Cet article intéresse l'étymologie du français *chevaux de frise*, « chevalets de bois armés de pointes de fer; aujourd'hui, de fil de fer barbelé ». Ce

moyen de défense aurait été inventé dans une guerre aux « Pays-Bas » : ce n'est qu'une hypothèse. La race des chevaux frisons est anciennement connue. L'engin est nommé pour la première fois en 1572. Cinquante ans plus tôt, Galilée écrivait dans le *Saggiatore* cette espèce de proverbe : *Un caval barbero solo correrà più che cento frisoni*. Le cheval frison est une bête robuste et lourde; on a dû dire par ironie « courir comme un cheval de Frise » au sens de « resté planté sur place »; puis appliquer ce nom au pesant chevalet destiné à boucher une brèche.

FROLLARE « briser les fibres, macérer, mortifier »; vient d'une forme septentrionale *fraolare* dérivée de *fraolo* qui remonterait lui-même à *fragilis*. — Cette explication est bien préférable à l'ancienne (**friculare*) dont le vocalisme était improbable. L'évolution *-ilis : -olo* est normale dans tous ses détails. Cependant le sens de *fragilis* n'apparaît pas excellent; et il n'est pas démontré que *frollare* dérive de *frollo*. Si au contraire *frollo* est déverbal, *frollare* peut venir directement d'un **fraculare* en relation avec le classique *fracescere* « s'amollir, se faisander, pourrir », et dont on a, semble-t-il, une variante dans l'italien (*s*)*fracellare*. Ce dernier, selon Caix, venait de *sfragellare* (et par là de *flagello* !). Mais c'est l'inverse : *sfragellare* vient de *sfracellare* comme *vagellare* de *vacillare* et *augello* d'*avicellus*.

FTIRIASI. Coquille (*ftiariasi*) à corriger.

GAGLIOFFO. Le *REW* (4688, 9665) indiquait deux radicaux inconciliables, l'un grec, l'autre hébraïque. — Le *DEI* a raison de se défier de l'un et de l'autre. Voir CALIFFO.

André PÉZARD.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de M. Jean Marx la lettre que nous imprimons ci-dessous.

Paris, le 18 septembre 1952

Monsieur le Directeur,

Je suis trop attaché à la liberté de la recherche pour ne pas respecter l'indépendance de la critique. Mais il me paraît que les observations que M. Faral présente dans le fascicule 2 de l'année de la *Romania* (pp. 262-272) au sujet de mon récent livre (*La Légende Arthurienne et le Graal*) dépassent trop les limites de l'équité pour que je ne sois pas autorisé à répondre à certaines de ses attaques.

1. — M. Faral me reproche d'avoir emprunté au début de la deuxième partie de mon livre, l'analyse d'ailleurs très brève du récit de Chrétien de Troyes à MM. Pauphilet et Vendryes, d'avoir omis de mentionner l'origine de cette analyse et d'avoir volontairement écarté l'explication du silence de

Perceval par l'obéissance du jeune héros aux recommandations de Gornemant, alors que cette explication est donnée dans le texte même du poète champenois. Il semble m'accuser à cette occasion de travailler de seconde ou de troisième main et d'écarter ceux des faits qui ne sont pas favorables à ma thèse.

Il est exact que mon analyse de la visite de Perceval au château du Graal reproduit essentiellement le résumé fait par M. Vendryes, avec beaucoup de concision et d'élégance, d'après l'article bien connu de M. Pauphilet dans la *Romania*, article que j'ai lu, médité, cité et discuté bien souvent dans mon livre. J'avais choisi cette analyse (parmi beaucoup d'autres) parce qu'elle émanait d'un auteur non partisan en l'espèce et exempt de ce fait de tout soupçon de partialité. J'avais expliqué dans une brève note la raison de ce procédé exceptionnel dans mon ouvrage. Par la suite j'ai, au cours de ma rédaction, modifié l'ordre des parties de mon livre, en rejetant en appendice les résumés des principaux textes arthuriens relatifs au Graal qui constituaient auparavant la deuxième partie du volume. J'ai dû déplacer à ce moment les feuillets de la troisième partie qui devenait la deuxième et il s'est trouvé, par une inadvertance dont je m'excuse auprès du lecteur, que la note qui figurait sur une feuille bis en face de la feuille du texte de l'analyse a été égarée. Telle est exactement la cause de l'omission qui a si vivement ému M. Faral. Il s'agissait en l'espèce, il faut tout de même le reconnaître, d'un résumé à grands traits de caractère très banal qui évoquait brièvement la visite de Perceval au château du Graal. Il n'y avait là rien à cacher ni à dissimuler.

Je n'avais pas à discuter dans cette très brève analyse les causes (je dis bien : les causes) du silence de Perceval telles que les donne Chrétien de Troyes, mais je les ai explicitement et intégralement mentionnées dans mon livre. L'explication du silence de Perceval par l'obéissance aux recommandations de Gornemant figure dans le résumé du *Conte du Graal* que j'ai donné dans mon appendice (p. 320). Je parle du rôle et de l'hospitalité de Gornemant p. 196. J'ajoute que le poète champenois donne une autre explication du silence de Perceval et de son échec qui me paraît avoir pour lui une importance sans doute plus grande. La cause de cet échec est pour lui le péché commis par le jeune héros lors de l'abandon de sa mère. Cette explication placée dans la bouche de l'Ermite, je l'ai discutée p. 207.

Tous les problèmes que posent les questions et les épreuves du Graal, leur sens et leur valeur, sont examinés soit dans le chapitre consacré au Héros du Graal (pp. 205-219), soit dans celui des questions, des épreuves et des périls du château (pp. 271-281). Je n'avais vraiment rien à redouter de ces textes. L'explication a posteriori qui attribue l'échec de Perceval au péché commis lorsqu'il a quitté la « *Veuve Dame* » ne tient pas ; car Perceval a bel et bien obtenu congé de sa mère et part en accord avec elle et muni de ses recommandations.

De façon générale, M. Faral me fera la grâce de croire que mon travail, conformément aux méthodes que m'ont enseignées mes maîtres de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études, a eu comme base la lecture, page par page et la plume à la main, de tous les textes de la littérature arthurienne, ainsi qu'en peuvent faire foi les notes que j'ai recueillies et conservées. J'ajoute que cette lecture méthodique et intégrale a précédé mes recherches bibliographiques et l'examen des livres et articles innombrables que j'ai dépouillés. Le reproche de travailler de seconde ou de troisième main me paraît dénué de tout sens.

2. — Pour le titre de mon livre, il me semble que le sens en est clair. Il s'agit de situer le Graal et sa quête dans le milieu arthurien, dont ils sont pratiquement inséparables et dans l'ensemble des croyances, des notions et des institutions celtiques qui conditionnent, inspirent et expliquent ce milieu. Évidemment il ne saurait être question de donner une démonstration mathématique des hypothèses et d'arriver à une certitude absolue. Mais les rapprochements obtenus par la méthode comparative peuvent être saisissants et j'estime qu'ils éclairent les récits de cette masse obscure et contradictoire de faits.

3. — La distinction du schème et des thèmes qui le composent, à laquelle M. Faral oppose quelques plaisanteries trop faciles, est classique en mythologie, en histoire des religions et en folklore ; elle est particulièrement à sa place dans une littérature du type des littératures celtiques qui se sont conservées et se conservent encore sous la forme orale. Derrière cette masse de contes, de poèmes, de généalogies, se retrouvent des notions fondamentales et communes. C'est un coin de ce monde que j'ai essayé de retrouver dans un effort d'interprétation et de restitution peut-être discutable, mais toujours appuyé sur des textes et des faits.

4. — Les arguments fondés sur l'ancienneté et la date des textes n'ont pas la valeur absolue que leur attribue M. Faral. Certes les rapports historiques de ces textes entre eux et leur mutuelle dépendance doivent être étudiés et recherchés, et je crois avoir montré, ainsi qu'en témoigne mon appendice, combien j'apprécie l'importance des travaux qui s'appliquent à cette tâche. Mais une part considérable de la littérature arthurienne a péri, et des versions plus ou moins tardives de ces récits comportent des formes plus primitives, des traits plus barbares, qui ne s'expliquent pas par des textes antérieurs actuellement connus. De pareilles considérations, sont familières à ceux qui étudient les littératures de la Grèce ou de l'Inde : un auteur comme Apollonius de Rhodes, dans sa version relativement récente de l'histoire des Argonautes, apporte l'écho de traditions antiques qu'il est permis, grâce à lui, de reconstituer en partie. Il faudra bien un jour comprendre qu'on ne peut raisonner sur les textes médiévaux comme sur les éditions imprimées des temps modernes.

5. — J'ai discuté dans le chapitre consacré à la constitution et au dévelop-

pement de la légende (voir en particulier page 53) les textes latins se rapportant à Arthur. Mais j'ai expliqué pourquoi je ne les considère pas comme des documents fondamentaux dans la genèse de la littérature arthurienne.

6. — Pour le récit de Kulhwch et Olwen, en le datant de la fin du XIe siècle ou du début du XIIe siècle, j'ai suivi essentiellement l'avis de l'éminent celtisant Joseph Loth, dont M. Faral apprécie certainement la science et l'esprit critique, et qui fait autorité en la matière (voir Mabinogion, Tome I, p. 28 et pp. 39-41). Joseph Loth s'accorde sur ce point avec nombre d'autres érudits, en particulier M. Loomis, (voir *Essays and Studies presented to Professors Eoin Mac Neill*, Dublin, 1940, p. 28). Je sais bien que M. Tatlock s'est efforcé de rajeunir le texte de Kulhwch (Celtic Britain, pp. 194-199), mais j'ai discuté et rejeté ses conclusions p. 389 de mon livre. Le fait qui me paraît incontestable est que le roman de Kulhwch, pour tout lecteur informé des choses celtiques, reproduit des coutumes et des mœurs très anciennes, et des traditions et des noms de caractère mythologique incontestable. J'ajoute que je n'ai jamais cité comme un trait celtique (voir p. 101 note) la mise en ordre de la chevelure du jeune héros par le roi Arthur. J'avoue ne pas saisir pourquoi M. Faral brandit triomphalement p. 266 de son compte rendu un équivalent germanique de cette coutume. Ce que j'ai essayé de mettre en lumière dans ce passage, c'est l'entrée au festin royal et la conquête de la place d'honneur et du droit à l'assistance, qui coïncident de façon si saisissante avec de nombreux textes gallois et irlandais.

7. — Pour les rapports des romans gallois de Gereint et d'Owein avec l'Erec et l'Ivain de Chrétien de Troyes, j'ai en effet admis, non sans quelque hésitation, la possibilité d'une influence du poète champenois sur les textes des Mabinogion, mais je maintiens que les romans gallois, tels qu'ils nous sont parvenus, par la rudesse des mœurs et des sentiments qu'ils décrivent, par leur manque de composition savante, attestent une source autre que celle du roman courtois français. Toute la délicate analyse de la récréance d'Erec et de l'amour d'Enide est absente du *Gereint*.

8. — Au sujet de la réalité de « Kyot le Provençal » comme source de Wolfram d'Eschenbach, toutes les tentatives pour mettre en doute le témoignage de Wolfram lui-même se heurteront toujours à deux faits inexplicables si on rejette Kyot :

a) Comment un chevalier franconien aurait-il pu avoir l'idée de glorifier la maison d'Anjou qui lui est totalement étrangère ?

b) Comment (il y a longtemps que le regretté Wilmotte a noté le fait) a-t-il pu donner à Gahmuret, le père de Perceval, des traits qui évoquent certainement les voyages, les exploits et les déguisements de Richard Cœur de Lion ?

9. — Quant à la figure de Bledhri, dont je signale le rôle à la cour des Comtes de Poitiers, les témoignages à son sujet ne reposent pas seulement sur les vers du continuateur de Chrétien de Troyes, mais encore sur une

bonne demi-douzaine de textes, indépendants les uns des autres, contre lesquels toute l'ingéniosité critique du regretté Ferdinand Lot ne me paraît pas prévaloir.

10. — Reste le problème de l'Amour Courtois sur l'évolution duquel la Matière de Bretagne me semble avoir exercé une influence capitale, que je me suis d'ailleurs contenté de signaler brièvement dans mon Épilogue. Je n'entends pas nier l'influence, surtout dans l'expression, de la littérature latine classique et médiévale ni même les contacts avec la littérature méridionale et sans doute même arabe ; mais je crois et j'espère avoir l'occasion de montrer que la Matière de Bretagne a reçu de la littérature celtique une conception nouvelle de l'aventure, de « l'errance » du chevalier pour l'honneur, et du lien créé par le don que demande la femme et qui oblige le Chevalier. Cette conception se liait à une idée de l'amour qui diffère autant de celle des Chansons de Geste que de celle des Troubadours. Que le génie de nos écrivains français ait transformé cette matière en composant de grandes œuvres comme le *Conte de Graal* ou le *Lancelot en prose*, je le reconnais et l'affirme. Mais ils ont puisé largement dans les sources celtiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée et de tout mon respect.

Jean Marx.

Nous avons donné connaissance de cettre lettre à M. Edmond Faral qui nous a fait tenir la réponse suivante :

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de m'avoir courtoisement communiqué la lettre de M. Jean Marx relative aux observations sur son livre qui ont paru, sous ma signature, dans le précédent fascicule de la *Romania*. Je ne vois pas que cette lettre m'oblige à rien modifier dans ce que j'ai écrit. Je remarquerai seulement que mon article était exempt de tout élément affectif, que rien ne m'a « vivement ému », que je n'ai rien « brandi triomphalement », et que, d'autre part, mon genre n'est pas d'argumenter par des « plaisanteries trop faciles ».

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, je vous prie, les assurances de ma respectueuse considération.

E. Faral.

PÉRIODIQUES

Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne, IV (1952). — P. 9-78. Les bibliographies nationales pour 1951, bien que s'intéressant exclusivement aux sujets en rapports directs avec la matière de Bretagne, à l'exclusion de sujets d'études relatifs aux origines de l'amour courtois, et éliminant les ouvrages de vulgarisation, sont abondants et atteignent 236 numéros. — P. 84-89. Marcel Thomas, *Recherches sur un groupe de manuscrits à peintures du début du XVe siècle*, avec 4 planches mettant en évidence les ressemblances de dessin entre des mss français illustrés par des miniaturistes différents, ce qui pose la question des emprunts de patrons ou de calques. M. R.

Journal des Savants, 1942. — Le compte rendu de cette année a été publié dans *Romania*, LXVII, 1942-1943, p. 547-548. Nous devons toutefois signaler qu'a paru, cette année-là, une *Table analytique des articles du Journal des Savants*, 1909-1938. Cette table comprend trois parties : une table par noms d'auteurs (des articles, en petites capitales, des ouvrages recensés, en italique), une table des matières et une table des illustrations. Cet ouvrage est destiné à faire suite à la table générale 1859-1908.

— 1943. — P. 12-32 et 49-58. Ferdinand Lot, c. r. de Marc Bloch, *La Société féodale*. Copieuse analyse doublée d'un commentaire personnel du recenseur, particulièrement aux p. 15 à 19 où la description du « milieu » dans lequel va se développer la vassalité donne lieu à un large exposé des conditions de naissance et d'épanouissement de la littérature romane et spécialement de l'épopée. — P. 39-40. Louis Bréhier, c. r. sommaire de Emmanuel Aegerter, *Les hérésies du moyen âge*. — P. 40-42. Georges Espinas, c. r. sommaire de Aubenas (R.), *Contribution à l'étude des Officialités de Marseille et d'Aix (XIVe-XVe s)*. — P. 135-139. Paul Deschamps, c. r. sommaire de *L'Architecture française des origines au XIXe s.* I. *Des origines à la fin de l'époque romane* par Marcel Aubert et Jean Verrier et III. *L'Architecture française de la Renaissance à nos jours* par Louis Hautecœur.

— 1944. — P. 5-12. Marcel Aubert, c. r. de Louis Hautecœur, *Histoire de l'Architecture classique en France*, t. I, *La formation de l'idéal classique*. —

P. 13-23. Albert Grenier, c. r. d'Édouard Salin et Albert France-Lanord, *Rhin et Orient. Le fer à l'époque mérovingienne.* — P. 42-44. C. r. sommaire, par Albert Dauzat, de Paul Marichal, *Dictionnaire topographique du département des Vosges.* — P. 93. G. Dupont-Ferrier, c. r. sommaire de Pierre Vaillant, *Gap et les libertés gapençaises, 1232-1349.* — P. 122-135. Jacques de Font-Réaulx, *La Chancellerie mérovingienne d'après des publications récentes*; il s'agit du *Recueil des Actes de Charles le Chauve, roi de France*, commencé par Arthur Giry, continué par Maurice Prou, terminé et publié par M. Georges Tessier, t. I. — P. 142-143. T. de la C., *Le comte Alexandre de Laborde.* — P. 178-181. A. Grenier, *Le* limes *romain de Belgique.* M. G. signale l'intérêt du travail de Jules Vannérus. *Le* limes *et les fortifications gallo-romaines de Belgique.* Les indications fournies par la toponymie permettent d'échafauder des hypothèses que des fouilles archéologiques doivent postérieurement vérifier.

— 1945. — P. 5-19. A. Merlin, c. r. de R. P. Festugière, O. P., *La révélation d'Hermès Trismégiste*; I. *L'Astrologie et les sciences occultes*, avec un appendice sur l'*Hermétisme arabe* par L. Massignon. — P. 29-42. Augustin Fliche, *La prééminence de la papauté au temps des premières croisades*, c. r. du livre de Alexander Cartellieri, *Der Vorrang des Papsttums zur Zeit der ersten Kreuzzüge, 1095-1150.* — P. 83-90. Paul Deschamps, *Le département de la peinture murale au musée des Monuments français.* C. r. d'activité et programme d'avenir. — P. 90-91. Georges Espinas, c. r. sommaire de Aubenas (R.), *Contribution à l'histoire des Officialités au moyen âge. Recueil de lettres des Officialités de Marseille et d'Aix (XIVe-XVe s.).* Fasc. II. — P. 134-150. Jean Longnon, *Le chroniqueur Henri de Valenciennes.* Auteur d'une *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople* qui fait suite (ou presque) à l'histoire de Villehardouin, Henri est vraisemblablement un clerc originaire de Valenciennes. M. J. L. lui attribue également une *Vie de saint Jean l'Évangéliste* (ms. F. 149 de la Bibl. nat. de Madrid). — P. 170-174. G. Dupont-Ferrier, c. r. de Albert Dauzat, *Les noms de famille en France.*

— 1946. — P. 5-24. Fr. Olivier-Martin, *Les « Paix » d'Aurillac et la genèse du Mouvement communal*, c. r. du livre de M. Roger Grand, *Les « Paix » d'Aurillac, étude et documents sur l'histoire des institutions municipales d'une ville à consulat (XIIe-XVe s.).* — P. 41-44. J. Toutain, c. r. sommaire de Maurice Mercier et André Seguin, *Charles Martel et la bataille de Poitiers.* — P. 45-47. Marcel Aubert, c. r. sommaire de Pierre Verlet, *Le mobilier royal français, meubles de la Couronne conservés en France.* — P. 77-93 et 147-161. Jean Longnon, *Problèmes de l'histoire de la principauté de Morée.* — P. 97-103. Ferdinand Lot, c. r. de J. Lestocquoy, *Patriciens du moyen âge. Les dynasties bourgeoises d'Arras du XIe au XVe s.* — P. 104-113. Louis Bréhier, *Les artistes du moyen âge et les doctrines esthétiques de leurs temps*, c. r. de Edgar de Bruyne, *Étude d'esthétique médiévale.* — P. 176-178. Ch. Petit-Dutaillis, c. r. sommaire de R. Fawtier, *Les Capétiens et la France. Leur rôle dans sa construction.*

— 1947. — P. 5-20. Ferdinand Lot, c. r. de F.-L. Ganshof, *Qu'est-ce que la Féodalité?* — P. 41-73. Roger Grand, *La formation des villes au moyen âge : individualisme ou association ?* C. r. de Georges Espinas, *Les origines de l'association.* I. *Les origines du droit d'association dans les villes de l'Artois et de la Flandre française jusqu'au début du XVIe siècle.* T. I : *Histoire.* T. II : *Documents*, et du même auteur, *Les origines du capitalisme.* III : *Deux fondations de ville dans l'Artois et la Flandre française (X^e-XVe siècles) : Saint-Omer, Lannoy-du-Nord.* — P. 112-125. Ferdinand Lot, c. r. de Robert Boutruche, *Une société féodale en lutte contre le régime féodal. L'alleu en Bordelais et en Bazadais du XIe au XVIIIe siècle.* — P. 143-150. G. Dupont-Ferrier, c. r. de Louis Halphen, *Charlemagne et l'empire carolingien.* — P. 181-184. A. Merlin, c. r. sommaire de R. Lantier et J. Hubert, *Les origines de l'Art français.*

— 1948. — P. 5-15. Edmond Faral, c. r. de René Louis, *De l'Histoire à la légende.* I. *Girart, comte de Vienne (... 819-877), et ses fondations monastiques*; II et III. *Girart, comte de Vienne dans les chansons de geste : Girart de Vienne, Girart de Fraite, Girart de Roussillon.* Tout en reconnaissant la difficulté de la tâche entreprise par M. R. L. (p. 12), la science et la vigilante attention qu'il montre, l'originalité de sa recherche en de nombreux points, M. E. F. reproche à l'auteur d'avoir parfois affirmé sans preuves : « il affirme que toutes les chansons de gèste qui ont un fondement certain dans l'histoire de France entre le VIIe et le Xe siècle sont nées dès le Xe siècle. Peut-être... mais il faut le prouver. » Il « pense que les légendes épiques ont d'abord vécu sous la forme de « ballades » ou « complaintes »... Mais où sont d'abord ces ballades ? » Malgré tout ces pages « sont riches de substance », et « même si elles ne doivent pas toujours convaincre », elles « ont certainement le mérite de stimuler l'esprit ». — P. 126-148. Fr. Olivier-Martin, c. r. de Jean Berthold Mahn, *L'ordre cistercien et son gouvernement des origines au milieu du XIIIe siècle (1098-1265).* — P. 167-173. André Artonne, c. r. de Cheney (C. R.), *English synodalia of the thirteenth century.*

— 1949. — P. 14-29. Ferdinand Lot, c. r. de Fr. Olivier-Martin, *Histoire du droit français des origines à la Révolution.* — P. 30-37. Jacques Zeiller, *Les sentiments du monde romain en face des invasions germaniques*, c. r. de Pierre Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques.* — P. 62-73. Jean Hubert, c. r. de Marcel Aubert, *Les débuts de la sculpture française.* — P. 90-92. Charles Samaran, c. r. sommaire de James-G. Février, *Histoire de l'écriture.* — P. 154-162. Paul Deschamps, c. r. de Marcel Aubert, *L'Architecture cistercienne en France*, avec la collaboration de la marquise de Maillé. — P. 162-178. Augustin Fliche, c. r. de E. Moreau, *Histoire de l'Église en Belgique.* — P. 187. E. Faral, c. r. sommaire de Rutebeuf, *La vie de sainte Marie l'Égyptienne* par Bernardine A. Bujila.

1950. — P. 5-26. Raymond Lantier, c. r. de Émile Mâle, *La fin du paganisme en Gaule et les plus anciennes basiliques chrétiennes.* — P. 71-84. Roger

Grand, c. r. de Ch. Petit-Dutaillis, *Les communes françaises. Caractère et évolution des origines au XVIIIe siècle.* — P. 114-129. Charles Samaran, *La « Captivité de Babylone »*, c. r. du livre de G. Mollat, *Les papes d'Avignon (1305-1367 ; 1370-1378)*. — P. 159-167. André Piganiol, *La méthode historique d'Ernest Stein*, à propos de son livre : *Histoire du Bas Empire*. t. II : *De la disparition de l'empire d'Occident à la mort de Justinien (476-565)*. — P. 167-182. Raymond Lantier, c. r. d'Édouard Salin, *La civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire. Première partie : Les idées et les faits.* — P. 185-187. Augustin Fliche, c. r. sommaire de Humbert Ligny, *L'Occident médiéval. La Belgique et l'Europe.*

1951. — P. 33-39. A. Bon, c. r. de Jean Longnon, *L'empire latin de Constantinople et la principauté de Morée.* — P. 49-58. A. Merlin, c. r. de G. Cahen-Salvador, *Un grand humaniste, Peiresc (1580-1637)*. — P. 58-72. Jean Hubert, c. r. de Paul Deschamps et Marc Thibout, *La peinture murale en France. Le haut moyen âge et l'époque romane.* — P. 107-121. Jean Longnon, *La domination catalane en Grèce*, c. r. des ouvrages de Antoni Rubió i Lluch. *Diplomatari de l'Orient català (1301-1409)* et de Kenneth M. Setton, *Catalan domination of Athens, 1311-1388.* — P. 121-132. Pierre du Colombier, c. r. de Suzanne Collon-Gevaert, *Histoire des arts du métal en Belgique.* — P. 132-138. Charles Samaran, c. r. d'Albert Dauzat, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*. Titre ambitieux, note M. Ch. S. ; il eût mieux valu dire « Dictionnaire *de* noms », puisqu'un grand nombre de noms de famille sont omis, sans qu'une raison quelconque soit donnée de cette abstention. Une place trop grande est faite à des hypothèses en l'air ; une seconde édition devrait apporter en bien des points des modifications. C'est dans cet esprit que, pour le domaine gascon tout particulièrement, M. Ch. S. apporte 3 pages de corrections et d'additions. — P. 142-143. Charles Samaran, c. r. sommaire de E. A. Lowe, *Codices latini antiquiores.* — P. 145-157. Charles Samaran, c. r. de Roger Grand (avec la collaboration de Raymond Delatouche), *L'agriculture au moyen âge, de la fin de l'empire romain au XVIe siècle.* — P. 185-187. Paul Deschamp, c. r. sommaire de M. Anfray, *L'architecture religieuse du Nivernais au moyen âge ; les églises romanes.*

Pierre CÉZARD.

NUEVA REVISTA DE FILOLOGÍA HISPÁNICA, IV (1950), 1. — P. 1-24. L. Spitzer, *Dos observaciones sintáctico-estilísticas a las « Coplas » de Manrique.* 1. *El posesivo patético de Jorge Manrique.* Essai d'explication psychologique de la tournure dont on trouve une dizaine d'exemples dans Manrique : *la vida que tenemos*, « fait dynamique » = *nuestra vida*, « fait statique » ; a. fr. *la paour qu'ele a*, etc... Les deux constructions peuvent être réunies : *un hermano suyo que tenía, vostre vair qu'avez*. M. S. étudie les constructions avec *faire* (*le mesfait qu'il* fist), dans lesquelles l'auxiliaire remplacerait le

verbe de même radical que le nom (**le mesfait qu'il* mesfit) ; cf. esp. *al volver que volvió*. 2. *El infinitivo sustantivado*. Par ex. : *aquel trobar, su mandar*. Dans le cas de l'anc. fr., M. S. pense que l'infinitif substantivé convenait particulièrement au style raffiné du courtisan (éloge de la dame idéale). — P. 25-39. C. Bruerton, « *La quinta de Florencia* », *fuente de* « *Peribáñez* ». — P. 40-43. M. L. Wagner, *Ojos de agua*. Réponse à Am. Castro (*NRFH*, III, 157 ; cf. *Rom.*, LXXII, 130) qui voyait dans cette expression signifiant « fuente », un arabisme. M. W. souligne que la Corse et la Sardaigne, où l'on trouve la même métaphore, n'ont jamais été occupées, d'une façon continue, par les Arabes. Il s'agirait d'une évolution commune à de très nombreuses langues, sans qu'il soit impossible cependant qu'il s'agisse d'un calque dans le cas particulier de la Péninsule ibérique. De même, l'expression « chemin de la paille » (et var.) désigne la voie lactée en Sardaigne, dans les Balkans, en berbère, etc... — P. 43-49. C. Clavería, *Miscelánea gitano-española*, IV. « *Pagüe* » *y sus sinónimos*. Désigne le « sot » et est synonyme de *panoli*, *lipendi* et *gili* ; rattaché au sanscrit *paribāsa* « moquerie ». — P. 50-56. L. Spitzer, *Sobre la cántica* « *Eya velar* ». M. S. modifie l'ordre des treize strophes de cette poésie de Berceo, pour la rendre plus compréhensible ; cf. ci-dessous, V, 226. — P. 57-67. C. r. par A. Rosenblat de Ch. E. Kany, *American-Spanish Syntax*. — P. 81-82. C. r. par P. M. Boyd-Bowman de *Romance Philology*, I. — P. 83-104. *Bibliografía*.

2. — P. 105-114. M. L. Wagner, *El sufijo hispanoamericano* « *-eco* » *para denotar defectos físicos y morales*. Aussi bien dans la péninsule qu'en Amérique, le suffixe *-eto*, *-e*, *-a* sert à exprimer les déformations corporelles (*pateta*, *corneto*). Dans la zone d'influence nahuatl (Méxique, Amér. Centrale), on trouve beaucoup *-eco*, *-a*, *-eque* (*bireco*, *bereque* « torcido », de *virar*, etc...) ; ce suffixe doit être différencié du *-eco* de la péninsule, surtout vivant en portugais. Il s'agirait ici d'une adaptation de la terminaison nahuatl *-ic* qui se trouve liée à plusieurs adjectifs dépréciatifs. Pour expliquer *-eco*, au lieu de *-ico*, M. W. a recours à l'influence du suffixe de nationalité *-eco* (*azteca*) et de *-eto*, mentionné ci-dessus. — P. 115-160. H. L. Johnson, *La* « *Historia de la comberción de San Pablo* », *drama guatemalteco del siglo XVIII*. — P. 161-166. C. r. par A. Rosenblat de Tomás Navarro, *El español en Puerto Rico. Contribución a la geografía lingüística hispanoamericana*. — P. 166-171. C. r. par A. Alonso de R. Menéndez Pidal, *La España del Cid*, 4e éd. — P. 171-174. C. r. par M. F. Alatorre de C. Reig, *El cantar de Sancho II y cerco de Zamora*. — P. 177-179. C. r. par G. Alvarez de G. Millardet, *Glanures de philologie hispanique* (*R. La. Rom.*, LXX) et B. Pottier, *Notes sur le lexique aragonais* (*Rom.*, LXX). — P. 183-184. C. r. par A. Alonso de R. K. Spaulding et B. S. Patt, *Data for the chronology of theta and jota* (*HR*, XVI). — P. 186-188. C. r. par M. F. Alatorre de *Romanische Forschungen*, LX, LXI. — P. 189-208. *Bibliografía*.

3. — P. 209-230. Dámaso Alonso, A. Zamora Vicente et M. J. Canel-

lada, *Vocales andaluzas. Contribución al estudio de la fonología peninsular*. Différenciations de nature phonologique de l'espagnol parlé en Andalousie orientale; étude selon les méthodes de la phonétique expérimentale. Le timbre de certaines voyelles a acquis un caractère de marque du pluriel (trait pertinent), par suite de la disparition du *-s* : sing. *mâta*, plur. *mâtă* (cf. T. Navarro, *RFH*, I, 165); il apparaît ainsi un *o*, un *e* et un *a* ouverts, ce qui porte à huit le nombre des voyelles dans cette région. — P. 231-253. Fr. Krüger, *Cosas y palabras del Noroeste ibérico*. 1. *Un sistema de cultivo arcaico : la quema del monte*. Étude du vocabulaire se rapportant à cette opération, avec une abondante documentation. 2. *Algunas designaciones del tronco de la berza : tuero, trocho, troncho, touzo, etc.* M. K. considère l'ensemble des mots qui désignent la tige des plantes; le type des dialectes occidentaux est *touza* (voir *RPF*, I, 1-44) et celui du groupe oriental est arag. *toza*, cat. *tossa* « sommet ». L'auteur rattache tous ces mots à un *tauttia « tronc, tige, arbuste », et tente d'expliquer les filiations sémantiques. — P. 254-269. M. Bataillon, *El anónimo del soneto « No me mueve, mi Dios... »*. — P. 270-274. H. Meier, *Esp.* garúa, *port.* caruja. Complète l'étude de J. Corominas, dans *RFH*, VI, 1. Explique le *-r-* à partir du latin *carugo pour caligo par suite d'une analogie morphologique (aerugo, aurugo...). — P. 274-276. J. Durand, *Manatí, mato, manato*. *Manatí* désigne la « vache marine » (attesté en 1516). Par suite d'un croisement avec *Mato*, surnom donné à la bête domestiquée, on trouve en 1624 *manato*. — P. 282-289. C. r. par P. Boyd-Bowman de *Hispanic Review*, XVII, *Romance Philology*, II, *Mod. Lang. Rev.*, 1949, *Language*, 1949. — P. 290-311. *Bibliografía*.

4. — P. 313-346. A. Galmés de Fuentes, *El mozárabe levantino en los « Libros de los repartimientos de Mallorca y Valencia »*. Anthroponymes et toponymes fournissent à l'auteur une documentation abondante. Voici les traits caractéristiques de ce parler mozarabe : non-diphtongaison de ĕ, ŏ (*Petruxella, Alponti*), *-o* instable (*Canet, Caneto*), au, ai conservés (*Aurel, Corbeira*), l- conservé (*Lauret*), ce, ci > palatale (*Conxel*) ou dentale (*Cocellas*), mb, nd conservés (*Columber, Solanda*). Suit un aperçu historique du développement linguistique du royaume de Valence. Cette étude est à joindre à celle de M. Sanchis Guarner que nous avons signalée dans *Rom.*, LXXIII, 141. — P. 395-404. C. r. par Fr. Krüger de Guzmán Álvarez, *El habla de Babia y Laciana*. — P. 404-408. C. r. par A. Rosenblat de M. L. Wagner, *Lingua e dialetti dell'America Spagnola* et B. Malmberg, *L'espagnol dans le Nouveau Monde. Problème de linguistique générale*. — P. 416-435. *Bibliografía*.

V (1951), 1. — P. 1-37. A Alonso, *La pronunciación de la ç y de la z españolas*. Nouvel article du regretté directeur de la revue sur l'histoire des sifflantes espagnoles (Voir *Trueques de sibilantes en español antiguo*, *NRFH*, I, 1; *Examen de las noticias de Nebrija*, *NRFH*, III, 1; *Historia del ceceo y del seseo españoles*, *BICC*, VII, 111; *Cronología de la igualación ç-z en español*,

HR, XIX, 37 et les deux articles mentionnés ci-dessous p. 121 et 263). L'auteur passe en revue les interprétations des sons écrits *ç* et *z* dans une vingtaine de manuels français de langue espagnole, de 1533 (Charles de Bovelles) à 1764 (B. A. Bertera). Les sons espagnols étaient généralement rapprochés des sons français (*ç* = *s*); il semble que ce soit une tradition depuis le XVe siècle, et on ne peut rien en tirer d'utile pour la chronologie de la prononciation espagnole lors du bouleversement phonétique et phonologique du XVIe siècle. — P. 38-68. J. L. Martínez, *Historiografía de la literatura mexicana*. — P. 69-71. Am. Castro, *Con motivo de «fijodalgo»*. Voir, pour la discussion antérieure, *Rom.*, LXXII, 412. Réponse à une note de A. R. Nykl qui soulignait qu'en arabe «hijos de los quintos» signifie «paysan» et non «noble». M. C. rappelle que *maréchal* s'applique à deux situations sociales opposées, etc...; c'est pourquoi il maintient *ibn-al-ḫoms* «hijo del quinto». Les circonstances sociales ont déclenché l'évolution sémantique. — P. 71-77. A. Salazar, *Sobre algunos instrumentos de música mencionados por Cervantes*. Cf. *NRFH*, II, 21 et 118. — P. 90-93. C. r. par P. M. Boyd-Bowman de *Hispanic Review*, 1950. — P. 94-119. *Bibliografía*.

2. — P. 121-172. A. Alonso, *Formación del timbre ciceante en la c, z española*. Examen d'une vingtaine de grammaires anglaises, de 1550 (W. Salesbury) à 1784 (J. Steffan) et de quelques manuels allemands et flamands. Le premier rapprochement entre *z* espagnol et *th* anglais date de 1784 (Th. Connely). Les grammairiens précédents suivaient la tradition écrite. — P. 173-182. G. Contini, *Sobre la desaparición de la correlación de sonoridad en castellano*. Il semble que M. C. n'a pas eu l'occasion de lire ce qui avait déjà été écrit sur ce sujet, en particulier par E. Alarcos. Le classement des phonèmes consonantiques en trois faisceaux rend difficile l'explication de l'évolution diachronique. On ne trouve d'ailleurs pas justifié le passage de *ts* à θ et de *š* à *x*. — P. 183-223. M. R. Lida de Malkiel, *La tradición clásica en España*. Commentaire à propos de G. Highet, *The classical Tradition. Greek and Roman Influences on Western Literature*. — P. 224-225. M. L. Wagner, *Hispanoamericano «(h)ora, (h)orático»*. Désigne l'épilepsie dans l'esp. d'Amérique; de l'anc. esp. *ora* (cf. esp. *orate*, cat. *exorar*) = port. *oura*, *oira* < aura (*REW*, 788). — P. 226-228. J. B. Trend, *Sobre el «Eya velar» de Berceo*. Rappelle les classifications de C. M. de Vasconcelos, M. Rodrigues Lapa et F. Brittain, et les situe par rapport à la recomposition de L. Spitzer (ci-dessus, IV, 50). — P. 232-236. C. r. par P. Boyd-Bowman de *Filología*, I, II. — P. 236-38. C. r. par A. Alonso de *Speculum*, XXV. — P. 238-42. C. r. par P. A. Turner de divers articles. — P. 243-261. *Bibliografía*.

3. — P. 263-312. A. Alonso, *Formación del timbre ciceante en la c, z española*. Examen de grammaires rédigées pour les étrangers par des espagnols, de 1555 (Anónimo de Lovaina) à 1797 (F. Fernández). Travail extrêmement délicat d'identification de prononciations d'après des descriptions souvent maladroites. — P. 324-329. C. r. par A. Alonso de S. Gili Gaya, *Tesoro*

lexicográfico, I, II, de J. Casares, *Ante el proyecto de un Diccionario histórico* et *Introducción a la lexicografía moderna*. — P. 329-332. C. r. par A. Millares Carlo de L. Vázquez de Parga, *Latín medieval (Ensayo de orientación bibliográfica)*. Additions bibliographiques. — P. 343-362. *Bibliografía.*

4. — P. 363-380. Gonzalo Menéndez Pidal, *Cómo trabajaron las escuelas alfonsíes*. Étude du rôle du roi Alphonse X dans les œuvres traduites sous son règne. — P. 422-423. A. Salazar, *Más sobre la música en Cervantes*. — P. 424-430. C. r. par B. Terracini de L. Spitzer, *Essays in historical Semantics*. — P. 430-432. C. r. par P. Boyd-Bowman de St Martin Sapon, *A study of the development of the interrogative in Spanish from the twelfth through the fifteenth centuries* et R. J. Alfaro, *Diccionario de anglicismos*. — P. 432-440. C. r. par Fr. Krüger de A. Llorente Maldonado de Guevara, *Estudio sobre el habla de la Ribera (Comarca salmantina ribereña del Duero)*. — P. 440-445. C. r. par A. Millares Carlo de H. Serís, *Manual de bibliografía de la literatura española*, I. — P. 450-466. *Bibliografía.*

B. Pottier.

Zeitschrift für romanische Philologie, LXV (1949). 1-3. — P. 1-27. Rudolf Zitzmann, *Die Lieder des Jacques de Cysoing*. Étude de la tradition et de la constitution mélodique des dix chansons. — P. 28-120. Erhard Lommatzsch, *Beiträge zur älteren italienischen Volksdichtung*, IV, 3. — P. 121-192. E. Brugger, *Der « Schöne Feigling » in der arthurischen Literatur, III b, IV*. Suite de cette longue et très riche étude, encore à suivre. Il y a, en dehors du thème du « Beau Couard » des observations curieuses, en particulier sur les noms propres : je note seulement l'explication par r u b e u s d'un certain nombre de *rois* qui ne sauraient désigner des personnes royales, par ex. *Amauguins li rois* ou *Loz li rois* (*Erec*, 318 et 1705).

Mélanges. P. 193-195. M. L. Wagner, *Sard.* kirriolu, konriolu, *Fetzen, Stückchen — röm.* ciriola, *junger Aal*. — P. 195-222 Joseph Brüch, *Die rom. Fortsetzungen des lat.* cylindrus *besonders frz.* calandre « *Glanzpresse* ». — P. 243-253. C. r., par J. Hubschmied jun., des *Mélanges Jean Haust*.

4-6. P. 257-288. Stefan Hofer, *Streitfragen zur altfranzösischen Literatur*. Sur la composition du roman de *Tristan*. — P. 289-433. E. Brugger, *Der « Schöne Feigling » in der arthurischen Literatur, V, a-c, VI, VII, VIII*. Suite et fin, avec une table qui sera une aide utile pour le lecteur de ce travail touffu découpé entre cinq fascicules de trois années de la *Zeitschrift*.

Mélanges. — P. 434-441. Paul Aebischer, *Les noms du* sorgho *dans les dialectes modernes et le latin médiéval d'Italie*. — P. 441-457. Paul Zumthor, *Sorcier et magicien. A propos de la thèse complémentaire de R. L. Wagner*. — P. 457-471. Stefan Hofer, *Wie weit ging die 10 Silbnerfassung des Alexanderromans ?* P. 472-483. D. Schultz-Gora, *Die Kenntnis des Verfassers des* « Folque de Candie » *von anderen epischen Dichtungen sowie die Anspielungen auf Herberts Epos*.

M. R.

CHRONIQUE

Ferdinand Lot, collaborateur de la *Romania* pendant plus de soixante ans, notre ami depuis un demi-siècle, est mort le 10 juillet de cette année. Né le 20 septembre 1866, il allait achever sa 86e année, et il l'achevait en poursuivant à la fois des travaux de large synthèse historique et des analyses précises des réalités politiques et sociales de l'ancienne France. Nous ne pourrons oublier ce que cet historien médiéviste, élève de notre École des Chartes et de notre École des Hautes Études, disciple de Monod et de Giry, mais aussi de Gaston Paris, a apporté de clarté dans les multiples questions que pose le roman « breton » depuis la possibilité des origines et des traditions celtiques jusqu'à la majestueuse mise en œuvre du *Lancelot-Graal*, et l'autorité que lui donnait en la matière la solidité de ses études celtiques commencées avec d'Arbois de Jubainville et É. Gaidoz. Mais il n'a pas apporté moins de clarté critique et d'ingéniosité aiguë dans ses études sur les chansons de geste. Là aussi il a laissé en bien des points sa trace personnelle : connaître, éclairer, comprendre, cela a été toute la vie et toute la fierté, sans orgueil, de cet esprit de curiosité et de lumière. — Mario Roques.

Collections et publications en cours.

Dans la *Biblioteca Románica Hispánica* publiée à Madrid (Editorial Grados) sous la direction de M. Dámaso Alonso : Manuels, 5, Francisco de B. Moll, *Gramática histórica catalana* ; 1952, in-8° carré, 448 pages.

— Du *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France, Départements*, t. XLIX : *Aix, Arles, Avignon* ; Paris, Bibliothèque nationale, 1951, in-8, 605 pages.

— La série des *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie* reprend avec le n° 94 : August Buck, *Italienische Dichtungslehren vom Mittelalter bis zum Ausgang der Renaissance* ; Tübigen, Niemeyer, in-8, 204 pages.

— Dans la *Collection portugaise* publiée sous le patronage de l'Institut Français au Portugal :

8. — Solange Corbin, *Essai sur la musique religieuse portugaise au moyen âge (1100-1385)* ; Paris, Belles-Lettres, 1952 ; in-8, 436 pages.

— Du *Tesoro lexicográfico (1492-1726)* de Samuel Gili Gaya, Madrid,

C. S. I. C., ont paru en 1947 le fascicule I (*lettre A*), XXXI-282 p. et, sans date, mais vers 1950, le fasc. II (*lettre B*), p. 283-392. Ce travail, de grande importance, utilise une soixantaine de dictionnaires et lexiques antérieurs à 1726, date du *Diccionario de Autoridados*.

— Le premier des *Cuadernos bibliográficos* publié par la Direction générale des Relations culturelles de Madrid, 1951, 31 pages, est consacré à don Ramón Menéndez Pidal.

— Nous réunissons ci-dessous quelques informations sur l'activité des romanistes de l'Amérique latine après 1945 ; en dehors des Revues linguistiques dont on trouve ici régulièrement les comptes rendus, on peut signaler les publications suivantes, parues depuis 1945 :

ARGENTINE. — *a*) T. NAVARRO TOMÁS, *Cuestionario lingüistico hispanoamericano, I.* 2e éd., Buenos Aires, 1945. — Ce premier fascicule comprend 211 questions de phonétique, 199 de morphologie et 118 de syntaxe. Voir ci-après un exemple d'utilisation de ce questionnaire.

b) Kenneth H. VANDERFORD, éd. de Alfonso el Sabio, *Setenario*. Buenos Aires, 1945. — Le *Setenario* serait le brouillon de la première des fameuses *Siete Partidas* ; certains passages sont presque identiques, et les contenus, dans l'ensemble, sont très semblables. Le plus ancien ms. est celui de Tolède (T), du début du XIVe siècle, qui a servi de base à l'édition ; on trouve, en note, les variantes du ms. de l'Escorial (E), du début du XVe (un ms. de Madrid est une copie de T). Il n'y a pas d'étude d'ensemble de la langue. Une liste de variantes entre T et E fait apparaître quelques formes plus anciennes dans T (*-iello, enxiemplo, asesegar...*) que dans E (*-illo, enxemplo, asosegar...*), mais on ne peut tirer de conclusions précises ; il y a par exemple prédominance des terminaisons *-ia* dans T (imparfaits et conditionnels), et *-ie* dans E. On regrette l'absence d'un glossaire. L'édition est soignée et illustrée de dix reproductions des mss.

c) De la « Colección de estudios estilísticos », le t. IV vient de paraître : Al. ZAMORA VICENTE, *Las Sonatas de Ramón del Valle-Inclán. Contribución al estudio de la Prosa moderna*. Buenos Aires, 1951. — Valle-Inclán est un grand rénovateur de la langue littéraire espagnole ; il se prête merveilleusement à une étude stylistique. Cet ouvrage de M. Zamora reprend et développe son article paru en 1946, *El modernismo en la Sonata de Primavera* (*BRAE*, CXX).

d) M. Fr. Krüger, qui dirige actuellement les *Anales* de l'Institut de linguistique de Cuyo, vient de publier une *Géographie des Traditions Populaires en France*, dédiée à M. A. Van Gennep On trouve une vue d'ensemble de nombreux problèmes de géographie linguistique ; une place importante est réservée aux études de *Wörter und Sachen*. Un fascicule de vingt-deux planches illustre les modes de vie : intérieurs de maisons, types de moulins, instruments agricoles, procédés de battage, etc.

COLOMBIE. — La Colombie est à présent le seul pays d'Amérique Latine

où les études classiques soient à l'honneur. Les deux savants qui ont donné leur nom à l'*Instituto Caro y Cuervo* symbolisent l'activité scientifique de ce pays. C'est cette double orientation — études latines, études philologiques — que l'on retrouve dans les publications qui sont, dans la série in-8° :

I. *Obras inéditas de R. J. Cuervo*, éd. R. P. Félix Restrepo, 1944.

II. *La canción a las ruinas de Itálica del licenciado Rodrigo Caro*, con introducción, versión latina y notas por M. Antonio Caro. Publié par J. M. Rivas Sacconi, 1947.

III. *El latín en Colombia. Bosquejo histórico del humanismo colombiano*, par J. M. Rivas Sacconi, 1949. — Cet ouvrage capital retrace l'histoire spirituelle du pays des conquistadors à nos jours; cf. le c. r. de M. Bataillon, *Rev. Litt. comp.*, XXIII, 594.

IV. *Disquisiciones sobre filología castellana*, par R. J. Cuervo; éd. R. Torres Quintero, 1950. — Cf. notre c. r. dans *Rom.*, LXXI, 548.

V. *Las Odas de Horacio*, seguidas del *Canto Secular* y de un fragmento de la *Epístola a los Pisones*. Traducción en rima castellana de I. E. Arciniegas, 1950.

VI. *Poesías latinas*, par M. A. Caro. Éd. par J. M. Rivas Sacconi, 1951.

VII. *Versiones latinas*, par M. A. Caro. Éd. par J. M. Rivas Sacconi, 1951.

VIII. *La pronunciación del español en Bogotá*, par L. Flórez, 1951. — Étude très précise et bien documentée. Il y a de grandes variétés de prononciation dans l'espagnol parlé en Amérique; des travaux de ce genre, dont les exemples sont bien localisés (Bogotá et villes des autres provinces de Colombie) contribuent à la caractérisation précise des parlers régionaux.

Dans la « serie minor » :

I. *Literatura romana* par F. Leo, 1950. Trad., notes et bibliographie par P. U. Gonzláez de la Calle.

II *Bibliografía de Rufino José Cuervo*, par R. Torres Quintero, 1951. On trouve d'une part la liste des travaux de Cuervo, d'autre part la liste des c. r. de son œuvre. Travail utile et bien composé.

Mexique. — C'est une autre étude de prononciation régionale que présente J. Matluck dans *La pronunciación en el español del Valle de México*, México, 1951. M. Matluck a étudié la phonétique locale dans trois petites villes des environs de México; une trentaine d'autres localités ont été parcourues plus rapidement. Le parler populaire de cette région est caractérisé par les habituels *yeísmo* (absence de *ll*) et *seseo* (absence de *z*), et auss par un consonantisme résistant (conservation des intervocaliques et du *s* en toutes positions). L'auteur a suivi dans ce travail le plan proposé par le *Cuestionario lingüístico* ci-dessus mentionné; les correspondances, dont voici un exemple, sont très pratiques. *Cuestionario*, n° 125 : « Delante de *y* o *hie*, o de *ll* pronunciada como *y*, la *s* suele sonorizarse y asimilarse al sonido que la sigue, prestando a éste un timbre semejante al de la *y* que se pronuncia en parte de

la Argentina : *deshierbar, las yemas, los hielos* »; Matluck, nº 125 : « *S* ante *y, hie, ll* iniciales. — La *s* se sonoriza siempre y a menudo se palataliza (ž), pero la palatalización es ligera y no suele absorber completamente a la *y* : *las yemas* > *lazyemas* o *lažyemas*, raramente *lažemas*. Igual pronunciación para *las llaves, las llamas, las hierbas*, etc. Nunca se hace africada : *lažemas*. »

Un réel effort est fait en Amérique pour coordonner les travaux qui devront aboutir à l'Atlas linguistique hispanoaméricain. — B POTTIER.

— A Medellín (Colombie) a été fondé l'*Instituto Marco Fidel Suárez* de Recherches Scientifiques; avec une section de Philologie, qui édite un *Boletín* dont le premier numéro contient, p. 53-108, un article de D. Mazo Gómez sur *Toponomia Antioqueña*, c.-à-d. de la province d'Antioquia, dont la capitale est Medellín. — B. P.

— Des *Quaderni Ibero-Americani* (*Attualità culturale in Spagna, Catalogna, Portogallo, sud e centro America*); publié à Turin, sous la direction de M. G. M. Bertini, ont paru déjà les nos 1 à 11 (août 1946 à déc. 1951). (Vol. I, nos 1 à 8; vol. II, nos 9 sq.).

Voici les articles ou c. r. qui peuvent le plus intéresser nos lecteurs (les autres sont d'ordre littéraire, artistique ou historique).

V. García de Diego, *Lingüística general y española*, Madrid, 1951; 664 pages. — [Traite de tant de choses que chaque paragraphe a d'une demi-page à 2 ou 3 pages; p. ex. : *Geografía lingüística*, 1 page; *ALF*, 4 lignes, etc.].

Nº 4 : P. 103-4. C. r. par B. Terracini de J. Caro Baroja, *Materiales para una historia de la lengua vasca en su relación con la latina*.

Nº 7 : P. 183-184. L. Ambruzzi, *La nueva edición del Diccionario de la Real Academia*.

Nº 8 : P. 201-203. R. Menéndez Pidal, *Suerte de un arcaísmo léxico en la poesía tradicional* [*escudero*]. — P. 214-217. J. Jambo da Costa, *Vida y muerte de las palabras* (*Notas crítico-filológicas a un libro del Dr. Carlos Martínez Vigil*). — P. 228-229. C. r. par B. Terracini de A. Cavaliere, *Grammatica storica della lingua spagnola*. — P. 230. C. r. par G. M. Bertini de B. Terracini, *Guia al estudio de la lingüista histórica*.

Nº 9 : P. 26-27. C. r. par L. Ambruzzi de M. L. Wagner, *Lingue e dialetti dell'America Spagnola*.

Nº 11 : P. 89-95. M. Morreale, *Bello, belleza e bueno*. (Étude linguistique.)

A la fin de chaque cahier se trouvent des dépouillements de revues. — B. P.

— Ont paru dans les *Travaux du cercle linguistique de Copenhague* : vol. V, 1949, *Recherches structurales*, 307 pages. Vingt-quatre articles de linguistique structurale.

Vol. VI, 1951. Knud Togeby, *Structure immanente de la langue française*, 282 pages. Sur la langue moderne.

— La deuxième partie (Philologie italienne, sarde et réto-romane) de la *Romanische Philologie* de Gerhard ROHLFS a paru en 1952 (Heidelberg, Winter); elle donne l'exposé sommaire de la littérature italienne jusqu'à la

période présente. M. Jon Pult a rédigé trois pages sur la littérature rétoromane. Une troisième partie est annoncée pour 1955 :

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

L.-N. MALCLÈS, *Les sources du travail bibliographique*; Genève-Lille, Droz-Giard, 1950-1952; 3 vol. in-8, 354, 480 et 954 pages. — Ce méritoire manuel de bibliographie, établi pour servir à la formation des bibliothécaires, sera pour ceux-ci et pour tous les travailleurs, et tout particulièrement les romanistes, un guide permanent et un instrument de travail indispensable. Le premier volume, consacré aux bibliographies générales, donne d'abord des renseignements généraux sur la bibliographie et les bibliographies, puis des exposés de l'état des publications bibliographiques par nations, avec des très utiles informations et conseils sur l'utilisation et le dépouillement des périodiques et recueils collectifs. Les notices sur le travail bibliographique dans les pays slaves et balkaniques, que Mlle Malclès a fait établir par les bibliographes compétents de ces divers pays, forment une section particulière de ce volume. Le tome II est consacré dans ses deux volumes aux bibliographies spécialisées de sciences humaines classées par disciplines avec un chapitre spécial pour les pays slaves et balkaniques et un autre pour le Proche, Moyen et Extrême-Orient. On appréciera les index très complets et très soigneux qui terminent les deux tomes; il n'y avait pas lieu cependant de confondre sous une même rubrique notre *Romania* et la collection d'essais, etc., publiée à Mayence depuis 1948 sous le même titre. — M. R.

ULRICH VON ZATZIKHOVEN'S *Lanzelet, A Romance of Lancelot translated from the middle high German by* Kenneth G. T. Webster, *revised and provided with additional notes and an Introduction by* Roger Sherman Loomis; New York, Columbia University Press, 1951; in-8°, 232 pages. — On sait la situation particulière dans le roman arthurien du *Lanzelet*, traduit en haut allemand en un poème de 9.400 vers, par le clerc suisse Ulrich de Zatzikhoven, aux environs de 1200, d'après un modèle anglo-normand indépendant du *Lancelot* de Chrétien de Troyes, mais d'une date voisine. Ce *Lancelot* anglo-normand était riche en éléments celtiques que l'Introduction et les notes de M. R. Sh. Loomis s'efforcent de dégager et de préciser, formant ainsi un complément précieux à l'*Arthurian Tradition* du même auteur. — M. R.

Angelo MONTEVERDI, *Manuale di avviamento agli studi romanzi. Le Lingue romanze*, Milano, Vallardi, 1952; in-8, 250 pages. — C'est là, vraiment, une introduction aux études romanes et non un exposé global sommaire : les questions sont posées de façon précise et les notices sur les plus

anciens monuments des diverses langues romanes forment une collection toute prête pour des explications poussées. Une deuxième partie sera consacrée aux littératures romanes. — M. R.

Coluccii Salutati *de Laboribus Herculis*, edidit B. L. Ullman, Zürich, 1951, 2 vol. in-8°, XIV-660 pages. — Ces deux volumes, très soigneusement présentés, sont les premiers d'une *Bibliotheca Scriptorum Latinorum mediae et recentioris aetatis* que se propose de rassembler une entreprise qui s'intitule Thesaurus Mundi. Le *de laboribus* de Salutati était resté inaccessible jusqu'à ce jour, et l'on doit savoir gré à l'érudition et au labeur de M. Ullman, qui nous permettent de lire l'ouvrage. Certes, le *de laboribus* est très inférieur en intérêt à la correspondance de Coluccio. Mais il est un jalon très important dans l'histoire de l'interprétation et de ce qu'on peut appeler la sensibilité mythologique chez les poètes et les humanistes des XIVe et XVe siècles. A ce titre, une comparaison avec le *de Genealogia Deorum gentilium* de Boccace (dont Vincenzo Romano vient justement de nous donner une édition précieuse dans la collection *Scrittori d'Italia* chez Laterza à Bari) est très instructive. De toutes façons, le premier livre, au moins, tout entier consacré à la nature et à l'essence de la poésie, apparaît comme un document de premier ordre. Et je ne parle pas de la masse énorme de renseignements, d'opinions, de discussions de toute nature, dont l'auteur, à propos de tout et de rien, enrichit ses développements. Le texte de l'édition est établi d'après les deux mss de l'œuvre qui nous sont parvenus; un appendice nous en donne une première version, beaucoup plus courte, qui nous a été également conservée. L'éditeur a placé en pied de page l'indication des sources qu'il a pu identifier (elles sont nombreuses et diverses), et ces sources sont reprises en un *index autorum* final. On regrettera peut-être l'absence, sinon d'un index des noms, du moins d'une table analytique un peu détaillée. — Félix Lecoy.

Kurt Almqvist, *Poésies du troubadour Guilhem Ademar*, thèse d'Upsal, Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1951, in-8°, 272 p. et 1 f. (Additions et corrections). — On saura gré à M. A. d'avoir consacré ce beau volume à Guilhem Ademar dont l'œuvre, qui n'est pas d'une lecture facile, risquait de demeurer longtemps peu accessible du fait de l'existence d'une dissertation restée inédite (à Königsberg) depuis 1917. Seize pièces lyriques forment le bagage littéraire de ce troubadour cévenol (*floruit* vers 1190 1215/17) : en plus des douze chansons qui ne soulèvent pas de doutes (Pillet, 202, 1-12), on approuvera l'éditeur d'y avoir accueilli quatre autres (281, 6 et 7; 9, 5 et 218, 1). De ces textes, qu'un style ramassé, heurté, et la recherche des rimes rares rend souvent obscurs ou bizarres, M. A. a su nous donner une édition établie avec diligence, présentée avec soin et avec toute la clarté typographique souhaitable. — Personne ne s'étonnera

que les efforts de l'éditeur n'aient pas réussi à éclaircir tous les points ardus. Le sens ou la leçon des passages I, 15-18, 25, 29-30, V, 14-16, 32-34 restent particulièrement douteux (la traduction de IV, 44, V, 27, VII, 26, VIII, 19 est à revoir). Quelques observations de détail : I, 10 *tuoill* est à la 1re pers. — II, 46 *crocs* « que tu te pendes », subj., cf. *brocs* et *derrocs*. — III, 5 *Don* renvoie à *rais*; 11 *floris* n'est pas « blanchit » mais « fleurit », cette pièce n'entre donc pas de plein droit dans le cycle des « cheveux blancs »; 24 *mal m'ac.* (ms.) ; ce verbe se rapporte au sujet de toute la strophe, qui est « ma dame »; 37-40 le sujet de ces vers est la 1re pers. : *semnat* « semis », *Qu'er sen* (ms.) « car a présent je sème ». — IV, 2 virgule après *engres*; 48 *Qu'e mon cor*; les verbes sont à la 1re pers.; 72 *tenc* est un présent de l'ind., cf. les autres mots à cette rime. — V, 14 *gras* plutôt « robuste »; *verdier* : la forme trisyllabique, avec diérèse, est inadmissible; cf. p. ex. VII, 3. — VI, 24 *si er* « elle le restera » (« pour l'usage domestique »). — VII, 9 *de bon cor* « de bon gré, volontiers »; 11 *conogut* « reconnu (pour son ami) »; 25 *son par plait* n'est pas comparable à *vostr'amor*, comme le suggère une note p. 218, et représente sans doute une incise : *so·m par*. — IX, 24 *m'enans*, au sens propre : j'avance aussi loin que je puis (sans éveiller des soupçons), pour la regarder, en cachette ou mêlé à la foule; 33 *eysx* (?) n'est pas *eyssa*; 49-52 une seule phrase : *Egual* est corrélatif de *Quo*. — XIII publ. aussi dans R. T. Hill et T. G. Bergin, *Anthology of the Provençal Troubadours*, New Haven, 1941, p. 183; sur l'attribution, voir K. Lewent, dans *Modern Language Review*, t. XXXVIII, p. 113. — XIV, 42 la variante de *GMNT* (voir note p. 243) est préférable, la leçon de *C* peut être une erreur par anticipation (*amaire* est au vers suivant). — XVI, 29-30 *chauzimen* et *trichamen*, au cas régime, singulier, la rime doit être en *-en* (encore qu'une répétition du même genre soit assurée à la str. II où l'on a *ar* pour les rimes *b* et *d*). — István Frank.

Lukman (N.), *The British general Gerontius* († 410) *in medieval Epics, the hero of the first Arthurian romance, Chrétien de Troyes*, Erec et Enide, *and of the Mabinogi of Geraint* [*Classica et Mediaevalia*, XII (1951), 215-235]. — Le nom de Geraint a été déjà identifié avec celui du Gerontius qui combattit en Gaule et en Espagne; le souvenir possible des exploits de Gerontius et celui de sa femme Nonnia (?) ne représenteraient pas nécessairement une ancienne tradition celtique, mais pourraient être dus à la curiosité historique de clercs du XIIe siècle, renseignés, directement ou non, par des historiens du Bas-Empire, Zosime, Olympiodore, Orose, etc. Cette thèse n'est pas sans analogie avec celle des *Légendes épiques* de J. Bédier. Mais les rapprochements proposés par M. L. entre le conte de Geraint et l'histoire de Gerontius ne sont ni essentiels, ni très convaincants. M. L. admet d'ailleurs que le Mabinogi de Geraint a pu être influencé par l'*Erec* de

Chrétien, ce qui ne laisserait guère subsister de preuve d'une influence celtique chez le romancier français. — M. R.

Robertson (D. W.), *Some medieval literary terminology, with special reference to Chretien de Troyes* [*Studies in Philology*, North Carolina University, XLVIII (1951), p. 669-692]. — L'auteur s'efforce, à l'aide de citations de grammairiens ou de philosophes médiévaux, de déterminer le sens de mots appliqués à la composition littéraire : *aenigma*, *allegoria*, *cortex* (l'apparence verbale), *integumentum*, *nucleus* (le sens profond), *pictura*, *sensus* et *sententia* ; il reprend à ce propos le problème de *sens* et *matière* dans Chrétien, sans arriver d'ailleurs sur ce point à des traductions bien certaines. Il n'en saurait être autrement, car, s'il est possible que Chrétien ait connu ce vocabulaire technique latin, rien ne permet de décider d'avance qu'il se soit proposé d'en donner l'exact équivalent en français. M. R. traite du lat. *conjunctura* et pense expliquer par là l'emploi par Chrétien de *conjointure* au v. 14 du prologue d'*Erec*. Un texte d'Alain de Lille réunit *conjonctura* et *pictura* : les poètes, dit Alain, associent des faits réels à des inventions fabuleuses, « *ut diversorum competenti conjunctura, ipsius narrationis elegantior pictura resultet* ». Il en conclut que *pictura* représente le poème dans sa forme extérieure saisissable et plaisante, réalisée par l'entrelacement du réel et de l'imaginaire, qui distingue la poésie de l'histoire, si bien que, par les vers si souvent cités du prologue d'*Erec* :

Et tret d'un conte d'aventure
Une molt bele conjointure,

Chrétien voudrait faire entendre que, d'un récit plus ou moins authentique, il a tiré une très belle combinaison faite avec des éléments fabuleux. Mais la proportion du fabuleux est bien réduite dans cette combinaison, et l'emploi du verbe *tret* serait peu exact s'appliquant à un seul des éléments de cette combinaison. L'on voit mal aussi comment cette combinaison, de pur artifice, aurait la valeur d'enseignement (*bien aprandre*) que lui prête Chrétien. Mais le français *conjointure* doit-il nécessairement avoir le sens technique étroit que donne Alain pour le mot latin et la combinaison ne peut-elle pas se comprendre comme l'arrangement d'éléments divers, de scènes décousues et sans lien, telles que les présentent les jongleurs, *qui de conter vivre vuelent* et qui *depecier et corrompre suelent* l'histoire qu'ils content, arrangement en vue d'une action unie et ordonnée, pouvant aboutir à une conclusion d'instruction morale. Chrétien aurait pris le *conjunctura* du dessin extérieur des théoriciens pour lui donner une valeur de structure interne : rien ne permet de le tenir pour incapable de se dégager du sens formel des *verba magistri* et de trouver sous ce *cortex* un *nucleus* plus substantiel. — Mario Roques.

Hildegard Emmel, *Formprobleme des Artusromans und der Graldichtung. Die Bedeutung des Artuskreises für das Gefüge des Romans im 12. und 13. Jahrhun-*

dert in Frankreich, Deutschland und den Niederlanden; Bern, Francke [1951]; gr. in-8°, 184 pages. — On ne peut que faire bon accueil aux essais tentés pour examiner les œuvres littéraires, les œuvres d'art, médiévales, avec des préoccupations littéraires et artistiques, et, si la philologie est bien, comme je le répète volontiers, l'art de lire et de comprendre, elle ne saurait se désintéresser de ce point de vue. D'autre part la littérature médiévale est un terrain de choix pour les études de littérature comparée et pour la mise en œuvre du concept de littérature européenne. Sous ces divers aspects le mémoire de Mlle E., qui met en lumière et en parallèle les caractères propres et les préoccupations tour à tour de Chrétien de Troyes, d'Hartmann von Aue, de Wolfram d'Eschenbach, de Guillaume le Clers, d'Ulrich de Zatzikhoven, de Wirnt von Gravenberg ou de Heinrich von dem Türlin, présente, à travers des aperçus parfois sommaires et une terminologie trop peu précise, un intérêt réel, et nombre d'observations pénétrantes par ex. sur Keu, Gauvain, Perceval, Artur, etc. — M. R.

ERRATA

P. 78, ligne 11 du bas, *lire* manuscrits.
P. 132, ligne 18, *lire* Sangüesa.
P. 132, ligne 26, *lire* Canellada.
P. 143, ligne 13, *lire* común.
P. 143, ligne 25, *lire* vocabulario.
P. 153, ligne 4 fin, *supprimer* de.
P. 410, ligne 2 du bas, *lire* n̨ia.
P. 411, ligne 2, *lire* l̨i,
P. 411, ligne 22, *lire* -l̨-
P. 427, ligne 11, *lire* *Romania*, LXXII, p. 425.
P. 428, ligne 7, *lire* etymologisches.
P. 429, ligne 1 du bas, *lire* Academiae.
P. 496, à la fin de l'article, rétablir la signature M. Lieberman.

INDEX DES MOTS [1]

A

a- esp. 160
aaisier fr. 419, 518
ab- 273
abastar prov. 521
-a(b)atis 192
abbaluginare it. 523
abbibatio it. 521
abeille fr. 422
-able pic. 111
abonder à là besogne lyon. 521
abronchier (s') fr. . . . 286
abujão port. 286
**abzimare* 522
acabrunhado, -har port. 286
acatique fr. 239
*accegio, *-ezzo* it. . . . 518
accismare it. 517
**accizo* it. 518
**accizo(r)* 518
acconciare it. 518
açechança esp. 155
acimer fr. 522
activar esp. 168
-acum 128
ad- 159, 273
aaaestimare 521
adagiare it. 518
**adaisier* fr. 518
Adalgari 416
adaro basque. 131
adesare it. 517
adimar prov. 521
-ado esp. 164
adresse fr. 124
**adschismare* 517
adú arag. 142
**ad-visione* 286
-aecus 286
Aemilius 141
aenigma 551
aerugo 541
aesculu 161
aesmar prov. 521
aesmer fr. 522
**aezimare* 522
affaire, affiche esp. . . . 133
agghindare it. 521
aggio it. 519
agrandar esp. 157
agudezas esp. 156
Aguilhão port. 280
aguille saint Pere fr. 106
ahèssi liég. 419
ahi-alli esp. 411
ahicer fr. 418
aib prov. 277
aio it. 519
aisier fr. 518
aizar prov. 518
akkizo(mai) 517
**akkwe* 276
ἀχοάω 22
ala 519
aladre, -rigue cat. . . . 131
aladro esp. 131
alain (tenir pour) fr. 121
al-'ard ar. 171
alarde, -do esp. 171
alaroça, -oza esp. . . . 285
al-'arusa ar. 285
albagaria 519
albagia 518
albagia it. 518

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et dialectes sont, d'une façon générale, celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes XXXI-LX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

albahaca cast..... 141
albardam port..... 286
albarius..... 519
alberc prov..... 519
alberello it..... 519
albergina valencien. 141
albergo it..... 519
albergue port..... 278
alboroço(s) esp..... 171
alboroto esp..... 136
albuolo it..... 519
al-buruz ar..... 171
aldea, -eaniego, -deano esp..... 286
aldrabão port..... 286
aledano, -ño esp.... 141
aleggiare it... 515, 519
alencori esp..... 126
Alengri prov..... 520
aleve esp..... 277
alfábega, -farecia, esp..... 141
al-fārisiya (an-nār) ar..... 141
alfeliche esp..... 111
alfeñique esp..... 285
alfirez esp..... 141
alguazil ar..... 528
algu(i)en esp..... 168
Alhada, Alho, Alhos Vedros port..... 280
aliare it..... 519
Alichino it..... 520
alitare it..... 519
alviar esp..... 148
aljemifao esp..... 141
allá esp..... 411
allegoria..... 551
aller fr. 392, 398, 497, 499
allodium..... 275
al-mi'rāğ ar..... 119
Alpont mozar..... 142
Alponti mozar..... 541
Alpuent mozar..... 141
alte port..... 168
altgotisch all..... 521
altre fr..... 438
alty port..... 168
*alveare, *-rellum*... 519
Alzon (Ru d') fr.... 431
amaire prov..... 550
amborum..... 424
amboure fr..... 424
amedorento, -drontar port..... 286
amesure fr..... 124
(a)miude port..... 168
amornar, -necer port. 170
amparlier(s) fr..... 209
-aña esp..... 141
anceis fr., prov.... 163
ancheles arag..... 142
angelo it..... 531
angelus..... 133
-ango esp. d'Amérique..... 134
angreca, -grecchia it.. 520
a(n)niculae..... 424
ansini wall..... 500
ansinier fr..... 500
Ansonviler, Ansouviler fr..... 113
-anum..... 128
anus..... 424
apeio basque..... 131
aper, -ro esp..... 131
apodixa arag 276
apodixis..... 276
aquel, aques(t)e, aqui esp..... 411
-a) esp..... 411
-ar(a) esp..... 133
arade, -dre, -dro esp. 131
arancino, -cio it. 515, 520
aratrum..... 131
Arbeit all..... 22
arcolaio, -leo it..... 520
arcora..... 520
arder esp..... 154
ardiente esp... 153, 155
ardilla..... 431
Ardillon (L') fr.... 431
-ardo arag..... 142
ardor, -dura esp.... 155
ârè wall..... 500
areiz fr..... 500
argousin fr..... 528
**aridiscus, aridus*... 278
arisco esp..... 278
-arius..... 127, 279
arlecchino it..... 520
Arlequin fr..... 520
aroient, aroye fr..... 500
arrache-pied (d') fr.. 55
(ar)rebate, -to esp... 171
(ar)rebollar esp..... 276
arredio port..... 287
arrefe(e)cer port. 170, 172
arrembare it... 515, 520
arreu cat..... 131
arrobda esp..... 171
arta..... 520
artagoticamente it... 520
arte gotica..... 520
arte esp..... 133
'arus(a) ar..... 285
arzagola it..... 521
as fr..... 461
-a(s)ciare, -a(s)giare it..... 518
asesegar, asosegar esp..... 545
asperiega esp 286
a(s)proier fr..... 123
assadura esp..... 156
assat it..... 521
-asse fr..... 530
assechança esp..... 155
assechar esp... 155, 286
assectari..... 286
asseitamento, -tar port..... 286
assoberbar port..... 167
atabecer port..... 172
até port..... 280, 410
atee(n)s port..... 410
atempre fr..... 124
atevir fr..... 158
atibar esp..... 161
atibar port..... 168
atibecer port.. 168, 172
atibia, -biante esp... 159
atibiar esp. 158, 168, 173

atibiole esp..... 160
atibornar esp.. 161, 170
atiborrar esp.. 161, 169
atiburnar, -burrar esp..... 170
atiparse, -putarse esp. d'Amérique..... 161
atristar esp..... 157
attièdie, -dir, attièdissement fr..... 158
-atura..... 156
au novel temps, au printemps fr..... 424
auberge fr..... 278, 519
Audagari..... 416
Augier fr..... 416
-aule pic..... 111
aún esp..... 142
aura..... 542
Aurel mozar..... 541
aurugo..... 541
autrement fr..... 5
Auvergnat fr..... 278
avacciare, -ccio it. 517, 521
avant fr..... 5
avant parliers fr.... 209
avejão port..... 286
averay, -roy, fr..... 500
aveugle fr..... 279
avicellus..... 531
avisiun fr..... 286
avivacciato it..... 521
-avle pic..... 111
avoir fr..... 500
avorozes esp..... 171
avrait, -rat, -ray, -riez fr..... 500
aymar prov..... 521
ayunque esp..... 133
azesmar prov..... 521
azteca esp..... 510
azucar(a) esp..... 133
-azzare it..... 518
azzimare it... 517, 521

B

babariol - babarian prov..... 229
babattre fr..... 58
*baca-bacca, *bacassa*. 522
bacato it..... 522
bachelette fr..... 522
baciccia it..... 525
baco it..... 522
badius..... 523
baf (ni) ni buf prov. 229
baffo it..... 524
**baga*..... 522
abagj (i), bagascia it. 522
**bagassa*..... 522
bagassa prov..... 522
bagasse, -gatelle fr... 522
bagattella, -ttino it.. 522
baglio, -oie it..... 523
baia it..... 522
baie fr..... 522
bail fr..... 523
Baiocas. civitas..... 522
baiocco it..... 522
baioque fr..... 522
baiuca it..... 522
bajuccaru sic..... 522
balena, -nare, -no it. 523
balios..... 23
**balius, -lleus, -luca*. 523
baluginare, -gine it. 515, 523
**balugo*..... 523
balzana, -no it..... 523
bambagino it..... 280
Bapaume fr..... 43
bar- it..... 523
barba it..... 524
barbagliare, -glio it. 515, 523
barbanicco it..... 524
barrilete esp..... 132
barscunes esp..... 127
basilica..... 133
bastia it..... 524
bastida prov..... 524
bastie, -tille, -tillon fr..... 524
bastione it..... 524
bastir fr..... 524
bat (ni) ni but fr.... 229
Batipalma..... 43
batteloro it..... 45
battement de cœur fr. 52
batticuore it..... 52
bauz fr..... 523
bazucare..... 522
Beau Couard fr.... 543
bec-scie fr..... 140
Beca it..... 524
beccamorti it..... 54
bechina it..... 524
becsi esp. d'Amérique..... 140
Bediene-dich-selbst all. 60
beffe (fare), begardo it..... 524
beggaert néerl..... 524
begging angl..... 524
beghina it..... 524
Bègue (Lambert le) fr..... 524
beiast. Voir *bestia.*
belleza, -llo esp..... 547
Belmer fr..... 423
Bentivoglio it... 45, 60
Bequennerie fr..... 431
berceau fr..... 278, 526
berciare it..... 525
berço port..... 278
berengena cast.... 141
bereque esp. d'Amérique..... 540
berettino, bergolare it. 525
Berna(r)t prov..... 232
berolre. Voir *bergolare.*
berr- germ..... 525
berrettina, -ttino, -tto it..... 515, 525
bert- germ..... 526
berta, -tesca, Bertha, bertovellare, -vello it..... 526
béryl fr..... 527
beryllus, bestia..... 526
Bevisangue fr..... 44
Beynes fr..... 431
Biarrot fr..... 277

bible fr. 272
bidda it. 272
biega arag. 286
biffe fr. 272
Binnichts all. 60
bireco esp. d'Amérique 540
birr(h)us 525
birro it. 525
biscia it. 526
biserica roum. 133
bismuto it. 526
bispe arag. 142
biveza esp. 157
bizocone it. 526
blialt, bliaut fr. 140
bliaa it. 272
**blidalt* germ. 140
bluteau fr. 525
bocadille fr. 280
bocadillo esp. 280
bocha, -checha port. 287
boia it. 525
Boileau fr. 42
Boivin fr. 50
bol esp. 411
bombasi esp. 280
Bon-Esper prov. 128
Bonafous fr. 60
bonne fr. 124
borge fr. 525
bornaceira esp. 170
borne, -no port. 170
borrego esp. 286
bourgeron fr. 525
Bourgloux fr. 431
Bourguignon (le) fr. 44
bourreau fr. 525
brabán arag. 131
brabante esp. 281
Braña, -nil port. 287
brechen all. 527
brekan germ. 527
brettan germ. 140
**bricchiare* it. 527
**briculare* 527
brid fr. 272
bridelen, -lt germ. 140
Bridoyson fr. 47
brie, brier fr. 527
**brigliare* it. 527
brigolo, -goulà, -goulo prov. 527
brillants fr. 527
brillare it. 526
brina it. 527
**brinulare* 527
brioche fr. 527
britel, -len, -ttil germ. 140
brocs prov. 550
broie fr. 527
bronchi(e)r fr. 286
brostar cat. 132
broves fr. 527
brózio port. 132
brucio esp. de Palencia 132
brûle-pourpoint (à) fr. 55
Brûlot fr. 60
-brunhar port. 28
**brustian* germ. 132
bubala 272
buca, bucca it. 516
bucc(u)la 287
buco it. 516
bueno esp. 547
buffa it. 272
buffa-tizzo, buffa-fuoc prov. 52
bugiare, -gio it. 516
bugno it. 519
bubotians fr. 424
buio it. 525
bulla 276
bululû cast. 136
buratto it. 525
burcio andal. 132
bure, -retel fr. 525
bureus, -rra, -rr(h)us 525
busare, -so it. 516
byrr(h)us 525

C

c esp. 541
ca roum. 4
cabeza esp. 130
Cabezotas esp. 278
cacă-frică roum. 51
caca-furfure it. 43
caca tossico it. 44
caçarilhe, Cáceres port. 280
cache (à) cache fr. 55
cadaste port. 287
cadastre prov. 287
cagazas esp. 54
cahin-caha, cahot, cahu-cahy fr. 238
caiba port. 163
calandre fr. 543
calceatus, -ceus, -ciata, -cipetra 272
calendarium 133
calentura esp. 156
calere 145
cálido, -liente esp. 145
califfa it. 528
califfo it. 527, 531
caligo 541
callis esp. 280
caltella, -terire, -terito it. 528
calugar roum. 133
calura, -luroso esp. 145, 156
calx 272
camastra it. 528
caminum, camus 528
canard cheval fr. 140
cancan fr. 239
Canet, -to mozar. 541
caneza esp. 156
**canta* 43
Cantalapedra esp. 43
Cantalupis 44
capiat 163
capronae, -neare, caput pronare 286
**cara* 418
cardon roeles. Voir *cardonnereuls.*
cardonnereul(e)s fr. 235

cardonnerole fr..... 236
Carfalo, -fini it.... 529
cargazon esp..... 152
Cárquera port..... 280
carrasca esp..... 141
carruca..... 131
**carugo*..... 541
caruja port..... 541
casi fr..... 239
casse-cou fr..... 42
cassepot (*au*) fr..... 55
catasta..... 287
catinum, -us..... 87
Catona it..... 516
çaus. Voir *c(e)aus*.
ca(u)so port..... 280
cautela it..... 528
cauter, -teritus..... 528
Cazza-palomba it... 43
ce fr..... 433, 461
c(e)aus fr.... 444, 446, 449, 454, 457
ceceo esp..... 410
cedo alteram (*virgam*) 59
ceguera Venezuela.. 156
cel fr. 434, 438, 440, 447
celi(s) fr..... 443, 459
cel(l)e(s) fr. 437, 439, 441, 444, 448, 453, 457, 459
cels fr. 437, 440, 446, 448, 454, 461
celuy, celuy fr. 437, 443, 446, 452, 457
Cerca(l)mon prov.. 49
cercedula..... 521
cereu..... 147
cerrado esp..... 132
ceruela esp..... 162
Cerveri prov..... 234
ces fr.. 433, 439, 444, 448, 451, 453, 456, 459
cest(e)(s) fr.. 434, 438, 440, 444, 452, 456
cest(u)i fr. 436, 444, 449, 452, 459
ceulx, -lz fr.. 453, 456
ceus fr.. 440, 442, 459
cevedo Istrie..... 164
chadeler fr..... 123
chambellan fr..... 56
chamus..... 528
Chante-alouette, -merle fr..... 49
Chantepie fr..... 48
Chantepierre fr..... 43
Chanteraine fr... 42, 48
Chanteroc fr..... 43
chapeau wall..... 426
chardon de roe fr.... 236
chardonerole agn.... 236
chardeneruel, -donnerelle, -donneroes, -donnerole fr..... 236
charrúa esp..... 131
Chateaubriand (*à la*) fr..... 55
chatel(l)er. Voir *chadeler*.
chaussée fr..... 272
chauzimen prov 550
che it..... 4, 10
chel(e), cheli, chelui fr..... 451, 459
chente arag..... 142
ches, cheste(s) fr. 449, 458
chevaux de frise fr.. 530
chi, chiaus, chiax fr. 451, 455, 458
chierico it..... 432
chieus fr..... 455
chil, chis(t), fr. 449, 458
chiusa it..... 421
chocolate esp. d'Amérique..... 135
Chrysostomus..... 133
chu(i)va port..... 171
ci fr..... 455, 461
ciana it..... 525
ciax fr..... 455
ciccantone it..... 525
cida sarde..... 279
cierro esp..... 132
cil fr..... 433 à 461
Cilhão port..... 280
cima prov..... 522
cimare it..... 522
cimè fr..... 522
ciriales esp..... 162
cirio esp..... 147
ciriola it..... 543
ciruela esp..... 162
cist fr..... 433 à 461
ciuitas..... 279
claquemur (*à*) fr... 55
Clausure(s) fr..... 421
Clo mes oeulz (*Martin*) fr..... 59
cloche-pied (*à*) fr.... 55
cluse fr..... 421
Cobatos esp..... 278
Cocellas mozar..... 541
cochonnet (*à*) *va devant* fr..... 55
cochura esp..... 156
codaste port..... 287
Côedo, Cogordedo, -rderos, Coimbrãos, -bró port..... 280
coitadisnar prov.... 50
colde basque..... 131
Colia..... 141
coltellina cat..... 131
Columber mozar.... 541
**combleza* esp..... 278
comborça port..... 278
**combortia*..... 278
comemos, comer esp. 411
comes stabuli..... 56
comparer fr..... 122
Compère Renard fr. 53
con-cumbere..... 278
conjointure fr..... 551
conjunctura..... 551
connétable fr. 56
conogut prov 550
consiliario esp..... 51
constipare..... 160
contestar esp..... 134
Conxel mozar..... 541
cor ruptum..... 528
cor prov..... 528

cor (*de bon*) prov... 550
Corbeira mozar.... 541
corcreba prov..... 528
cordoglio it..... 52
cordolium..... 52
Coretes esp..... 278
corfali, -fendre, -feri, -foundre prov... 528
coriette fr... 431, 529
corlongié prov..... 528
Cornavi fr..... 50, 59
**corne-eau, *-vin, corner l'eau* fr..... 54
corneto esp..... 540
corquichà prov..... 528
corriente y molliente esp..... 276
corrot fr..... 528
corrotto, -rrucciare it. 528
**cor-rupt-ium*..... 52
corruptus (*animus*).. 528
corsecà, -rvirà prov. 528
cortex..... 551
corylus..... 134
costribar esp..... 160
Cotrone it..... 516
cottu esp..... 141
Couard (*Beau*) fr... 543
courroux fr..... 52
couvrechief, -vrefeu fr. 44
covenant (*par*) fr... 120
cr- fr..... 529
cramique fr..... 273
crampon fr 520
cranc prov..... 529
Cravegnola it..... 529
crecchia it..... 520
crève-cœur fr..... 55
Crevole it..... 529
crezia it..... 525
Croara it..... 529
crocs prov..... 550
**crodios* germ..... 529
croi prov..... 529
croie fr..... 529
croio it..... 529
croio prov..... 529
croion fr..... 529
croisàn esp..... 411
croquemitaine fr.... 57
croque-mort, -notes fr. 54
croue lorr..... 529
Crovara it..... 529
crucciare it..... 528
Cuella..... 141
cu(e)ytre esp..... 131
cu(l) de sac fr..... 423
Culla valencien.... 141
culter..... 131, 134
Cumbràns, -braos port 280
**cumbulotteus, *cum-(cum)bulus*..... 278
cure-fièvre(s) fr. 50, 56, 59
cuti esp..... 411
cuytre navarro-arag. 134
cylindrus..... 543
cyma..... 522

D

da it..... 273
dagli it..... 50
dal(h)e esp., port. 24, 30
dant gabé fr..... 53
dar esp..... 24
dare..... 273
de fr., roum..... 4
de ab, de ad..... 273
de plano esp..... 134
decât roum..... 4
dei it..... 432
del ombrien..... 432
Déloges (*Jacques*) fr. 50
Demorant fr..... 53
densare..... 141
dépêche-compagnon (*à*) fr..... 54
derrocs prov..... 550
des fr..... 461
desar valencien.... 141
desarrado port..... 287
descovert (*trestot*) fr. 82, 85, 462, 465
desdenes esp..... 156
desdorar esp..... 529
desdorer fr..... 529
desenllepolir cat. ... 284
desguisée fr..... 123
deshierbar esp. d'Amérique..... 547
Deshonratz (*En*) prov..... 53
desor fr..... 5
desreine fr 124
de(s)trier fr..... 121
desvios esp..... 156
devant fr..... 5
deveir, -voir fr.... 398, 401, 403
devolver esp..... 134
di it..... 4, 10
diable fr..... 168
diable (*à la*) fr..... 55
diabre port..... 168
dirigisme fr..... 79
discriminar esp. d'Amérique..... 135
disdoro it..... 529
diye turc..... 17
dizima esp..... 147
doit (*lever le*) fr.... 121
Domenica it..... 524
Domine Deus..... 133
don (*demander, donner un*) fr..... 252
δουλεύω..... 22
Doul(l)enais fr.... 110, 509
dreptcredincios roum..... 133
Drinkwater angl... 42
dumb waiter angl... 56
Dumnezeu roum... 133

E

-eca esp. d'Amérique 540
écardonnereule fr.... 236
-ecer esp..... 157
-echa port..... 287
écluse fr..... 421
-eco esp..... 286

-eco esp. d'Amérique 540
-eco port. 540
Écoute-s'il-pleut fr. 43
-eg- esp. 286
egual esp. 162
-eiez fr. 192
eirá, eireté esp. d'Amérique 133
ejea esp. 424
el esp. 133
elebhant cat. 129
el(le) fr. 445
embotar esp. 157
emmornecido port. 170
empeorar esp. 135
emperezar, -pero esp. 136
emporte-pièce (à l') fr. 55
empuixar port. 287
en- esp. 157, 160
-én, -ena valencien. 141
enans (m') prov. 550
encen ler esp. 154
encoan, -core, -cui fr. 423
ende 131
en(d)(e) cast. 131
endulzar, enertar, enferozar esp. 157
enflamar esp. 154
enfoscar esp. 157
enfriar esp. 155, 158
-engo esp. 134, 286
engordar esp. 157
engoulevent fr. 47
engrandar, -decer, -grosar, enhuecar, enllenar esp. 157
enmustiar, enneciar esp. 158
ennyurpir cat. 284
enquenuit fr. 423
enranciar esp. d'Amérique 158
enrolado port. 280
enrubiar esp. 158
ensárri prov. 278
enseriar(se) esp. d'Amérique 158
ensobervecer esp. 167
ensuciar esp. 158
enta esp. 280, 410
entebido esp. 152
entepidecer port. 175
entesar esp. 157
entiba, -bar esp. 161
entibecer port. 168
entibia esp. 157
entibiadera, -ro esp. 158
entibiamento port. 174
entibiando esp. 157
entibiar esp. 146, 150, 155, 157
entibiar esp., port. 174
entibiarse, -biassen, -bie esp. 157
entibiecer, -biecio esp. 158
entibo esp. 161
entiviar esp. 146, 148
entre fr. 122
entregar, -gue port. 171
entristecer esp. 157
enturbiar esp. 158
enx(i)emplo esp. 545
-eque esp. d'Amérique 540
er (si) prov. 550
Eramprunyà cat. 128
Erlkonig all. 520
ermitano, -ño esp. 141
errare, erratiuu 287
es fr. 461
esbregar arag. 286
esbuxar port. 287
escalopa esp. 411
escasseza esp. 157
eschillon 284
escoiçar, -ço port. 287
Escorche-vilain fr. 44
escouça port. 287
escribano esp. 135
escupióme esp. 276
ese esp. 411
esfachado port. 287
esimare it. 522
esleecier fr. 284
esmare it. 522
espace (mettre en) fr. 121
espans (Sarrazins) fr. 140
esquerra esp. 141
essare, essere it. 432
essora esp. 276
est hic questio 239
estabro port. 287
estal (tot a) fr. 186
este esp. 411
esteva esp. 160
estibar, -bas esp. d'Amérique 160
estimare 522
estiqu(i)er fr. 239
estivar port 161
estomegar port. 287
estopilla 280
estoupille fr. 280
estrabeiro, -bo port. 287
estrelin fr. 428
estribeiro, -bo port. 287
estuet fr. 273
Esveille chien fr. 44
-eta esp. 540
-ete esp. 133, 278, 540
étiquette fr. 239
-eto esp. 540
étripe-cheval (à), étr. fauveau fr. 55
**excutiare* 287
exea esp. 424
**ex-fasculare* 287
exorar cat. 542
*expulsare, *ex-tumicare* 287
eysx prov. 550
-ez esp., port. 174
-eza esp. 156

F

fabbricatestamenti it. 58
Fac malum 44
fac-totum fr. 57
façanha port. 141
facere 141
fachear port. 287

facimale, -citore it. . 45
fai mi boire (*Uguignon*) fr. 59
fainéant fr. 42, 61
faire esp. 539
falegname it. 45
fand- ar. 135
fandango Cuba. 135
fanega esp. 285
fanfano it. 524
fánid, faniqa ar. . . . 285
farandola it. 529
Farbe germ. 529
fard fr. 529
farda ar. 529
farda, -dare, -data it. 529
farde, -deau, -der fr. 529
fardes fr. 530
farfalla it. 523
Farfanicchio it. 524
farfar ar. 524
fa-roundèle prov. . . 529
farwida germ. 529
fascis 287
fasoné esp. 411
fautre fr. 428
fauve fr. 140
favus 519
fazer port. 141
fechar, -cho port. . . . 424
fedorento port. 286
f(e)ilho port. 280
fema, fémia esp. . . . 149
femina 149
fer (*ni*) *ni fust* fr. . . 229
Ferme us fr. . . . 44, 46
fervor esp. 153
fervura esp. 157
Feurin. Voir *Fevrin*.
Fevrin fr. 113
fezieron esp. 162
fijodalgo esp. 542
fins arag., cat. 410
fischia it. 161
fistula, -are 424
fizieron esp. 162
flagello it. 531
flaqueza esp. 157
flesquet, flisquet gasc. 424
floflotter fr. 58
flojedad, -jc port. . . . 174
flojo esp. 153
floris prov. 550
floxeza esp. 156
focaccia it. 530
*focacia, *focata* 530
foete esp. d'Amérique 135
foga it. 530
fogassa prov. 530
fogata it. 530
fogatza prov. 530
folia 141
follis 523
fonte port. 151
foramen 276
formus 169
fosga port. 287
**fossica* 287
fouace, foucade fr. . . 530
fougada prov. 530
fougasse fr. 530
fougasso, -gat, -gatada prov. 530
Fous i bee fr. 53
*fracescere, *fraculare, fragilis* 531
franc, -camen, franqetat, -qeza, -qir prov. 140
fraolare, -lo it. 531
frialdad esp. 173
**friculare* 531
fri(d)ura esp. 156
frieza port. 173
frige-linte roum. . . . 51
frigidu, fri(g)du . . . 150
frio esp. 155
frise (*chevaux de*) fr. 530
frisone it. 530
friura esp. 155
Froid-au-cul-j'en gèle (*Mr*) fr. 60
froixidão port. 174
froixo port. 173
frollare it. 531
frollo it. 527, 531
frouxidão, -xo port. 174
ftiariasi it. 531
ftiriasi. Voir *ftiariasi*.
fuego esp. 154
fuella 141
fuga 530
fugata it. 530
Fugiguerra (*Omero*) it. 54
fulgien it. 517
fulla valencien. . . . 141
fungible esp. 134
fuoco it. 530
fustagne fr. 418
fustuario, fututrice it. 517

G

gaglioffo it. . . . 528, 531
gagne-denier fr. 58
gagner fr. 411
Gaile-tison fr. . . 52, 59
galera (*echar a*) esp. 276
galerous fr. 430
Galesport, -lingefort fr. 102
gallaecus 286
gallego esp. 286
Galvaude fr. 431
Galvitos esp. 278
ganar esp. 411
ganda germ. 43
ganhar port. 411
gant fr. 423
garda-robam. 56
garde, g.-huché fr. . . 56
garde-chasse, -fou, -robe fr. 57
garúa esp. 541
gâte-pâte fr. 58
(g)avión esp. 130
gehorchen all. 22
geis irl. 251
geratewohl (*auf*) all. 55
germains (*cousins*) fr. 411
germanus 411

gersa it. 526
gestión esp. 134
gili esp. 540
girgonça esp. 126
glas roum. 133
glasé esp. 411
glasu slave 133
glave saint Piere fr.. 106
glumęt roum 51
glumĭcī slave 51
golde basque 131
golde, goldre esp.... 134
(g)olondrina esp. .. 130
Gorges, Gorjats fr.. 431
γωρυτός 134
graal fr. 86, 254
gradale, -lis ... 87, 468
graecus 286
grança port. 287
granchio it. 520
grandia 287
gras prov. 550
**Gratewol* all. 55
grau- fr. 529
grazal prov. 87
grecchia it. 520
Griepenkerl all. 42
grillo it. 20
grippe-sou fr. ... 54, 58
gro- fr. 529
Grobian all. 53
Groix fr. 431
grosseza esp. 156
Grothewoll all. 55
Groue, -ets, -ette fr.. 431
guabá esp. 135
guabairo esp. 136
guambre arag. 151
guanyar, guardar esp. 411
guas, -sa esp. 136
Guillaume fr. 425
guisopas esp. 126
Gura-de-aur (Ioan) roum. 133

H

Habenichts (von) all. 44, 60
habuit 501
haereo 518
halitare 519
halmaereig esp. 119
hambre esp. 133
hanega esp. 285
han-ne cat. 132
happe-lourde fr. 57
hardes fr. 530
hart (a la) fr. 424
hartazgo esp. 152
hasâna ar. 141
Hassenpflug all. 42
hasta cast. 410
hástasa hoy esp. 276
hazaña esp. 141
heaume fr. 425
héberger fr. 519
heiss all. 145
Hellequin fr. 520
helm germ. 425
herbegare, hereberga. 519
heriberga germ. 519
héron, Héronière (La) fr. 431
Herzklopfen all. 52
hic 131
hic fr. 238
hielos (los), hierbas (las) esp. d'Amérique 547
hinc-hora 423
Hispania 140
Hofkutscher, Hofstallbeiknecht all.. 56
holán esp. 281
holanda, -dilla esp. . 280
homega esp. 286
(h)ora, -atico esp. d'Amérique 542
hörig all. 22
horrore 156
hostal port. 278
hot angl. 145
hôtel fr. 278
**hramp(o)* germ. .. 520
huambre esp. 131
huangue esp. 136
húmedo, -mido esp.. 145
Hurtebise fr. 47
hvalros germ. 430

I

i' esp. 133
-ia esp. 545
-iar esp. 157
ibar esp. 141
ibi 131
ibn-al-homs ar. 542
-ic esp. d'Amérique 540
icel(s) fr. 437, 455
icel(u)i fr. 439
iceste fr. 438
ici fr. 411
icil fr. 460
icist fr. 438
**-ico* esp. d'Amérique 540
idleton angl. 54
-ido esp. 145
-idu(m).. 147, 149, 162, 165, 171
-ie esp. 545
-(i)ego esp. 286
-i(e)llo esp. 545
-iemes, -iens, -ieupic 111
-iez fr. 192
igual esp. 162
il fr.... 434, 445, 448, 453
-ila germ. 140
-ilis 531
immaculata, incarnatio 133
inde 131
indevotus fr. 428
ineber 428
infardare it. 529
infirmo 428
-ing germ. 134
înger roum. 133

-ingo esp. d'Amérique..... 134
inté port..... 280
integrare..... 171
integre port..... 171
integumentum..... 551
intepere, -pescere.... 159
in-trunculare..... 133
intruparea roum... 133
inzafardare it..... 529
-io esp..... 147
-ions pic..... 111
ipsa..... 276
irrigar esp. d'Amérique..... 135
ischio it..... 161
-iscula..... 287
Isengrin fr..... 520
-issimo it..... 11
istibar esp. d'Amérique..... 160
ita esp..... 143
iti sanscrit..... 17
-ito esp..... 278
-ittu..... 425
-iu- pic..... 111
iudaicus..... 286
-iu(m)..... 162, 165
ivaccio it..... 521
izar-di fr..... 428
izquierda cast..... 410

J

jà fr..... 402
jangleor fr..... 123
jarabe cast..... 141
Jasomirgott (*Heinrich*) all..... 60
jenglierre fr..... 123
jenne fr..... 124
Júcar esp..... 141

K

Kammerdiener, -mersänger all..... 56
kapon mozar..... 142
kia (*a*), *kidan* fr.... 239
kierco ombrien.... 432
kirriolu sarde..... 543
kita sarde..... 279
Kleisourai, Klissoura..... 421
konriolu sarde..... 543
Kopfzerbrechen all... 52
kremastra..... 528

L

la fr..411, 447, 453, 455, 461
labriego esp..... 286
La-Cuó (*un*) prov.. 54
la(i)drar port..... 280
lamparilla esp..... 280
Laonnais, -nnois fr. 110, 509, 512
laqueus..... 124
las fr..... 124
las (*les*) *d'un mantel* fr..... 100
latine..... 420
Laudunois fr..... 513
Lauret mozar..... 541
laž(y)emas esp. d'Amérique..... 547
le wall..... 426
lectum..... 166
lenguaio it..... 519
lépido port..... 174
lepidus..... 148
les fr..... 461
lesdiz fr..... 120
leue..... 148
leyne esp..... 171
lhimpo port..... 150
libara, -bera it..... 432
Liebratos esp..... 278
lier son point fr..... 121
limpiabotas esp..... 57
limpi(d)u(s). . 150, 171
limpieza esp..... 157
limpio esp..... 150
limpo port.... 146, 171
lindo esp..... 145
Linguaglossa..... 43
lipendi esp..... 540
Lisboa, -boeta port.. 278
listado esp..... 281
lit vezera esp..... 277
liturghie roum..... 133
liviano esp..... 148
llama esp..... 153
llamas (*las*), *llaves* (*las*) esp. d'Amérique..... 547
lleneza esp..... 156
lluvia esp.... 147, 163
locha Venezuela.... 134
loingne (*la*) fr..... 124
Lombard (*le*) fr.... 44
longe, -gu..... 168
longe port..... 168
loramen, -rum..... 276
loup fr..... 520
**lucinare*..... 523
lulla it..... 527
lungeos esp..... 126
lupatum..... 528
lustrascarpe it..... 57

M

Mâcheblé (*Antoine*) fr..... 60
magister..... 275
Maillières (*Les*) fr.. 431
main (*la*) *sur le pot* fr..... 202, 204
mainça port...,.... 287
maire fr..... 218
mais fr..... 402
Malega arag..... 286
males toutes fr..... 120
malmaiça port..... 287
manar cat.. 131
manati, -lo..... 541
manch(i)ego esp.... 286
mancipar esp..... 134
mandare..... 131
mangiadote it..... 58
**manicia*.....,.... 287
manqueza esp..... 156

mansione 278
Marcén valencien... 141
-mare it..... 518
maréchal fr..... 56, 542
Marguillonière fr... 431
maricas esp..... 54
mariskalk all..... 56
marle fr..... 431
Martius..... 141
maskain fr..... 105
máta, -tã esp..... 541
matasanos esp..... 54
matiére fr..... 551
mato esp..... 541
maucain fr..... 105
maussade fr..... 163
medicus..... 275
**medorento* port..... 286
meilleur (*au*) fr.... 1
μηναῖα..... 133
mentio..... 171
Merdeses, -ridãos port..... 280
mes fr..... 461
Metèle fr..... 103
metesillas esp..... 51
Mettefoco it..... 45
meua, mia cat..... 129
mila roum..... 133
Millena valencien... 141
milu slave..... 133
mineul roum..... 133
minto port..... 171
minutim..... 168
mio esp..... 147
miragre port..... 168
Miraude fr..... 431
mischia it..... 161
misericordia, missa.. 133
mitaine fr..... 423
mitote cast..... 136
moins fr..... 4
Mollaines fr..... 113
Mollames. Voir *Mollaines*.
Monachus..... 133
monstre fr..... 430
monte cervo..... 142
Montitxelvo valencien..... 142
morce marin angl., fr..... 430
morn prov..... 169
morna (*fazer*) port.. 170
mornaceira, -co esp. 170
mornal, -nar port. 169, 173
morne fr..... 169
morne, -nez, -nidão port..... 170
morno port. 150, 169, 174
mornura, -rraco, -rrão port..... 170
morro esp..... 169
morse fr..... 429
morsša nordique.... 430
Mort pain fr..... 44
moult tost fr..... 403
mourn (*to*) angl.... 169
mozardo arag..... 142
mozzeta it..... 525
mujeriego esp..... 286
mulier(*e*)..... 410
muncitor roum..... 51
munka hongrois.... 22
murru..... 169

N

nada esp..... 164
nadal arag..... 142
Nadie (*Don*) esp... 60
natura prov..... 80
Naudière fr..... 431
nava esp..... 141
nazãli ar..... 27
n(*e*) arag., cat..... 131
ne- fr..... 429
ne quid deinde..... 429
nedio port..... 150
negar esp..... 286
Nendos port..... 280
nenil, neporce, -rqua nt, -rtant, -ruec, nequedent fr. 429
neruia, -uiosa, -uiu(*m*), *-uu*(*s*)... 167
nervio esp..... 147, 166
nerviu..... 147
ñervo esp. d'Amérique..... 168
nervo port..... 168
nespurcata, netrupeşte roum..... 133
Nevoy fr..... 431
ni esp..... 147
nicchio, nicco, Niccolo it..... 524
nidio esp..... 150
niervo esp..... 166
niervoso, -vu esp.... 168
nisi (*lettre de*) fr... 205
nitidu..... 150
Nitouche (*sainte*) fr..... 50, 60
**nocliuola* (*auis*).... 287
noitibó port..... 287
noli me tangere fr... 59
nonpareille fr..... 280
nonparilla esp..... 280
non spurcata, non truncus..... 133
nos-otros esp..... 277
nouiu, novio..... 163
nucleus..... 551
nul(*lui*) fr..... 460
nunca port..... 278

O

ob-..... 173
obaudio, oboedio.... 22
ochava (*l*(*a*)) esp... 134
Ogier fr..... 416
Oiã port..... 280
oira port..... 542
oist(*re*) fr..... 89, 468
ojos de agua esp.... 540
oldá valencien..... 141
olitanus..... 141
-olo it..... 531
-on fr..... 524
-on germ..... 411

-one it. 524
-ongo esp. d'Amérique. 134
On-tot-mi-platz prov. 128
-ora ombrien. 432
ora, -orate esp. 542
orbus 523
orce fr. 430
orçuel fr. 256
-ore 156
orifany cat. 129
orphanos 523
orque fr. 430
orrura esp. 156
orthodoxus 133
ossa 167
ostrogotico it. 521
-ωτης 278
Otinel fr. 499
-oto it. 278
ouço esp. 171
oura port. 542
ourit, oût liég. 501

P

pâ Canada. 273
pago port. 171
Paşũe gitano-esp. . . 540
paill-en-queue fr. . . . 140
pain fr. 273
palaciego esp. 286
**paluca* 523
panoli esp. 540
papă-lapte, -lînă roum. 51
papilio 523
papilloter fr. 523
par 78
par esp. 276
par prov. 79
parecchio it. 79
pareil fr. 79
parejo esp. 79
parelh, p.-par(ia) prov. 78
parelhadura, -lharia prov. 80
**parelh-ia* prov. 79
paria prov. 78
pariculus 79
parihasa sanscrit. . . . 540
parpaglione, -palhol, -on it. 523
passaio it. 519
Passecerf fr. 49
pateta esp. 540
pato caballo esp. d'Amérique. 140
patraña esp. 141
pavura esp. 156
paxer arag. 142
payanki esp. d'Amérique. 140
peço esp. 171
pe(i)nte port. 280
pelle-meslange, -mesle fr. 79
Pendelupum 43, 48
Pepe, Pepim port. . . . 280
per prov. 78
Perelhad port. 280
pereza esp. 157
pesar port. 175
petaca esp. d'Amérique. 135
petra 43
Petrosa 142
Petruxella mozar. . . . 541
pey Canada. 273
phalaina 523
phalios it. 523
phallaina, -llos, phalos 523
physicus 275
pictura 51
pido esp. 147
pieds blancs fr. 391
pige wall. 272
pigritia 157
pinar, -riego, pino esp. 286
Pipe port. 280
pique-assielte fr. 58
pire wall. 272
pirl 526
pirtiga esp. 148
pissarra esp. 141
pissenlit fr. 61
piu... di... che it. . 10
platilla esp. 280
platille fr. 280
pius fr. 4
pluuia... 147, 163, 171
pobre (de) rey cat. . . 129
pocil port. 287
poforeddio it. 45
point (lier son) fr. . 121
point (être sur le) de fr. 393
poisson wall. 426
pollegana cat. 131
porcellana it. 524
**porcile* 287
portabandiera it. 45
porta-poma 56
porte-, p.-chape fr. . . 56
porte-enseigne, -épée fr. 57, 59
porte-faix, -feuille fr. 42, 44, 59
porte-laine fr. 58
pot (la main sur le) fr. 202, 204
potatif (avocat) fr. . . 215
potlach irl. 251
pourtant (non pas) fr. 121
Prahlans all. 53
presilla esp. 281
prilare it. 527
pritiga esp. 147
prolocutores 209
propina(r) esp. 276
*pruina, *pr(u)inulare.* 527
psimithium, -mythion, -thos 526
púdeda esp. 164
Pungi-nebula it. 43
pyrrhos 525

Q

qanin mozar. 142
quahu(c) quahi(c) fr. 239

qualis 132
quand fr. 394
quant fr. 401
quanto it , esp. 5
quassatam 287
que fr. 1, 4, 6, 36
que esp. 36
que hinc que hac fr. . 238
queimura esp. 157
quepa esp. 163
quercus 281
querquedula 521
Quiaulne fr. 431
quienquiera esp. 423

R

-ra esp. 130
rabota slave 22
Rabotes esp. 278
rambade, -barde fr. . 520
rampa, -picare it. . . 520
rapidu 164
**raubon* germ. 411
raudo esp. 164
rebato esp. 171
rebuljar valencien. . 141
rectum credentiosus . . 133
redecima 272
redeisme fr. 272
refecer port. 172
**refrigescere* 172
regione it. 519
regne fr. 124
religione, -lione it. . . 519
reliqua 239
reliquat fr. 239
rella arag., cat. 131
remisga port. 287
**remissiza* 287
(re)muer fr. 411
reoille. Voir *roille*.
repudiare 141
repullare 276
resnier fr. 120
responder, restituir esp. 134
retina 124
revoca 239
rhembari, rhembomai 520
riba esp. 424
ribat ar. 171
riberar esp. 424
Rigaude fr. 431
rigidu 151
rione it. 519
ripa 424
Rivotte fr. 431
robar esp. 411
robal fr. 430
roille fr. 192
rois (li) fr. 543
rompicapo it. 52, 55
ronqueza esp. 156
ros prov. 418
ros-hval norois. 430
**rosicare* 131
Rotes valencien. 142
Rotoy fr. 431
rotta di collo it. 528
**rotulare* 276
roué fr. 528
roue, -elle fr. 155
rubeu(s). 147, 163, 171, 543
rubio esp. 147, 163
rue fr. 280
ruga it. 280
Rührmichnichtan all. 59
rührnichtan all. 29
ruivo esp. 171
rusac, rusal arag. . . 131

S

sa (g)ora (hasta) esp. 276
Sabelotodo (Don) esp. 53
sabi prov. 163
sabio esp. 163
Sablonier, -blonnière fr. 500
sade fr. 163
**sah(r)rja* germ. . . . 278
saiba port. 163
saier fr. 121
saira hispano-ar. . . . 278
saive fr. 163
**salicariu, -ce, -c(e)tum* 278
Sange fr. 431
sans fr. 394
sapiat, sapidu(s) 163
-sare it. 518
sar(r)ia arag. 278
sauve-qui-peut fr. . . . 29
Sauvenière, Savenier, Sávenire wall. . . . 501
scalpere, -pturire . . . 528
scaltrire, -trito it. . . 528
Schlauberger all. . . . 53
Schöne Feigling all. . 543
scutellum 464
se it. 423
se...ne fr. 401
secana 239
seconde fr. 423
Sector ferri 44
sedeat 166
sedemus 411
sedorento port. 286
Segorbe esp. 141
segre port. 168
seira port. 278
seitoso port. 286
semnat prov. 550
semos esp. 411
sempres fr. 403
sen (Qu'er) prov. . . 550
señor Brésil. 130
sens fr. 551
sensus, -ntentia 551
sentio 171
sepa esp. 163
sepia 163
Sequana 239
ser esp. 411
sera, -rón esp. 278
sertela, -lha port. . . . 287
**sertella, sero* 287
ses fr. 461
seseo esp. 410, 546
sestu fr. 456
Sevilha, -lhaes port. . 280

seyemos arag..... 411
sfarîma-petre roum. 51
(s)fracellare, sfragellare it..... 531
si fr..... 395
si it..... 423
siba port..... 163
siega esp..... 286
siemos arag..... 411
-sier fr..... 518
sil fr..... 457
simpleton angl..... 54
simus..... 411
singur(el) roum..... 79
sinlo port..... 171
sirvo esp..... 149
soberbar port..... 167
soberbia, -ado esp. 147, 166
soberbha, -bo port... 166
soberbio, sobervecer esp..... 149, 166
sobervia, -viamente esp..... 166
soberviamiento, -viar esp..... 167
sobervio, -vioso esp. 166
sobessa port..... 287
sobre esp..... 4
Soison (Val) fr..... 507
Solanda mozar..... 541
soletto, -lo it..... 79
son par plait prov.. 550
songe-creux fr..... 58
sopra it..... 4
sor fr..... 5
sordera Venezuela.. 156
sordeza esp..... 156
sorgho fr..... 543
sotaque port..... 276
Souffre-douleur fr. 50, 58
soussie fr..... 124
souverain (au) fr... 1
spazzabussole it..... 58
speelier fr..... 280
spellemakere néerl... 280
spellier fr..... 280
spilla it..... 527
spiritualis..... 133
stabulum..... 287
stare..... 273
Stehauf (männchen) all..... 57
**steua*..... 160
Stiefelknecht all..... 57
stikken all., néerl... 239
stipare..... 160, 170
stipes, -pitis, stips, stiua..... 160
strappatermini it... 58
Strîmba-lemne roum. 51
stummer Diener all.. 56
sub-..... 273
subito, s. ecce..... 276
subversa (pars)..... 287
sucidus..... 147, 150
sucio esp..... 147, 150
Suisons (vaux de) fr..... 508
sujo port..... 146
suorento port..... 286
superbia..... 147, 166
superbio esp..... 166
superbire..... 167
superbus..... 166
Supla in pluvio.... 44
sur fr..... 4
surhomme fr..... 79
Su(y)sionis (vallis). 508
Suzan (plan de), Suzon (vallée du) fr..... 508

T

Taboido, -bosa port. 280
tabou fr..... 251
taediu..... 161
Taillefer fr. 44, 54, 56, 61
talle, Talle (la) de Jonc fr..... 431
tarrababart, -rramahart prov..... 229
-tatem..... 501
**tauttia*..... 541
taverne fr..... 278
tebe prov..... 153, 164
tebed, -de béarn..... 164
**tebedo, *tebeo* esp... 149
tebeza prov.... 153, 164
tebi prov..... 163
tebi cat., prov., rét. 164
tebia esp..... 151
tebido rét..... 164
tebie prov..... 164
tebio esp. 146, 149, 151, 155, 161, 164, 168, 171, 175
tebio judéo-esp..... 152
tebit rét..... 164
**tebiu*..... 162
tebiu cat., logud... 164
Tebosa, -bulosa port. 280
tedde fr..... 164
tedio esp..... 161
tef, teft rét..... 164
**teibo* esp..... 171
-teit fr., néerl..... 501
te(i)ve fr..... 164
teive lorr..... 163
teivi rét..... 164
tempradura esp.... 156
tenc prov..... 550
teneat..... 166
Tenegaudia..... 44, 47
tenir à fr..... 7
teod émil..... 164
**tepedo*..... 149
tepefacere..... 157
tepente port..... 175
tepeo, -pere, -pescere, -pesco. 145, 151, 157, 159
tepez port..... 175
tepid frioul..... 164
tepida port..... 174
tepidare..... 157, 159
tepidário, -dez port. 175
tépido esp..... 145
tepido it..... 146
tépido port.... 150, 174
tepidu sic..... 164

tepidu(s). 145, 151, 161, 168, 173, 175
tepit rét..... 164
**tepiu*. 162, 164, 168, 175
tepor..... 153
tepor port..... 175
tergiversar esp..... 134
terminu..... 149
têrmo esp..... 149
ternezas esp..... 156
tes fr..... 461
Teufel komm'raus (auf) all..... 55
tévai rét..... 164
teve fr..... 164
teved mil..... 164
tevedo Istrie..... 164
tevi rét..... 164
tevodo Istrie..... 164
tevor fr..... 158
-th- angl..... 542
Théo-phile fr..... 54
tiba léon..... 160
tiba, -bar, -be port. 161, 167, 169, 171, 173
tibi rét..... 164
tibi port..... 167
tibia esp..... 152
tibia port..... 172
tibiame esp. d'Amérique..... 158
tibiamente esp..... 154
tibiamente port..... 173
tibia(r), -biarse esp..... 158, 168
tibiar(se) Venezuela..... 159
tibiezas esp..... 156
tibiera Venezuela... 156
tibiez esp..... 156
tibiez port..... 173
tibieza esp. 148, 152, 154
tib(i)eza port..... 173
tibio esp. 145, 150, 152, 159, 169, 171, 175
tibio port. 145, 147, 150, 168, 172
tibo port. 146, 149, 167, 170, 175
tiborn(i)a, -nice esp. 170
tiby port.... 168, 172
tidio esp..... 161
**tiebido, -*bio* esp... 148
tiède fr. 146, 158, 163
tiédeur, -dir fr..... 158
tief, -fts rét..... 164
tiepid frioul..... 164
tiepido it..... 146, 164
tiepolo nap..... 164
tieve fr..... 163
tievi rét..... 164
tievio esp..... 147
tif rét..... 164
timbre-poste fr..... 57
tipid frioul..... 164
**tipidu(s)*. 150, 163, 176
tiquete esp. d'Amérique..... 135
tir-v(i)eille, tire-botte fr..... 57
Tito slave..... 59
tiva léon..... 160
tivd émil..... 164
tivedo, -du Istrie... 164
tivid frioul..... 164
tivio esp..... 146
tivio port..... 147
tivio vénit..... 164
tivodo Istrie..... 164
toal esp..... 411
Toine-la-Fine fr.... 60
tonus..... 133
Torchebœuf fr..... 54
torche-pot fr..... 53
torcicollo it..... 45
Tornavent fr.... 44, 47
tossa cat..... 541
toste port..... 168
Touche-à-tout fr..... 53
Tournebœuf, -nebu fr..... 54
touza, -zo, toza esp.. 541
-tt-..... 277, 425
*traducere, *-ducliare*. 287
Tranchettes fr..... 431
Trauminit all... 44, 59
travail fr..... 22
Trenca sacs fr..... 44
Trenche-sacs fr..... 51
tresaler (soi) fr..... 406
trestot fr..... 462, 465
tret fr..... 551
Trevim (altode), Trevinca (Peña) port. 280
trichamen prov.... 550
trigar port..... 169
Trives (Puebla de) port..... 280
Troble-feste fr..... 53
trocho esp..... 541
troçir esp..... 287
troncho esp..... 541
trouble-fête fr..... 58
trouça(r), -çiar port. 287
trovar arag..... 142
tú esp. d'Amérique. 140
tuero esp..... 541
tumble-up angl..... 57
Turia esp..... 141
Turnèbe fr..... 54
Turnebus..... 54
turres..... 463
tuteo esp. d'Amérique..... 140, 410
tuttesalle it..... 45
Tuvache fr..... 54
-tx- valencien..... 142

U

**ueclu*..... 166
uenae..... 167
*ueranea, *ueranile*... 287
uindemia..... 147
uin(e)a..... 410
uitreu..... 147
umplert, -plit cat... 129
-ungo esp. d'Amérique..... 134
uomer..... 131

uorugine 287
-ura esp..... 156

V

va-te-faire-fiche (à la) fr..... 55
vacillare..... 531
vade-mecum fr..... 57
vade-retro..... 45
Vadenotte it..... 45
vagellare it..... 531
Val soison fr..... 506
Val-Suzon fr..... 508
Valcárcer port..... 280
varicle esp..... 126
vaurien fr..... 42
vedriado esp..... 162
veïr pic..... 327
vendimia esp..... 147
venetino it. 525
venetus..... 525
venvole (à la) fr.... 55
verdier prov..... 550
vertere, -tibulum... 526
vetula..... 424
vet(u)lu..... 166
**viaccio* it..... 521
viatz prov..... 521
viaz fr..... 521
videre..... 327
vidriado esp..... 162
vidrio esp..... 147
Vinceluna..... 44, 47
virar esp..... 540
virevouste (à la) fr.. 55
vischio it..... 161
vivacius, vivere..... 521
viveza esp..... 157
vivus..... 521
Voiseux fr..... 431
volar esp..... 276
voleir fr..... 398
vorwärts all..... 60
vos esp. d'Amérique..... 140
voseo esp. d'Amérique..... 140, 410
vos-otros esp..... 277
vouloir fr..... 399
vulgaris, -go..... 420

W X Y Z

**waidanjan* germ... 411
walros germ..... 430
**wardon* esp..... 411
warm all., angl.... 145
**weidenen, *-non* germ..... 411
Wilhjalm nordique.. 425
William angl..... 425

xarop valencien.... 141
xaruga cat..... 131
Xátiva esp..... 141
xibia esp..... 163
Xúquer esp..... 141

yagud, -guaretè esp. d'Amérique..... 133
yeismo, yemas (las) esp. d'Amérique. 546
ymar prov..... 522
yunque esp..... 133
yveray, yvrai, yvrat, yvroit, yvront fr.. 498

-ẓ- esp..... 541
ẓanni it..... 525
Zecca-denario it..... 43
ẓ(i)a Rosa calabrais. 53
ẓumech, -mmach fr.. 423
ẓummağ ar..... 423

TABLE DES MATIÈRES

Pages

BOSSUAT (Robert), *Florent et Octavien*, chanson de geste du XIVe siècle. 289
HENRY (Albert), Le commensuratif en ancien français et en ancien italien 1
LEMERCIER (P.), Les éléments juridiques de *Pathelin* et la localisation de l'œuvre 200
LIEBERMAN (Max), Chronologie gersonienne (deuxième article) 480
MALKIEL (Yakov), Los derivados hispanicos de *tepidus* 145
MICHA (Alexandre), Deux études sur le Graal 462
PALGEN (R.), La légende virgilienne dans la *Divine Comédie* 332
ROQUES (Mario), Le manuscrit fr. 794 de la Bibliothèque nationale .. 177
SPITZER (Leo), Sur quelques emplois métaphoriques de l'impératif, un chapitre de syntaxe comparative (deuxième article) 16
WILLIAMS (Harry F.), Les versions de *Guillaume de Palerne* 64
YVON (H.), Essai de syntaxe historique, *cil* et *cist*, pronoms démonstratifs 433

MÉLANGES

BEAULIEUX (Charles), *Cahin-caha. Étiquette* 238
CORBIN (Solange), Une parodie du *Sanctus* 240
FRANK (Istvan), « Babariol-Babarian » dans *Guillaume IX* (Notes de philologie pour l'étude des origines lyriques, I) 227
FRAPPIER (Jean), Du « Graal trestot descovert » à la forme du Graal chez Chrétien de Troyes 82
GOOSSE (André), Un futur remarquable du français *aller* 497
HENRY (Albert), Du subjonctif d'imminence contrecarrée à un passage du *Tristan* de Béroul 392
— Sur deux passages du *Jeu de Robin et Marion* 234
LECOY (Félix), Encore un manuscrit du *Petit Artus de Bretagne* 241
— Le *Val Soison* dans *Garin le Loherenc* 506
— Un témoignage anglais sur la *Visitatio sepulcri* 502
ROQUES (Mario), « Les pieds blancs » 391
SPITZER (Leo), *Parelh paria* chez Marcabrun 78

CORRECTIONS

THORPE (Lewis), Notes sur le texte de la *Vengeance Raguidel* (dernière série)..... 93

DISCUSSIONS

BURGER (André), Sur les relations de la *Chanson de Roland* avec le récit du faux Turpin et celui du *Guide du pèlerin*..... 242
CAROLUS-BARRÉ (L.) et GOSSEN (Ch. Th.), A propos de la « Petite grammaire de l'ancien picard »..... 509

COMPTES RENDUS

ALESSIO (Giovanni) et BATTISTI (Carlo), Dizionario etimologico italiano (André PÉZARD)..... 514
BATTISTI (Carlo). Voir ALESSIO (Giovanni).
CERULLI (Enrico), Il « Libro della Scala » e la questione delle fonti arabo-spagnole della divina commedia (Mario ROQUES)..... 118
CESARE (Raffaële de), Glosse latine et antico-francesi all « Alexandreis » di Gautier de Châtillon (Edmond FARAL)..... 408
Dizionario etimologico italiano. Voir ALESSIO (Giovanni).
GEFFROI DE PARIS (Six historical poems of), publ. by W. A. STORER and Ch.-A. ROCHEDIEU (Félix LECOY)..... 119
GOSSEN (Ch.-Th.), Petite grammaire de l'ancien picard (Louis CAROLUS-BARRÉ)..... 109
LAPESA (Rafael), Historia de la lengua española (B. POTTIER)..... 410
LEJEUNE (Rita), Recherches sur le thème : les chansons de geste et l'histoire (Félix LECOY)..... 412
MARX (Jean), La légende arthurienne et le Graal (Jean FRAPPIER)... 248
— (Edmond FARAL)..... 262
ROCHEDIEU (Ch. A.). Voir GEFFROI DE PARIS.
STORER(W. A). Voir GEFFOI DE PARIS.

PÉRIODIQUES

Actes du premier Congrès de la fédération internationale des Associations d'Études classiques (Yves LEFÈVRE)..... 420
Archivum latinitatis medii aevi, Bulletin Du Cange, XVIII, 1943-1944 à XXI, 1949-1950 (Yves LEFÈVRE)..... 272
Bibliothèque de l'École des chartes, CIX, 1951 (Pierre CÉZARD)..... 421
Boletin de la Real Academia de buenas letras de Barcelona, XVII, 1944 à XXIII, 1950 (Istvan FRANK)..... 126
Boletín de filología (Universidad de Chile), I, 1934-1936 à V, 1947-1949 (B. POTTIER)..... 130

Boletin del Instituto Caro y Cuervo, Bogota, V, 1949 et VI, 1950 (B. P.) 135
Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne, IV, 1952 (M. R.) 536
Bulletin Du Cange. Voir Archivum latinitatis medii aevi.
Bulletin de la Société de linguistique de Paris, XLV, 1949 et XLVI, 1950 (M. R.) 273
Filología, II, 1950 (B. P.) 131
Journal (Le) des savants, 1943 à 1951 (P. C.) 536
Mémoires de la Société néophilologique de Helsinki (Helsingfors), XV, 1949 et XVI, 1951 (P. C.) 274
Moyen âge (Le), LVII (4e série, t. VI), 1951 (P. C.) 275
Nueva revista de filología hispanica, IV, 1950 et V, 1951 (B. P.) 539
Orbis, I, 1951 (M. R.) 422
Revista de filología española, XXVII, 1943 et XXX, 1946 (B. P.) 276
Revista portuguesa de filologia, III, 1949-1950 et IV, 1951 (B. P.) 277
Revue des Études latines, XXIX, 1951 (M. R.) 137
Studia neophilologica, XX, 1947-1948 à XXIII, 1950-1951 (M. R.) 423
Zeitschrift für romanische Philologie, LXV, 1949 (M. R.) 543

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Adémar (Guilhem). Voir Almqvist (Kurt).
Alarcos Llorach (E.), Alternancia de *f* y *h* en los arabismos 285
Albertini (*Tablettes*), actes privés de l'époque vandale (fin du ve siècle), éd. par Ch. Courbois, L. Leschi, Ch Perrat, Ch. Saumagne 428
Alcover (A. M.). Voir *Diccionari Català-Valencià-Balear*.
Alfonso el Sabio, Setenario, éd. par Kenneth H. Vanderford 545
Almqvist (Kurt), Poésies du troubadour Guilhem Adémar 549
Altamura (A.), Testi napoletani dei secoli xiii e xiv 432
Altfranzösisches Wörterbuch de Tobler-Lommatzsch 284, 428
Alvar (Manual), Estudios sobre el « Octavario » de doña Ana Abarca de Bolea 142
Alvarez (Guzmán), El habla de Babia y Laciana 143
Ambruzzi (L.), La nueva edición del Diccionario de la Real Academia. 547
Antonetti (P.). Voir Siciliano (Italo).
Arnal Cavero (Pedro), Vocabulario del alto-aragonés 142
Asín. Voir Oliver Asín (J.).
Atlas linguistique de la Wallonie, Tableau géographique des parlers de la Belgique romane d'après l'enquête de † Jean Haust et des enquêtes complémentaires, t. I : Introduction générale ; Aspects phonétiques par Louis Remacle 426
Badía Margarit (Antonio), Contribución al vocabulario aragonés moderno 142

Baldinger (Kurt), Kollektivsuffixe und kollektivbegriff..... 427
Bally (Charles), Le langage et la vie..... 283
Beaulieux (Charles). Voir *Observations sur l'orthographe de la langue française*.
— Projet de simplification de l'orthographe actuelle..... 287
Blanco (García), El « decir » número 322 del « Cancionero de Baena ». 285
Blomqvist (Ake). Voir Gace de la Buigne.
Böhne (Rudolf), Zum Wortschatz der Mundart des Sárrabus (Südostsardinien)..... 427
Boléo (Manuel de Paiva). Voir *Os estudos de linguistica romanica*.
Bröndal (Viggo), Théorie des prépositions ; trad. fr. par Pierre Naert. 428
Buck (August), Italienische Dichtungslehren..... 544
Buigne. Voir Gace de la Buigne.
Calle. Voir González de la Calle (P. U.).
Camões (Luis de), Liriche..... 139
Canellada (Maria Josefa), El Bable de Cabranes..... 143
Caro (M. Antonio). Voir Caro (Rodrigo).
Caro (Rodrigo), La canción a las ruinas de Itálica del licenciado R. C., con intr., vers. latina y notas por M. A. Caro, publ. par J. M. Rivas Sacconi..... 546
Casado Lobato (M. C.), El habla de la Cabrera alta..... 143
Castellani (A.), I conti dei fratelli Cambio e Giovanni di Detaccomando (Territorio d'Umbertide, 1241-1272)..... 432
Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France, Départements, t. XLIX : *Aix, Arles, Avignon*..... 544
Cavero. Voir Arnal Cavero (Pedro).
César Morán (P.), Vocabulario del Concejo de La Lomba, en las montañas de León..... 143
Coco. Voir Santos Coco (F.).
Colucii Salutati de Laboribus Herculis, ed. B. L. Ullman..... 549
Corbin (Solange), Essai sur la musique religieuse portugaise au moyen âge (1100-1385)..... 544
Coromines (J.), Muestras del Diccionario etimológico de la lengua castellana..... 140
Costa. Voir Jambo da Costa.
Courbois (Ch.). Voir *Albertini (Tablettes)*.
Cuadernos bibliográficos publ. par la Direction générale des relations culturelles de Madrid, I : Ramón Menéndez Pidal..... 545
Cuervo (R. J.), Disquisiciones sobre filología castellana, éd. par R. Torres Quintero..... 546
— Obras ineditas, éd. par R. P. Félix Restrepo..... 546
Cusimano (G.), Poesie siciliane dei secoli xiv et xv, vol. I..... 243

DANTE, La *Divine Comédie*, trad., préf., notes et comm. par Henri LONGNON 139
DEY. Voir MORTON DEY (William).
Diccionari Català-Valencia-Balear de A. M. ALCOVER, continué par Fr. de B. MOLL et M. S. GUARNER 284
DIEGO. Voir GARCIA DE DIEGO (V.).
DRAYE (H.). Voir *Troisième congrès intern. de toponymie...*
DUBOIS (M.). Voir POERCK (G. de).
EMMEL (Hildegard), Formprobleme des Artusromans und der Gral-dichtung 551
FALK (Paul), Étude syntactique sur ancien français *neporquant* (*neportant*, *neporuec*, *neporce*) et *nequedent* 429
FLÓREZ (L.), La pronunciación del español en Bogotá 546
Französisches etymologisches Wörterbuch 428
GACE DE LA BUIGNE, *Le Roman des deduis*, éd. par Ake BLOMQVIST ... 283
GARCIA DE DIEGO (V.), Lingüistica general y española 143
GAYA. Voir GILI GAYA (Samuel).
GESCHIERE (Lein), Éléments néerlandais du wallon liégeois 430
GILI GAYA (Samuel), Tesoro lexicográfico (1492-1726) 544
Glossaire des patois de la Suisse romande, fasc. XXIV 139
GÓMEZ. Voir MAZO GÓMEZ (D.).
GONZÁLEZ DE LA CALLE. Voir LEO (F.).
GOTTI (E. Li). Voir LI GOTTI (E.).
GUARNER. Voir SANCHIS GUARNER (Manuel).
GUILHEM ADÉMAR. Voir ALMQVIST (Kurt).
HAUST (Jean). Voir *Atlas linguistique de la Wallonie*.
INDURAIN (Francisco), Contribución al estudio del dialecto navarro-aragonés antiguo 142
JAMBO DA COSTA, Vida y muerte de las palabras 547
JODOGNE (O.). Voir *Troisième congrès intern. de toponymie...*
KIPARSKY (V.), L'histoire du morse 429
KRÜGER (F.), Géographie des traditions populaires en France 545
LAUSBERG (Heinrich), Romanische Volkslieder 139
LEO (F.), Literatura romana, trad., notes et bibliogr. par P. U. GONZÁLEZ DE LA CALLE 546
LESCHI (L.). Voir *Albertini* (*Tablettes*).
LI GOTTI (E.), Volgare nostro siculo, Crestomazia di testi siciliani del sec. XIV, Parte I, Testi non letterari 432
Livre (*Le*) *de la taille de Paris, l'an de grâce 1313*, publ. par Karl MICHAËLSSON 144
LLORACH. Voir ALARCOS LLORACH (E.).
LLORENTE MALDONADO (A.), Estudio sobre el habla de la Ribera 143
LOBATO. Voir CASADO LOBATO (M. C.).

LOMMATZSCH (Erhard), Beiträge zur älteren italienischen Volksdichtung; I, Die Wolfenbütteler Sammelbände; III, Texte..... 427
— Voir *Altfranzösisches Wörterbuch*.
LONGNON (Henri). Voir DANTE.
LOOMIS (Roger Sherman). Voir ULRICH VON ZATZIKHOVEN.
LUKMAN (N.), The british general Gerontius († 410) in medieval Epics, The hero of the first Arthurian romance. Chrétien de Troyes, *Erec et Enide*, and of the *Mabinogi* of Geraint..... 550
MALCLÈS (L. N.), Les sources du travail bibliographique..... 548
MALDONADO. Voir LLORENTE MALDONADO (A.).
MALKIEL (Y.), The hispanic Suffix *-(i)ego*..... 286
MARGARIT. Voir BADÍA MARGARIT (Antonio).
MARY (André). Voir VILLON (François).
MATLUCK (J.), La pronunciación en el español del Valle de México.. 546
MAZO GÓMEZ (D.), Toponomia Antioqueña..... 547
MENÉNDEZ PIDAL (Ramón), Suerte de un arcaismo léxico en la poesia tradicional [escudero]..... 547
— Voir *Cuadernos bibliográficos*.
— Voir SANCHIS GUARNER (Manuel).
MICHAËLSSON (Karl). Voir *Livre (Le) de la taille de Paris*.
MOLL (Fr. de B.). Voir *Diccionari Català-Valencià-Balear*.
— Gramática histórica catalana..... 544
MONTEVERDI (Angelo), Manuale di avviamento agli studi romanzi. Le Lingue romanze..... 548
MORÁN. Voir CÉSAR MÓRAN (P.).
MORREALE (M.), Bello, belleza e bueno..... 547
MORTON DEY (William) Voir *Romance Studies...*
NAERT (Pierre). Voir BRÖNDAL (Viggo).
NAVARRO TOMÁS (T.), Cuestionario lingüistico hispano-americano... 545
Observations sur l'orthographe de la langue française, transcription, commentaire et f.-s. du ms. de Mézeray... par Charles BEAULIEUX.... 427
OLIVER ASÍN (J.), Historia y prehistoria del castellano « alaroza ». 285
Os estudos de linguistica românica na Europa e na América desde 1939 a 1948... organizado por Manuel de PAIVA BOLÉO, vol. I..... 284
PAIVA BOLÉO. Voir *Os estudos de linguistica românica*.
PERRAT (Ch.). Voir *Albertini (Tablettes)*.
PIDAL. Voir MENÉNDEZ PIDAL (Ramón).
PIEL (J. M.), Etimologias portuguesas..... 286
POERCK (G. de), La draperie médiévale en Flandre et en Artois, avec compl. par M. DUBOIS et une introd. par H. VAN WERVEKE. 427
PULT (Jon). Voir ROHLFS (Gerhard).
Quaderni Ibero-Americani (Attualità culturale in Spagna, Catalogna, Portogallo, sud e centro America)..... 547

QUINTERO. Voir TORRES QUINTERO (R).
Recherches structurales (Travaux du Cercle linguistique de Copenhague). 547
REMACLE (Louis). Voir *Atlas linguistique de la Wallonie*.
RESTREPO (R. P. Felix). Voir CUERVO (R. J.).
RIVAS SACCONI (J. M.), El latín en Colombia..... 546
RIVAS SACCONI. Voir CARO (Rodrigo).
ROBERTSON (D. W.), Some medieval literary terminology, with special reference to Chretien de Troyes..... 551
ROBLIN (Michel), Les Juifs de Paris..... 288
RODINSON (Maxime), Dante et l'Islam d'après des travaux récents.... 144
ROHLFS (Gerhard), Romanische Philologie ... avec le concours de Jon PULT..... 547
Romance Studies presented to William Morton Dey..... 140
RUGGIERI (Ruggero M.), *Li Fatti de Spagna*, testo settentrionale trecentesco giá detto « Viaggio di Carlo Magno in Ispagna »..... 427
SACCONI. Voir RIVAS SACCONI (J. M.).
SALUTATI. Voir COLUCII SALUTATI.
SANCHIS GUARNER (Manuel), Introducción a la historia lingüistica de Valencia; prólogo de R MENÉNDEZ PIDAL..... 141
— Voir *Diccionari Català-Valencià-Balear*.
SANTOS COCO (F.), Vocabulario extremeño..... 143
SAUMAGNE (Ch.). Voir *Albertini (Tablettes)*.
SICILIANO (Italo), Les origines des chansons de geste, théories et discussions, trad. de l'italien par P. ANTONETTI..... 143
SOYER (Jacques), Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret, X : Toponymes géologiques, botaniques. Add. et corr. Index ... Table..... 430
Tablettes Albertini. Voir *Albertini (Tablettes)*.
Thesaurus linguae latinae..... 428
THIERBACH (Alfred), Untersuchungen zur Benennung der Kirchenfeste in den romanischen Sprachen..... 427
TOBLER. Voir *Altfranzösisches Wörterbuch*.
TOGEBY (Knud), Structure immanente de la langue française..... 547
TOMÁS. Voir NAVARRO TOMÁS (T.).
TORRE (Alfonso de la), El habla de Cuéllar (Segovia)..... 143
TORRES QUINTERO (R.), Bibliografía de Rufino José Cuervo..... 546
— Voir CUERVO (R. J.).
Troisième congrès international de toponymie et d'anthroponymie, Bruxelles, 1949; trois vol. éd. par H. DRAYE et O. JODOGNE..... 139
TRUC (Gonzague), Histoire illustrée des littératures..... 431
ULLMAN (B. L.). Voir COLUCII SALUTATI.
ULRICH VON ZATZIKHOVEN's *Lanzelet*, ... transl. ... by Kenneth G. T. WEBSTER, with ... notes ... by Roger Sherman LOOMIS..... 548

VANDERFORD (Kenneth H.). Voir ALFONSO el SABIO.
VAN WERVEKE (H.). Voir POERCK (G. de).
VENDRYES (J.), La mort et la resurrection des langues..... 428
VICENTE. Voir ZAMORA VICENTE (Al.).
VILLON (François), Œuvres, publ. par André MARY..... 139
WEBSTER (Kenneth G. T.). Voir ULRICH VON ZATZIKHOVEN.
ZAMORA VICENTE (Alonso), El habla de Mérida y sus cercanías..... 142

CHRONIQUE

Nécrologie : Jakob Jud, 283 ; Ferdinand Lot, 544 ; Amédée Pagès, 282 ; Emmanuel Philipot, 283 ; Arthur Piaget, 282 ; Emmanuel Walberg, 138.

Sociétés : Société des anciens textes français, 283 ; Société de publications romanes et françaises, 283.

Publications annoncées : par J. Robert Smeets, *La chevalerie Judas Maccabé*, 284 ; par Louis Remacle, Atlas linguistique de la Wallonie, t. II : Aspects morphologiques, 426 ; par Élisée Legros, Atlas linguistique de la Wallonie, t. III : Phénomènes atmosphériques et divisions du temps, 426 ; par C. de Boer, l'édition de l'*Ovide moralisé en prose*, 426.

Collections : Acta universitatis Gotoburgensis, Göteborgs Högskolas Arsskrift, 144 ; Acta universitatis Upsaliensis, 429 ; Annales Academiae Scientiarum fennicae, 429 ; Ars et Historia, 431 ; Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 544 ; Biblioteca de Filologia de l'Institut Alphonse le Magnanime, 141 ; Biblioteca di Studi superiori, série Filologia italiana e romanza, 432 ; Biblioteca Románica Hispánica, 544 ; Bibliotheca Scriptorum Latinorum mediae et recentioris aetatis, 549 ; Bibliothèque de l'École pratique des Hautes Études, 427 ; Classiques Garnier, 139 ; Colección de estudi estilísticos, 545 ; Collection portugaise (Institut français au Portugal), 544 ; Collezione di testi siciliani dei secoli XIV e XV, 432 ; Collezione Novantiqua, I, Romanica, 432 ; Göteborgs Högskolas Arsskrift. Voir Acta univ. Gotoburgensis ; Publications de l'Istituto di Filologia romanza dell'Università di Roma, 139, 427 ; Quaderni ibero-americani, 547 ; Sammlung romanischer Uebungstexte, 139 ; Scrittori d'Italia, 549 ; Studia romanica Holmiensia, 283 ; Travaux du Cercle linguistique de Copenhague, 547 ; University of California Publications in Linguistics, 286 ; Univ. of North Carolina Studies in the romance Languages and Literatures, 140.

ERRATA..... 552
INDEX DES MOTS..... 553
TABLE DES MATIÈRES..... 569

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Février 1953.
Dépôt légal 1er trimestre 1953.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6550. — N° d'ordre chez l'éditeur : 292.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1952 en un tome, t. LXXIII, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France.. 1000 fr. ; Étranger..... 1200 fr.

Prix du fascicule II seul : France. 600 fr. ; Étranger.. 700 fr.

SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS ROMANES ET FRANÇAISES
LIBRAIRIE DROZ, 8, RUE VERDAINE, GENÈVE
ET LIBRAIRIE GIARD, 2, RUE ROYALE, LILLE

XXXIV

CHARLES BALLY

LE LANGAGE ET LA VIE

TROISIÈME ÉDITION AUGMENTÉE

Un volume grand in-8° de 168 pages..... 1.000 fr.

XXXV

IDA-MARIE FRANDON

L'ORIENT DE MAURICE BARRÈS

ÉTUDE DE GENÈSE

Un fort volume grand in-8° de VII-491 pages..... 2.000 fr.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS

La Société des Anciens Textes français, qui avait dû interrompre son activité en 1943, a repris, depuis 1947, le cours de ses publications.

Ont paru jusqu'à présent :

La Chanson de Guillaume, publ. par Duncan Mc MILLAN, 2 vol., 1949-1950 (exercices 1947-1948). Prix, 1.600 frs.

Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne, publ. par Jean RYCHNER, 1951 (exercice 1949). Prix, 1.400 frs.

A l'impression :

Girart de Roussillon, publ. par miss W. M. HACKETT.
Ille et Galeron, de Gautier d'Arras, publ. par F. A. G. COWPER.
Ces deux ouvrages correspondent aux exercices 1950-1953.

En préparation :

Les Poésies de Michault Taillevent, publ. par Michel DUCHEIN.
Recueil général des Isopets, t. III, publ. par Mlle J. BASTIN.
Œuvres poétiques de Christine de Pisan, t. IV, publ. par Mlle S. SOLENTE.

Les volumes parus sont actuellement disponibles aux Éditions A. et J. Picard, 82, rue Bonaparte, Paris, VIe.